



2023

RAPPORT ANNUEL



1 Fédération | 130 Associations | 1700 Professionnels | 1560 Lieux d'accueil

www.france-victimes.fr

CRÉDITS IMAGES

Page 4 : © Joël SAGET - AFP
Page 6 : © Noémie BERTOMEU BIANCO DOLINO - Fédération France Victimes
Page 11 : © Canva
Page 12 : © Noémie BERTOMEU BIANCO DOLINO - Fédération France Victimes
Page 13 : © Canva
Page 14 : © FFF
Page 15 : © Camille CLAUSSE-PUJO - Fédération France Victimes
Page 16 : © Fight For Dignity / ATPEscrime / SMLH
Page 18 : © Noémie BERTOMEU BIANCO DOLINO - Fédération France Victimes / Sarah BEN AYOUN - Fédération France Victimes
Page 19 - 20 - 22 - 25 - 26 - 27 : © Canva
Page 28 : © Noémie BERTOMEU BIANCO DOLINO - Fédération France Victimes
Page 29 : © Canva
Page 30 - 32 : © Fédération France Victimes
Page 33 : © CRD Production - Mots et Maux de Femmes / Ecosystem / Camille CLAUSSE-PUJO - Fédération France Victimes
Page 37 : © Canva
Page 38 : © Noémie BERTOMEU BIANCO DOLINO - Fédération France Victimes
Page 41 et 42 : © Fabienne BRÉGY - Fédération France Victimes
Page 47 : © Canva
Page 48 - 49 : © Fédération France Victimes
Page 50 : © Fédération France Victimes
Page 52 : © Lou BASSONI - Fédération France Victimes / Noémie BERTOMEU BIANCO DOLINO - Fédération France Victimes
Page 53 : © Parcours-victimes.fr
Page 54 : © Fédération France Victimes
Page 55 - 56 : © Sarah BEN AYOUN - Fédération France Victimes
Page 57 : © Instagram - Fédération France Victimes
Page 58 : © Ministère / Attachée parlementaire de la députée / Noémie BERTOMEU BIANCO DOLINO - Fédération France Victimes
Page 59 : © IFJR
Page 60 : © Journaliste / Association Alexis Danan
Page 62 : © FGTI
Page 63 : © Jérôme BERTIN - Fédération France Victimes
Page 64 : © Canva
Page 66 : © CREOGN
Page 68 : © CIIVISE
Page 69 : © Fédération France Victimes / Direction communication DGGN
Page 70 : © Canva
Page 71 : © Infovictims.fr
Page 74 - 75 - 76 : © Fédération France Victimes
Page 77 : © Canva
Page 79 - 80 : © Fédération France Victimes
Page 83 : © JVTVV
Page 84 : © DIAV
Page 85 : © Fédération France Victimes
Page 86 : © Sarah BEN AYOUN - Fédération France Victimes
Page 87 : © Noémie BERTOMEU BIANCO DOLINO - Fédération France Victimes
Page 92 : © Sarah BEN AYOUN - Fédération France Victimes
Page 94 - 95 : © Fédération France Victimes
Page 96 : © Canva
Page 111 : © Noémie BERTOMEU BIANCO DOLINO - Fédération France Victimes
Page 112 : © Fédération France Victimes

SOMMAIRE

10

LE FAIT MARQUANT

17

LES ENGAGEMENTS PLURIAUX DE LA FÉDÉRATION

19

1. Les activités internes transversales de la Fédération au service du Réseau et des victimes

49

2. La Fédération en tant qu'acteur dans la politique publique de l'aide aux victimes

57

3. L'implication nationale de la Fédération

71

4. Le rayonnement international de la Fédération

79

1. Soutien au développement des dispositifs d'accompagnement

86

2. Actions événements collectifs

96

3. Conventions de prise en charge des victimes

116

LE RAPPORT FINANCIER

MORAL ET GÉNÉRAL

Robert Badinter nous a confié une mission il y a 40 ans.

Il nous laisse désormais un héritage.

L'héritage d'une aide aux victimes qui doit rester généraliste et universelle.

L'héritage d'une solidarité généreuse envers celles et ceux frappés par le malheur.

L'héritage d'une société civile qui intervient en complémentarité de la réponse apportée par l'État, pour garantir au plus juste l'accompagnement des victimes.

L'héritage enfin d'une vision humaniste de la résolution des conflits.

Tout est dit. Faire la différence face à l'indifférence, c'est bien le défi que relèvent les associations d'aide aux victimes depuis 40 ans.

Ainsi, chaque année, nous constatons pour le rapport moral et le rapport d'activités que l'année écoulée fut riche et intense. 2023 n'échappe pas à la règle, l'année ayant de nouveau été particulièrement intense, jalonnée de nombreuses actualités, mais aussi marquée par la mise en place de nouveaux projets de prise en charge des victimes et de prévention.

Commençons par faire état de quelques chiffres d'activité de nos 130 associations adhérentes.

Cette année, plus de 400 000 victimes nouvelles ont été reçues par les professionnels du Réseau, et ce sont près de 1 million d'entretiens qui ont été menés.

Toujours attentives au fait de permettre aux personnes victimes d'accéder à leurs services, les associations sont désormais présentes dans plus de 1560 lieux d'accueil. Les dispositifs judiciaires, notamment destinés à protéger les victimes tels que les TGD et les BAR, ou les rapport EVVI, sont portés majoritairement par les associations



Robert BADINTER

Ancien ministre de la Justice de France



« Les associations (...) sont la seule réponse à la solidarité, car si on attendait une réponse purement et simplement administrative de l'État, vous n'auriez pas pour les victimes le sentiment de solidarité qui est si important dans le malheur (...).

Les associations sont à la fois plus efficaces parce que c'est un esprit militant et de générosité qui y règne, et en même temps elles le sont plus efficaces parce qu'elles sont plus profondément investies dans le corps de la société (...).

L'aide aux victimes c'est la prise en compte d'abord du malheur qui a frappé la victime, (...) nous devons par conséquent lui venir en aide, (...) nous devons faire appel à toutes les bonnes volontés qui sont nombreuses (...) et peuvent créer des associations d'aide aux victimes qui elles mobiliseront les fonds, les bonnes volontés et les secours qui ainsi prendront en compte, au premier chef, une victime sur laquelle ne doit pas peser le double peine de l'indifférence et de l'impécuniosité ».

du réseau France Victimes et prennent de plus en plus de place dans leur activité quotidienne.

Accéder à un service de proximité, apporter une première écoute et une orientation, telle est la mission confiée au 116006.

À ce numéro national, pourtant sous-doté et non diffusé largement, nous constatons une augmentation de l'activité de plus de 20 % cette année, avec près de 60 000 sollicitations.

L'équipe d'écoutes renforcée, renouvelée, intégrée à la Fédération, et engagée au quotidien, traite désormais près de 200 appels par jour, dont une majorité liée aux violences intrafamiliales, mais aussi aux infractions de cybercriminalité.

Les associations locales adhérentes sont de plus en plus sollicitées, le numéro national toujours mieux identifié, ces constats sont sans doute le fruit d'une communication et d'une meilleure visibilité que nous avons appelées de nos vœux.

Le travail effectué sur la communication, par le porte-parole, lui-même appuyé par une agence qui nous a permis de travailler sur une « plateforme de marque », et par l'équipe « communication » payée. Cette année 3 tribunes ont été relayées dans la presse, de nombreux passages télé ont jalonné les actualités et nous avons désormais une meilleure présence sur les réseaux sociaux, comme les statistiques le démontrent, et avons terminé l'année par l'adoption d'un nouveau visuel.

Être plus visible pour le public est important, être reconnu comme d'excellents professionnels est essentiel, c'est pourquoi poursuivre la mission de formation initiale et continue des intervenants pour maintenir un haut niveau de qualification est l'une des missions de la Fédération.

Ainsi l'organisme de formation, motivé par la réussite de son audit Qualiopi de contrôle, s'est complètement renouvelé. L'offre de formation a été diversifiée, un catalogue numérique dynamique a été créé et de nouveaux formateurs ont intégré l'équipe. Au total ce sont plus de 60 formations

et webinaires qui ont été dispensés au bénéfice de plus de 971 apprenants, soit une progression de 228 %.

Malgré le caractère universel et généraliste de la mission d'aide aux victimes, vous constaterez à la lecture de ce rapport que France Victimes s'est particulièrement engagée cette année :

- **sur la cause des mineurs victimes (avec le déploiement de nos outils d'information et l'engagement sur le PAMIVI - parcours d'accompagnement des mineurs victimes) ;**
- **sur les violences sexuelles et sexistes ;**
- **sur les victimes de dérives sectaires avec la Miviludes ;**
- **et enfin sur les élus victimes avec l'AMF et la Cellule CALAE du ministère de l'Intérieur.**

Ces engagements qui se poursuivront en 2024 nécessitent des moyens supplémentaires. Nous ne manquerons pas de poursuivre le mouvement opéré en termes de demandes d'augmentation et de diversification des budgets, certains des adhérents en ayant déjà bénéficié grâce à leur démarche récente sous l'impulsion de la Fédération, ce qui est encourageant.

Par ailleurs, le directeur de cabinet du ministère de la Justice nous a confirmé en fin d'année que les conventions pluriannuelles devraient être mises en place, apportant ainsi de la prévisibilité.

En 2023 des conventions ont été signées ou renouvelées avec des partenaires historiques, réaffirmant ainsi des engagements communs ou lançant de nouvelles actions : ainsi, avec la Justice sur le déploiement des chiens d'assistance judiciaire, avec la Direction de la Gendarmerie Nationale pour une convention globale qui comprend la promotion de Mémo de Vie, avec Citoyens et Justice pour mieux coordonner nos actions fédérales.

Ce fut l'année également d'un réengagement avec l'Institut Français de Justice Restaurative (IFJR), notamment l'année où le film « Je verrai toujours vos visages » de Jeanne Herry est sorti en salle et a occasionné de

nombreuses projections et débats auxquels nos adhérents ont largement participé.

La transformation numérique et la digitalisation sont aussi des sujets au cœur de nos préoccupations.

L'équipe a ainsi pu participer à la mise en place d'outils numériques pour faciliter les liens entre les associations et le ministère de la Justice (convention PLEX), a adapté fortement le progiciel IPG afin de le rendre plus efficace, et a déployé fortement l'outil numérique Mémo de Vie à destination des victimes, permettant désormais à près de 6500 personnes d'avoir un compte, d'y sauvegarder 64000 documents.

Enfin, il est important de souligner ici le succès de nos rencontres et de nos échanges tout au long de l'année.

Nous avons compté plus de 90 % de participants à nos 18 réunions « régionales », plus de 350 congressistes lors de nos Assises nationales à Montpellier sur le thème de « l'emprise », et près de 150 présents lors de la Conférence des Présidences co-organisée pour la première fois avec Citoyens et Justice en fin d'année.

Outre les animations par métiers avec les référents fédéraux, ou par thématiques notamment par visio, ces temps collectifs restent primordiaux et illustrent ce que doivent rester les associations, à savoir des lieux d'échanges, de réflexion et de mise en commun.

La vie fédérale, avec l'engagement des administrateurs, n'est pas restée inerte et de gros chantiers ont été lancés et nous ont particulièrement occupés en 2023, comme la réfection de notre Code de déontologie qui devrait pouvoir être voté à l'Assemblée Générale, et le travail sur la Stratégie fédérale pour les 5 années à venir.

Des débats de fond ont pu avoir lieu en conseil d'administration tels que sur le sujet des catastrophes naturelles ou de la prévention dans le sport, et le conseil scientifique s'est lancé dans d'importants travaux sur le secret professionnel notamment ou la remontée d'informations aux partenaires.

Pour terminer ce rapport, il nous semble important de reprendre quelques extraits des [**conclusions rendues par la Cour des comptes**](#)

qui a opéré un audit complet de la Fédération durant l'année :

La Cour des comptes reconnaît que **« France Victimes est un acteur important de la politique d'aide aux victimes ; elle regroupe la quasi-totalité des associations locales qui apportent à celles-ci soutien psychologique, aide juridique et aide sociale, et gère numéro national d'aide aux victimes (le 116 006) »**. Elle incite la Fédération par ailleurs à **« veiller à professionnaliser le soutien qu'elle apporte aux associations membres de son réseau, ainsi que sa gestion, notamment afin de continuer à promouvoir des projets innovants tel « Mémo de vie » »**.

La Cour souligne enfin qu'une **« redéfinition des conditions de fonctionnement de la plateforme d'appels gratuits est nécessaire pour consolider son développement »**.

Une année dense, un réseau et des professionnels engagés malgré les difficultés financières et de fidélisation des équipes qui se font sentir, sujets sur lesquels la Fédération reste engagée.

Forte de ses valeurs universalistes, humanistes et républicaines, France Victimes permet aux associations de la Fédération et aux victimes d'être unies et indivisibles. C'est ce que nous avons souhaité affirmer avec notre nouveau logo.

2024 marquera sans doute encore un fort ancrage de la place des Associations d'aide aux victimes du réseau France Victimes dans les dispositifs, les plans nationaux et la politique publique d'aide aux victimes de manière générale.

Merci à celles et ceux qui s'engagent au quotidien pour améliorer le sort du public reçu.



Maryse LE MEN RÉGNIER
Présidente



Jérôme BERTIN
Directeur Général

LA VIE INSTITUTIONNELLE

BUREAU

Présidente

Maryse LE MEN RÉGNIER

Magistrate
33 - AL PRADO

Secrétaire Général

Jean-Pascal THOMASSET

Directeur d'Association
01- AVEMA - France Victimes 01

Vice-Présidente

Françoise PASSUELLO

Directrice d'Association
31 - France Victimes 31

Vice-Président

Jérôme MOREAU

Adjoint de direction APF France
Handicap
Président d'association
58 - France Victimes 58 ANDAVI

Trésorière

Roselyne LEPLANT DUPLOUY

Retraitée
Présidente d'association
34 - France Victimes 34

Trésorier adjoint

André LAURENT

Retraité
Président d'association
67 - SOS Aide aux habitants -
France Victimes 67

CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 31 décembre 2023

AVEMA-FRANCE VICTIMES 01

Jean-Pascal THOMASSET

01 - Ain

APERS

Olga LOUIS-RICHON

13 - Bouches-du-Rhône

FRANCE VICTIMES 16

Isabelle DECOSTERD

16 - Charentes

REMAID FRANCE VICTIMES 26

Jean-Michel CREISSON

26 - Drôme

AGAVIP - France Victimes 30

Katia LOPEZ

30 - Gard

FRANCE VICTIMES 31

Françoise PASSUELLO

31 - Haute-Garonne

AL PRADO

Maryse LE MEN RÉGNIER

33 - Gironde

FRANCE VICTIMES 34

Roselyne LEPLANT DUPLOUY

34 - Hérault

L'APPUI D'UN CONSEIL SCIENTIFIQUE

au 31 décembre 2023

Gaëlle ABGRALL

Psychiatre référente -
Cellule d'Urgence Médico-
Psychologique de Paris et de
la zone
Île de France.

Bernard AZEMA

Magistrat honoraire

Florence BOYER

Avocate - Membre fondatrice
de l'ANADAVI, association de
confrères

Barbara COMBES

Psychiatre référente CUMP
régionale OCCITANIE

Carole DAMIANI Présidente

Docteure en psychologie
clinique, directrice de Paris
Aide aux Victimes

Rémy FÉVRIER

Maître de conférences
au CNAM « management
et audit des systèmes
d'Information

Ghada HATEM

Médecin praticien
hospitalier, gynécologue,
dirige la Maison des femmes
de St-Denis

Alain HENNENFENT

Retraité - Consultant en
sociologie urbaine

Claude LIENHARD

Avocat - Professeur de droit -
Président fondateur INAVEM

Laurent MARTRILLE

Maître de conférence des
universités et praticien
hospitalier en médecine
légale et expertise médicale,
Université de Montpellier

Olivia MONS

Ancienne directrice
communication France Victimes

Bruno PY

Professeur de Droit privé et
sciences criminelles

Anne RIVIÈRE

Magistrate - co-directrice de la
session de formation continue
à l'ENM « victimes et procès
pénal »

Marc-Paul SÉBASTIAO

Psychologue clinicien - référent
Plan Blanc auprès du siège
de l'APHP - Trésorier sein
de l'Association de Langue
Française pour l'Étude du Stress
et du Traumatisme (ALFEST)

FRANCE VICTIMES 38 - APRESS

Aude CAMAGNE

38 - Isère

ADAVEM JP 40

Anne DECUNG

40 - Landes

FRANCE VICTIMES 44

Marie-Christine RICOUR

44 - Loire-Atlantique

ALAVI France Victimes 46

Mustapha YASSFY

46 - Lot

LE MARS FRANCE VICTIMES 51

Xavier THIEBAULD

51 - Marne

FRANCE VICTIMES 54

Anne-Sophie GAVRILOFF

54 - Meurthe-et-Moselle

FRANCE VICTIMES 58 ANDAVI

Jérôme MOREAU

58 - Nièvre

FRANCE VICTIMES 65

Pascale SIMON

65 - Hautes-Pyrénées

FRANCE VICTIMES 66

Karine CHAUVET-TEULIÈRE

66 - Pyrénées-Orientales

SOS AIDE AUX HABITANTS

FRANCE VICTIMES 67

André LAURENT

67 - Bas-Rhin

VIADUQ - FRANCE VICTIMES 67

Jean-Michel MEYER

67 - Bas-Rhin

VIFFIL - AIDE AUX VICTIMES

Élisabeth LIOTARD

69 - Rhône

AMAV

Magali BLASCO

84 - Vaucluse

FRANCE VICTIMES 87

François PARAF

87 - Haute-Vienne

GUADAV FRANCE VICTIMES 971

Achille PALMISTE

971 - Guadeloupe

APAJ - TE RAMA ORA

Cécile MOREAU

987 - Tahiti

L'ÉQUIPE SALARIÉE

au 31 décembre 2023

DIRECTION GÉNÉRALE

Jérôme Bertin
Directeur général

Isabelle Sadowski
Directrice générale adjointe

PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Malek Ait Djoudi Oufella
Responsable administratif et financier

Mithurla Mahendran
Assistante Comptable

Nathaly Cury
Assistante de direction

PÔLE JURIDIQUE, COORDINATION, ANIMATION RÉSEAU, AFFAIRES EUROPÉENNES

Michel de Sousa
Chargé d'animation du Réseau

Camille Clause-Pujo
Chargée de projets Sport

Élise Bouncer
Psychologue référente

Pauline Okroglic
Juriste Aide aux Victimes et
Affaires Européennes

Alexandra Tkaczynski
Référente Accompagnement social

Lou Bassoni
Juriste assistante

PÔLE FORMATION

Véronique Ribac
Responsable de l'organisme de formation

Coralie Koki
Assistante de l'organisme de formation

PÔLE DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES

Noémie Bertomeu Bianco-Dolino
Responsable relations publiques et
communication

Sarah Ben Ayoun
Chargée de communication

Fabienne Brégy
Responsable produit Mémo de Vie

Victoire DEVEAU
Chargée de projet Mémo de Vie

PÔLE PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE D'AIDE AUX VICTIMES

Géraldine Bouhedja
Cheffe de service

Constance RIVALS
Coordinatrice Responsable des Conventions de
la plateforme téléphonique d'aide aux victimes
- Adjointe à la cheffe du service

14 écoutants Aide aux Victimes

**"Merci aux équipes de la Fédération et du Réseau France Victimes pour
leur engagement au bénéfice des personnes victimes"**

L'ANNÉE 2023 EN CHIFFRES

PLUS DE 400 000 VICTIMES ONT ÉTÉ AIDÉES CETTE ANNÉE PAR LE RÉSEAU ET LE 116 006*

* Chiffres sur la base des résultats du logiciel interne IPG et hors IPG et des sollicitations sur la plateforme téléphonique d'aide aux victimes

+ 2,96 %
par rapport à 2022



317 408

VICTIMES AIDÉES*

dans une association
France Victimes

70 % sont des femmes
30 % sont des hommes

9,6 % sont mineurs
83,8 % sont majeurs
6,6 % ont plus de 65 ans



+ 3,15 %
par rapport à 2022

847 041

ENTRETIENS*

dont 89 303 entretiens spécialisés
(EVVI, TGD, JR, terrorisme...)

63,5 % à dominante juridique
12,5 % à dominante psychologique
15,8 % à dominante écoute/soutien
4,6 % à dominante sociale
3,5 % autre

72,6 %
victimes aidées pour une
atteinte à la personne

19,5 %
victimes aidées pour une
atteinte aux biens

3,2 %
victimes aidées pour un
accident de la circulation

4,7 %
victimes aidées pour un
autre type d'infraction

* Source : logiciel interne IPG, utilisé par 92 % des associations FV



+ 19 %
par rapport à 2022

63 637

SOLLICITATIONS SUR LE 116 006

DONT 49 941 EN HEURES OUVRÉES

(appels, mails, formulaire de contact, etc.)



25

CONVENTIONS DE PRISE EN CHARGE D'UN PUBLIC SPÉCIFIQUE



156

JOURNÉES DE FORMATION

64

SESSIONS DE FORMATIONS

980

PARTICIPANTS aux formations

LE FAIT MARQUANT DE
L'AIDE AUX VICTIMES
EN 2023

FOCUS SPORT

ANCRAGE DE LA PRÉSENCE DE FRANCE VICTIMES DANS LE MILIEU SPORTIF

En 2023, la fédération France Victimes a pris l'initiative de mettre une focale particulière sur l'écosystème sportif, afin de pouvoir répondre à certains besoins, notamment d'accompagnement des sportifs victimes de tous types de violences, faire connaître les possibilités d'aide, mais également de promouvoir le sport comme outil de restauration et réparation.

France Victimes et son Réseau d'associations adhérentes ont toujours été engagés dans le milieu du sport. En 2008 par exemple, en partenariat avec le ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, une campagne d'information « Sportif Oui, Victime Non » avait été lancée, avec le numéro national de l'aide aux victimes du ministère de la Justice opéré par France Victimes. Il s'agissait d'affiches, d'un dépliant d'information et d'une campagne de sensibilisation dans les CREPS, auprès des pôles Espoirs et France pour sensibiliser et informer les jeunes sportives et sportifs comme leur encadrement à ce que sont les violences dans le sport, violences parfois perçues comme légitimes mais pourtant bien interdites.

L'approche de 2024 a motivé un investissement accru dans la sphère sportive afin de pouvoir compléter les dispositifs fédéraux et étatiques mis en place. L'accompagnement et l'écoute des sportifs victimes de violences ne sont pas organisés de manière uniforme dans toutes les organisations sportives, et les systèmes de prise en charge mis en place sont souvent très variables. La Fédération souhaitait donc développer en 2023 des partenariats et des offres de soutien avec le secteur sportif, en établissant des relations et en mettant en avant France Victimes sur les questions de violences dans le monde du sport. 2023 a également été l'occasion de mettre en lumière les nombreuses activités sportives proposées par les associations du Réseau dans le cadre de l'accompagnement des personnes victimes (judo, boxe, auto-défense, krav maga, équihomologie). Le Réseau est par ailleurs régulièrement sollicité pour réaliser des formations, des sensibilisations et des ateliers de prévention auprès du public sportif.





Lors de la table-ronde « Renforcer la prise en charge, l'accompagnement et la reconstruction des victimes », 4ème Convention nationale de prévention des violences dans le sport, 3 juillet 2023

SOLLICITATIONS DE L'EXPERTISE DE FRANCE VICTIMES

La Fédération a ainsi participé à des groupes de travail, tels que le comité d'experts de **lutte contre les violences sexuelles dans le sport** du Comité National Olympique et Sportif Français, ainsi que le groupe de réflexion sur l'accompagnement des personnes victimes du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

En outre, France Victimes a contribué à la table-ronde « Renforcer la prise en charge, l'accompagnement et la reconstruction des victimes », dans le cadre de la 4ème Convention nationale de prévention des violences dans le sport, à l'initiative de la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et du garde des Sceaux, le 3 juillet 2023 au Palais de Justice de Paris. La Fédération a mis en lumière trois enjeux :

- L'amélioration de l'information des personnes victimes, de la portée des politiques publiques jusqu'au dernier kilomètre et de la simplification du parcours des personnes victimes ;
- Une implication collective forte en matière de prescription d'aide et une meilleure formation et sensibilisation des encadrants ;

- Un accompagnement professionnel, externalisé et durable, pour les sportifs victimes, gage d'un accompagnement de qualité, adapté et neutre. Cet événement a aussi été l'occasion de rappeler le rôle des associations professionnelles, tout comme celui des associations créées par des victimes, qui est essentiel pour les personnes victimes.

La question de l'emprise dans le sport lors des Assises de l'aide aux victimes 2023 à Montpellier a été l'occasion pour France Victimes d'intervenir sur ce sujet, ce qui a ensuite fait l'objet d'une participation à **l'émission Sportissimo sur RCF Hérault « Les sportifs sous emprise »**.

La Fédération a également été sollicitée pour intégrer le comité de pilotage mis en place par l'agence de sociologues N-Click, afin de créer un questionnaire sur les victimations dans le milieu sportif qui sera mis à disposition des fédérations sportives en 2024. L'objectif principal est de documenter et de mesurer à travers un questionnaire les différents types de violences en milieu sportif (physiques, psychologiques, sexuelles, sexistes, etc.).

Impulsé par un souhait de préparation et d'anticipation de deux grands événements sportifs organisés en France, respectivement la Coupe du monde de rugby masculine 2023 et les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, France Victimes a mis en place des moments de réflexion et de partage entre associations d'aide aux victimes.



En septembre 2023, a été organisée une réunion de préparation à la Coupe du monde de rugby masculine (CMRM) avec les associations présentes dans les dix territoires hôtes : Vict'aid 33 (Bordeaux), AIAVM 59 (Lille), VIFFILAVI 69 (Lyon), AVAD 13 (Marseille), FV 44 Nantes, Nice Montjoye 06 (Nice), Paris Aide aux Victimes 75, SOS Victimes 93 (Saint-Denis), Sauvegarde 42 (Saint-Étienne), France Victimes 31 (Toulouse).

Les objectifs de cette réunion, en anticipation de besoins pour les Jeux de Paris 2024, étaient de :

—> **Discuter des modalités de prise en charge** efficaces des personnes victimes pendant la CMRM,

—> **Échanger sur les bonnes pratiques** : préparation au soutien des personnes victimes en interne, stratégies de communication et sensibilisation, dispositifs mis en place en local par les autorités judiciaires et/ou administratives, interprétariat pour les personnes victimes étrangères,

—> **Envisager la meilleure coordination** avec

les pouvoirs publics et les autres acteurs.

En parallèle de cette réunion, France Victimes a animé un atelier *serious game* pendant le Conseil d'administration de septembre 2023, sur les mêmes thématiques, afin que les associations puissent partager leurs idées, réflexions, dispositifs, pour se préparer, en amont d'un grand événement sportif. Les objectifs de ce temps d'échanges étaient d'anticiper un afflux de personnes victimes ayant besoin d'un accompagnement, qu'il s'agisse d'événements individuels ou collectifs, mais aussi de sensibiliser au mieux le public pour faire connaître les actions de l'association.

Fruit de ces différents échanges, un rétroplanning a ainsi pu être élaboré et mis à disposition du Réseau. Ce calendrier sur une année, en amont d'un grand événement, met ainsi en avant quatre axes : les sollicitations des acteurs institutionnels, la communication, l'organisation en interne, et l'interprétariat. Le rétroplanning a été transmis à deux reprises au Réseau, mais reste à disposition des associations sur demande, car il s'applique également à tous types d'événements de grande ampleur.

CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

Déterminée à lutter contre toutes formes de violences et actes répréhensibles et à œuvrer pour que le football reste porteur de valeurs universelles, la Fédération Française de Football (FFF) a adopté un plan de prévention et d'actions pour la protection de ses licenciés.

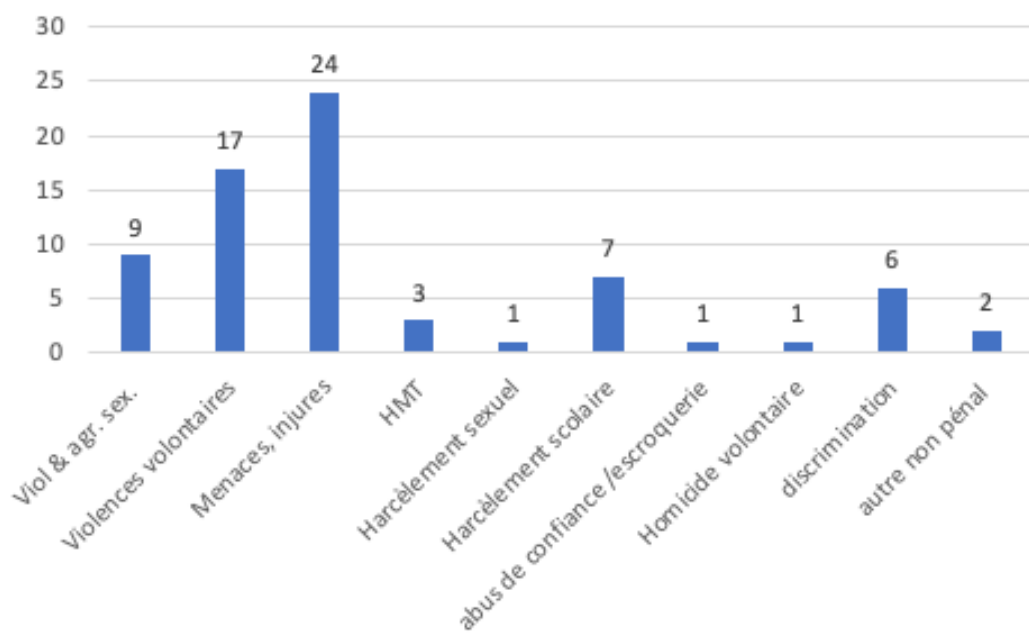
Dans ce cadre, la FFF s'est rapprochée de France Victimes afin d'être accompagnée par une structure spécialisée pour la mise en œuvre de son plan de prévention, plus précisément en matière d'accompagnement des victimes. C'est ainsi qu'une nouvelle convention entre la FFF et France Victimes a été signée.

Cette convention prévoit une écoute et un accompagnement juridique, psychologique et/ou social des licenciés victimes dans le cadre de leur pratique du football.

Les sportifs victimes, proches de victimes et témoins peuvent ainsi joindre, depuis le début du mois d'octobre 2022 le 01 73 038 442, tous les jours de 9 heures à 21 heures.



65 % de ces appels ont donné lieu à une orientation directe vers une des Associations d'Aide aux Victimes (AAV)



*CBV = Coups et blessures volontaires / HMT = Harcèlement moral au travail

À la demande du partenaire, la Fédération a participé à deux rencontres afin de présenter le partenariat auprès des acteurs de la FFF : un Webinaire avec les référents violences de la FFF et une journée de rencontre auprès de la Ligue de Bretagne.



CRÉATION DE MODULES D'INTERVENTION SUR LES VIOLENCES DANS LE SPORT

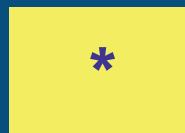
Dans le cadre du développement de son plan de prévention, la FFF a souhaité que ses licenciés puissent bénéficier de sensibilisations sur les violences par le Réseau France Victimes, et a exprimé un vrai besoin pédagogique d'information et de sensibilisation des encadrants et des jeunes licenciés sur la typologie des violences dans le sport, la manière de pouvoir être à l'écoute des personnes victimes, vers qui orienter et les prises en charge et accompagnements possibles. Impulsée par cette demande, la Fédération a ainsi conçu deux modules de sensibilisation sur les violences dans le sport, ciblant deux publics : les jeunes sportifs (13-18 ans) et les encadrants sportifs (présidents, dirigeants, éducateurs, bénévoles, arbitres...).

Un groupe de travail avec des associations du Réseau a été créé à cette occasion pour élaborer des kits d'intervention déclinables à tout type de sport. **14 associations*** ont pris part à ce travail collectif.

À disposition des AAV, ces kits comprennent pour chaque public un PowerPoint, un guide d'intervention et des fiches pratiques récapitulant les thèmes abordés pendant la sensibilisation.

Afin d'expérimenter ces interventions, des sensibilisations tests pour encadrants et jeunes licenciés ont été réalisées en automne 2023. Cinq départements pilotes ont été choisis avec la FFF selon les AAV membres du groupe de travail et les districts plus facilement mobilisables : Ain (AVEMA 01), Eure (AVEDE-ACJE 27), Hérault (France Victimes 34), Moselle (CIDFF 57), Haute-Vienne (FV 87).

En outre, la Fédération a également réalisé des sensibilisations afin de tester les outils. Le kit d'intervention est maintenant disponible pour toutes les AAV, qui pourront s'en saisir pour réaliser des sensibilisations dans le cadre du partenariat avec la FFF, mais aussi au-delà.



AVEMA 01 ;
AVEDE-ACJE 27 ;
France Victimes 31 ;
France Victimes 34 ;
France Victimes 44 Nantes
CIDFF 57 ;
ACJPB 64 ;
SOS France Victimes 67 ;
France Victimes 72 ;
AVIPP 76 ;
AYLF France Victimes 80 ;
France Victimes 85 ;
France Victimes 87 ;
ADAVIRS 89.

PROJETS À VENIR



Nouvelles collaborations

En 2024, la Fédération souhaite développer ses collaborations avec des associations qui accompagnent les personnes victimes grâce au sport, notamment Active ton Potentiel Escrime et Fight for Dignity.



Jeux Olympiques et Paralympiques

Cette année olympique et paralympique est donc synonyme de mobilisation de France Victimes et des associations du Réseau Victimes et des associations du Réseau en amont, pendant, et après l'événement, et sera l'occasion de mettre en évidence les missions des associations dédiées à l'assistance aux personnes victimes.



Formation et Olympiades

La création d'une formation à destination des référents Violences et VSS dans les structures sportives est également en cours de construction, suite à une demande croissante des institutions du milieu sportif.

Le 26 mai 2024, France Victimes participera aux Olympiades de la Jeunesse de la Société des Membres de la Légion d'Honneur (SMLH), fédérant près de 3 000 lycéens en provenance de 127 sections départementales de la SMLH mais aussi de quelques sections de l'étranger. Cet événement sera l'occasion pour la Fédération de réaliser des ateliers de prévention des violences auprès d'un grand public.

**LES ENGAGEMENTS
PLURAUx DE LA
FÉDÉRATION FRANCE
VICTIMES**



PRÉAMBULE

En 2023, le rayonnement de la Fédération a été marqué à tous niveaux, de par ses engagements transversaux avec de nombreux partenaires et institutions, tant pour les équipes salariées que les administrateurs. En interne et pour une meilleure gestion et opérationnalité à l'égard du Réseau de ses bases de données, France Victimes s'est doté de NÉO.

Les traditionnelles réunions de bureau et Conseils d'administration ont jalonné l'année afin de réfléchir, produire, faire avancer les sujets et enjeux stratégiques de la politique publique d'aide aux victimes. Des travaux d'importance ont par ailleurs été lancés, concernant tant le projet stratégique de la Fédération que la refonte du Code de déontologie.

Les deux rendez-vous annuels phare en termes de gouvernance se sont tenus : l'Assemblée générale de France Victimes tout d'abord, le 14 juin à Montpellier, laquelle a mobilisé 76 associations présentes ou représentées. Outre l'évocation de l'activité annuelle fédérale, des échanges ont eu lieu entre la Fédération et ses adhérents sur la communication et les relations publiques, Mémo de Vie, les activités des différents services de la Fédération ont aussi été présentées.

Le 9 décembre 2023, s'est tenue la 1^{ère} Conférence commune des Présidences associatives des réseaux France Victimes et Citoyens et Justice. 120 membres associatifs étaient présents pour échanger autour de leurs valeurs et missions.

Enfin, la Cour des comptes a audité France Victimes durant plusieurs mois, pour rendre son rapport en novembre : il souligne le rôle phare de France Victimes dans la politique publique d'aide aux victimes, et formule 8 recommandations pour renforcer encore sa professionnalisation.

I. LES ACTIVITÉS INTERNES TRANSVERSALES DE LA FÉDÉRATION AU SERVICE DU RÉSEAU ET DES VICTIMES

SERVICE ANIMATION RÉSEAU




Pôle juridique

1. Synthèses juridiques

Courant 2023, la Fédération a diffusé différentes fiches techniques sur tout texte d'actualité ayant un impact en droit des victimes, notamment :

- Une fiche technique sur la **Loi n° 2023-22** du 24 janvier 2023 d'Orientation et de Programmation du ministère de l'Intérieur (**LOPMI**) ;
 - Une note sur le rapport parlementaire « **Plan rouge VIF : améliorer le traitement judiciaire des violences intrafamiliales** » du 22 mai 2023 ;
 - Une note sur l'arrêt civil de l'**attentat de Nice** du 26 mai 2023 ;
 - Une fiche technique sur la **Loi n° 2023-566** du 7 juillet 2023 visant à instaurer une **majorité numérique et à lutter contre la haine en ligne** ;
 - Une fiche technique sur la circulaire du 20 juillet 2023 relative à la **politique pénale en matière routière** ;
 - Une fiche technique sur le **Décret n° 2023-782** du 16 août 2023 relatif au **respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires** relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale ;
 - Une fiche technique sur le **Décret n°2023-829** du 29 août 2023 portant création de l'Office Mineurs (**OFMIN**) ;
 - Une note sur le rapport de la CIIVISE « **Violences sexuelles faites aux enfants : on vous croit** » du 17 novembre 2023 ;
 - Une note sur la création de **pôles spécialisés en matière de violences intrafamiliales** (décret n°2023-1077 du 23 novembre 2023 et circulaire du 24 novembre 2023) ;
 - Une note sur **l'aide universelle d'urgence** (loi du 28 février 2023 et décret du 24 novembre 2023).
- Ces diffusions régulières visent à assurer l'information actualisée des associations adhérentes, et, ainsi, à garantir la qualité de l'aide juridique apportée aux victimes.



L'initiative a été saluée par bon nombre d'associations adhérentes, leur permettant une réactivité accrue auprès des autorités judiciaires en particulier, si jamais elles n'étaient pas mobilisées.

2. Veille féminicides

Les participants au Zoom sur les homicides conjugaux qui s'est déroulé mi-octobre ont formulé le souhait d'être **alertés lorsqu'un homicide conjugal a lieu sur leur ressort.**

La Fédération a donc pris l'initiative de réaliser une veille sur cette thématique.

Dans un premier temps, l'ensemble des féminicides identifiés par le Collectif Féminicides par compagnons ou ex en 2023 **a été recensé et inscrit dans un tableau, diffusé au Réseau France Victimes** fin octobre pour permettre aux associations d'en prendre connaissance.

Dans un second temps, pour les féminicides survenus ou identifiés après la diffusion du tableau, **des alertes mail ayant pour objet : « information féminicide sur votre ressort » ont été envoyées de façon individualisée** aux associations potentiellement concernées.

Entre novembre et décembre 2023, **14 alertes mail ont ainsi été réalisées**, dans un délai moyen d'une semaine après la survenance de l'homicide conjugal.

3. Partenariat SARVI

En février 2020, une rencontre avec le Service d'Aide au Recouvrement des Victimes d'Infractions (SARVI) au sein des locaux de la Fédération a donné lieu à la mise en place d'un **partenariat de principe permettant de faciliter les échanges sur des dossiers entre France Victimes et le SARVI.**

En effet, en cas de difficultés des associations sur certains dossiers pour lesquels elles ne parviendraient pas à obtenir de réponses de la part du SARVI, il est désormais convenu avec le SARVI que la fédération France Victimes centralise les demandes écrites et interroge directement les responsables en cas de besoin.

Il est ainsi possible pour les associations d'interpeller la Fédération au sujet de dossiers SARVI constitués depuis un certain temps, pour lesquels les victimes n'arriveraient pas à obtenir de nouvelles ou pour lesquels les associations ne parviendraient pas à joindre le SARVI.

En 2022, 16 Associations d'Aide aux Victimes (AAV) avaient fait appel à France Victimes pour son assistance sur 98 dossiers SARVI, concernant 100 victimes.

En 2023, 17 AAV ont sollicité la Fédération pour 42 dossiers SARVI, soit une diminution de 57 % par rapport à 2022, concernant 43 victimes.

41 dossiers concernaient des situations individuelles et 1 dossier une affaire d'escroquerie collective.

Sur les **42 dossiers***, 8 émanaient des associations ultramarines (7 dossiers d'APAJ Polynésie et 1 dossier d'Initiatives FV Guadeloupe).

Par ailleurs, **23 demandes générales portant sur des questions techniques** ont été adressées par les AAV à la Fédération en 2023, sur divers thèmes en lien avec l'indemnisation des victimes (ex : relevé de forclusion, demandes et informations pour les administrateurs ad hoc, articulation SARVI/CIVI, condamnation solidaire des représentants légaux, etc.).

4 demandes ont également été adressées par **3 AAV** (CIDFF FV 55, FV 41 et FV 87) concernant des dossiers individuels et portant sur des questions techniques, pour lesquelles France Victimes a pu fournir des éléments sans solliciter le SARVI.

Enfin, le SARVI a sollicité France Victimes pour les assister avec une victime en détresse psychologique s'étant présentée dans leurs locaux.

Ces modalités de fonctionnement entre le SARVI et la Fédération représentent une réelle avancée en termes d'information des victimes sur l'état d'avancement de leur dossier SARVI, et donc quant à l'effectivité de leur droit à indemnisation.



Les demandes relatives aux 42 dossiers se ventilent comme suit :

- 26 demandes concernaient le suivi de l'avancement de dossiers SARVI pour lesquels les victimes n'avaient pas de nouvelles depuis un temps significatif ;
- 6 concernaient le suivi d'un dossier puis un transfert direct de nouvelles pièces ou pièces complémentaires aux dossiers ;
- 6 demandes portaient sur des précisions sur les pièces à fournir ou explications des décisions des gestionnaires ;
- 3 demandes avaient trait à des questions techniques sur des dossiers individuels ;
- 1 demande était relative au Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (FGAO).



Pôle
psychologique

1. Groupe de Réflexion et d'Action en Psychologie (GRAP) - Écrits sur l'accompagnement psychologique en Associtons d'Aide aux Victimes (AAV)

Dans l'actualité de l'accompagnement psychologique, le début de l'année 2023 a été marqué par la finalisation des travaux du Groupe de Réflexion et d'Action en Psychologie (GRAP), qui a produit trois écrits :

- Un document précisant le cadre des missions du psychologue ;
- Une synthèse de ce cadre d'intervention du psychologue (version courte) ;
- L'enquête du GRAP sur les missions du psychologue, et qui reprend les différents retours.

Ces écrits exposent **les principes clés de l'accompagnement psychologique en AAV**. Ils proposent de nommer l'intervention psychologique des psychologues au sein des AAV « accompagnement dans le soin psychique ». Ce soin psychique en question vise l'apaisement de la résonance de l'événement, à restaurer la liaison psyché-corps et à soulager les symptômes invalidants. Il ambitionne à réinstaurer l'autonomie perdue et permettre à la personne victime de retrouver une place de sujet et non d'objet. En ciblant un nouvel équilibre, un mieux-être, la personne victime peut alors se réapproprier les éléments de son histoire afin de pouvoir dépasser l'état transitoire de victime.

Ils fournissent une base pour adapter l'accompagnement à chaque situation, tout en considérant la vision pluridisciplinaire du travail. Ces écrits n'ont pas pour objectif d'imposer un modèle théorique, mais constituent un premier pas afin de poser les bases d'un socle commun, permettant de préciser les contours de la prise en charge psychologique en association d'aide aux victimes.

Ce groupe a été coanimé par le Psychologue référent en lien avec la Directrice Générale Adjointe, et était composé des collègues des AAV suivantes : Audrey L. de FV 66, Aurélie B. de PAV 75, Catherine B. de FV 87, Lisbeth M. de FV 37, Maéva A. de FV 66, Sonia B. du Mas Info Victimes 69, et Tifanie A. du CIDFF 17.

2. Arrivée d'une nouvelle psychologue référente – Présentation et recensement des besoins, mise en place des Groupes d'Échanges de Pratiques (GEP)

En mai 2023, la Fédération a accueilli dans l'équipe du Service Animation Réseau une nouvelle Psychologue référente. Cette arrivée a donné lieu à 4 rencontres en visio-conférence avant l'été. Les psychologues du Réseau étaient invités à s'inscrire à l'une d'entre elles pour faire connaissance avant tout et (re) questionner le rôle du référent au sein de la Fédération. Ces moments leur ont également permis d'exprimer leurs envies et besoins en matière d'accompagnement et d'évolution de leur pratique professionnelle associative.

À l'issue de ces réunions, plusieurs demandes précises ont émergé, et notamment celle de bénéficier de temps d'échanges réguliers entre psychologues du Réseau.

Dans la vie professionnelle des psychologues, ces temps peuvent prendre diverses formes :

La supervision : individuelle ou collective, c'est une activité professionnelle axée sur l'évaluation, l'amélioration et le développement des connaissances, des habiletés et des comportements des supervisés dans l'exercice de leur profession. Cette activité est animée par un professionnel de la même profession, en général expert ou plus expérimenté.

L'intervision : a lieu entre pairs, qui ont un contexte professionnel et/ou des missions et objectifs communs et apporte partage, apprentissage, soutien et écoute.

L'analyse des pratiques professionnelles : permet aux professionnels d'échanger collectivement sur leur activité afin de trouver des solutions aux problématiques qu'ils rencontrent quotidiennement. Elle permet également de dynamiser une institution, et, par le questionnement régulier des pratiques, d'inscrire la structure dans une démarche d'amélioration continue.

La volonté de la Fédération a donc été de proposer, pour répondre à ce besoin, des temps organisés et encadrés par la psychologue référente : entre septembre et décembre 2023, les Groupes d'Échanges de Pratiques (GEP) ont ainsi réuni 53 psychologues du Réseau.

Chaque groupe accueille entre 5 à 7 psychologues, idéalement de différentes associations sur le territoire (métropole et territoires ultra-marins) et se tient une fois tous les deux mois, pour des séances de 2h. Pour encadrer ces échanges, une charte éthique et de fonctionnement a été rédigée par la référente psychologue et soumise à l'approbation des membres de chaque groupe. La participation est basée sur le volontariat.

En cohérence avec le cadre des missions des associations du réseau France Victimes, ces groupes d'échanges ont pour objectifs de faciliter et d'améliorer la pratique professionnelle via l'analyse des difficultés, la prise de recul, la recherche de solutions, les échanges de points de vue ainsi que le partage de problématiques institutionnelles.

Ces groupes seront poursuivis et intégreront d'autres psychologues à partir de janvier 2024.

3. Créer et maintenir le lien avec le Réseau

Lors de la passation de poste, à l'arrivée de la nouvelle psychologue référente, un autre enjeu a été de **mettre à jour l'annuaire des psychologues du Réseau**. En effet, au regard des départs et des nouveaux recrutements ponctuant le quotidien et la vie des associations, il apparaissait nécessaire de pouvoir actualiser les coordonnées des psychologues.

De plus, dans la perspective de mieux communiquer, et au plus grand nombre, les actualités de la Fédération, les propositions d'actions menées à l'égard des psychologues, et de partager des informations pratiques et techniques, **une campagne de recensement a été lancée par mail**.

Les directions ainsi que les psychologues recensés ont été invités à renvoyer les informations concernant leur service psychologique. Il sera essentiel de poursuivre régulièrement cette action afin de rester connecté aux réalités des professionnels psychologues des associations et de pouvoir proposer des actions ciblées et adaptées.

Les psychologues avaient également interpellé la Fédération quant à la possibilité de disposer d'un outil partagé, telle une sorte de « médiathèque » afin de mettre en commun la veille psychologique. En attendant d'étudier ce projet, la psychologue référente a envoyé tous les mois, **depuis septembre 2023, un bulletin de veille psychologique transmettant diverses ressources (actualités, formations, podcast, lectures, outils, etc.)**. Ces mails ont rencontré un franc succès et concourent à l'idée de développer un outil pérenne de partage et de stockage des ressources psychologiques.

En parallèle, la psychologue référente a contribué à **alimenter la newsletter adhérents et la lettre d'informations grand public de la fédération France Victimes**.

Enfin, la mise à disposition de la Psychologue référente du Réseau a donné lieu à de nombreux échanges avec des psychologues et des directeurs d'associations. Cet appui technique a notamment été sollicité sur les sujets suivants :

- **Les écrits du psychologue ;**
- **Les autorisations parentales dans la mise en place d'un suivi psychologique ;**
- **Le rôle et la place du psychologue dans l'association ;**
- **Le secret professionnel et la confidentialité ;**
- **Enfin, l'annonce des classements sans suites et l'accompagnement des personnes victimes aux audiences.**

Ces sollicitations ont permis de faire le constat que ces interrogations et problématiques communes et récurrentes étaient partagées par l'ensemble des professionnels du Réseau, quelle que soit leur localisation.

En 2023, le réseau France Victimes compte 350 psychologues



Pôle Social

1. La veille sociale

Les veilles sociales visent à partager l'actualité des droits et des dispositifs sociaux, ainsi que la documentation institutionnelle et associative associée aux champs de compétences du travail social. **En 2023, les thématiques associées à la protection de l'enfance et à la santé ont été particulièrement abordées.**

2. Les échanges de pratiques

Depuis janvier 2022, la Fédération propose des **groupes d'échanges de pratiques à destination des travailleurs sociaux en association (TSAV), des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG), ainsi que des intervenants socio-judiciaires (ISJ) mobilisés par le pôle aide aux victimes de leurs structures.**

Abordant l'ensemble des pratiques professionnelles et réalités de terrain spécifiques à l'accompagnement social au sein des AAV, ces temps d'échanges, organisés en visio, s'appuient sur les expériences professionnelles de chacun. Ils contribuent tant à partager les réflexions, interrogations et/ou les difficultés rencontrées sur le terrain qu'à co-construire une culture professionnelle et associative, des valeurs communes concernant des pratiques « métier » ou « fonction ».

Au premier semestre 2023, 1/3 des travailleurs sociaux du Réseau - toutes missions confondues – participaient à ces temps de travail.

Aux regards des demandes et besoins exprimés, ce projet a été renouvelé pour l'année 2023-2024.

En 2023, le Réseau France Victimes recense 166 postes dont :

- **75 postes d'ISCG (Intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie)**
- **3 postes ISJ effectuant une permanence pour le SAV de l'asso**
- **88 TSAAV (travailleurs sociaux en AAV).**



**Pôle
Animation
Réseau**

1. Adhésions-radiations-alertes

Le groupe « Cartographie et Vie des associations » a accompagné 12 de ses adhérents en 2023 concernant les alertes, qu'elles soient liées à des difficultés passagères pour lesquelles l'expertise fédérale a été sollicitée, ou pour des situations plus préoccupantes, pouvant mettre en cause la pérennité de l'association.

3 rapports de situation, accompagnés systématiquement d'un projet stratégique, ont été transmis à l'association et/ou à l'institution ayant mandaté la Fédération.

Ces accompagnements ont fait l'objet d'échanges à distance mais ont aussi amené à des déplacements sur site du Chargé d'animation Réseau, parfois accompagné par le Directeur général ou par un administrateur du groupe.

En ce qui concerne les difficultés budgétaires et de trésorerie, la Fédération a, quantitativement, été moins alertée en 2023. Pour autant, lorsque ces problématiques existaient, la poursuite des activités de l'association était un réel enjeu.

Dans ce prolongement, **3 demandes d'avance de trésorerie d'un montant total de 91 000 € ont été formulées** auprès de la Fédération, dont une qui n'a pas été remboursée sur l'exercice 2023.

Par ailleurs, même si elles n'étaient pas toutes de nature à émettre des alertes en tant que telles, la Fédération a noté une **forte augmentation des difficultés rencontrées**

par son Réseau, relatives à ses ressources humaines, et ce à tous les niveaux (techniciens, direction, gouvernance...).

En cohérence avec sa mission, la **Fédération était présente pour répondre aux besoins professionnels** de ses collègues de terrain, par des échanges réguliers sur la gestion quotidienne de leur association, mais était également à son écoute pour les soutenir personnellement lorsqu'ils se trouvaient en difficulté.

Concernant la structuration du Réseau, France Victimes fédérait 128 associations à la fin de l'année 2023.

En effet, l'association **France Victimes 36, à la suite des difficultés notamment financières qu'elle rencontrait, a été liquidée** et son activité (ainsi que son personnel) a été reprise par les collègues chériens.

De même, le départ de la juriste référente du Bureau Municipal de Sotteville-lès-Rouen a eu pour conséquence la **fermeture de son service.**

Enfin, la Fédération a reçu **8 demandes d'adhésion**, dont aucune n'a été présentée au Conseil d'Administration, ces dernières n'ayant pas été au bout de leurs démarches en raison du cadre minimum d'intervention qui leur a été présenté et ne répondant pas, de fait à ce dernier (lié notamment au caractère non généraliste de leur association).

Elles ont été invitées à établir un partenariat, soit au local, soit au national (116 006).

FOCUS IPG

Mis à la disposition des adhérents de la Fédération en 2015, Inavem Pro-Gest est un **outil web professionnel de gestion de suivi des activités d'aide aux victimes**. Accessible sur Internet, il a été conçu pour aider les associations au quotidien :

- Pour enregistrer les personnes reçues et aidées par l'association ;
- Pour gérer les activités d'aide aux victimes, de médiation et d'accès au droit ;
- Pour rendre compte du travail effectué auprès des bailleurs de fonds ;
- Pour évaluer les activités au regard d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.

En décembre 2023, la Fédération a présenté, lors de 4 réunions en visio, la synthèse des attendus issus des 11 groupes de travail réunis en 2022.

Ces **modifications tendent à concilier les demandes de terrain ainsi que les besoins statistiques des partenaires nationaux et locaux**. À ce titre, la Fédération intégrera dans IPG des **données «obligatoires»** qui permettent de sortir les statistiques.

Dans un premier temps, les modifications ayant un impact sur l'activité et nécessitant d'être mises à jour par année civile ont été **ajoutées au 1er janvier**.

Les dernières modifications interviendront durant le premier semestre de l'année.

Par ailleurs, cette nouvelle version sera accompagnée de **formations en visio en 2024, ainsi que d'un guide** permettant à la fois l'utilisation du logiciel mais également l'harmonisation des pratiques.

Enfin, pour répondre aux besoins du Réseau, la Fédération a proposé une **intervention auprès de 5 associations qui avaient indiqué un besoin de formation de leurs salariés à l'utilisation d'IPG, y compris pour les collègues ultramarins**.

Ces temps, le plus souvent à distance via Zoom, ont permis de répondre aux différentes interrogations des Associations d'Aide aux Victimes (AAV) de terrain et d'aider à leur appropriation du logiciel.

Elle se distingue des formations dédiées à l'outil en ce qu'elle a pour objectif de sensibiliser les professionnels à la logique d'enregistrement, là où la formation se borne à former aux fonctionnalités de l'outil.



2. Réunions Régionales



Les réunions régionales 2023 du Réseau France Victimes se sont déroulées entre septembre et novembre 2023.

Au total, ce sont **18 rencontres qui ont rassemblé plus de 90 % des associations** adhérentes, ouvertes en quasi-unanimité par la Présidente de France Victimes qui a tenu à faire un point sur le niveau d'activité des associations et leur situation financière générale, et présenter la stratégie de la Fédération pour interpeller le ministère de la Justice, en vue de cohérence d'actions nationale / local.

Des sujets nationaux sur **la politique publique d'aide aux victimes ont été abordés, avec la place et le rôle des Associations d'Aide aux Victimes (AAV), et également les initiatives locales et nouvelles actions des adhérents ont été exposées.** Ces temps d'échanges sont toujours très importants dans la vie d'un Réseau et **facilitent les perspectives d'actions communes** et aussi le **partage de difficultés de terrain.**

3. Actions de soutien de la Fédération dans les événements locaux du Réseau

La Fédération s'efforce d'être présente au maximum aux événements de toutes natures organisés par les associations adhérentes, **en signe de soutien et de symbole fort d'appartenance à un Réseau** : ainsi, courant 2023, France Victimes a participé au **colloque organisé par son adhérente landaise** à la cité judiciaire de Mont-de-Marsan, à l'occasion de ses 30 ans.

La Fédération, en la personne de son vice-Président, est aussi intervenue à **deux colloques qui se sont tenus à Strasbourg, à l'initiative de SOS France Victimes 67, l'un sur le terrorisme et l'autre sur les mineurs victimes de violences sexuelles et intrafamiliales.**

4. Questionnaire d'activité Chancellerie

Le SADJAV et la SDSE (Sous-Direction de la Statistique et des Études) ont travaillé à la dématérialisation du **rendu compte d'activité demandé aux associations d'aide aux victimes** chaque année. Ces travaux étaient l'occasion de repenser les indicateurs attendus.

La Fédération a été sollicitée pour concourir à ces réflexions.

Le projet, initialement prévu pour 2024, sera finalement mis en œuvre concrètement en 2025.

5. Groupe cartographie et vie des associations

Le groupe de travail accompagne les associations dans les difficultés signalées et travaille autour de bonnes pratiques dans les actions d'accompagnement des victimes du Réseau.

Ce groupe est présidé par :

Françoise PASSUELLO - Directrice de France Victimes 31 et Vice-Présidente de la Fédération

Il est composé de :

Fabrice DELABROY - Remaid-France Victimes 26

Élisabeth LIOTARD - VIFFIL 69

Cécile MOREAU - APAJ 987

André LAURENT - SOS France Victimes 67

Marie-Christine RICOUR - France Victimes 44

Et accompagné par :

Isabelle SADOWSKI - Directrice Générale Adjointe de la Fédération

Michel DE SOUSA - Chargé d'animation réseau de la Fédération



Pôle communication

La fédération France Victimes entre dans une ère de transformation dynamique, marquée par de nouvelles perspectives de développement et de communication. Cette année 2023 a vu l'avènement de changements importants, notamment avec l'arrivée d'une nouvelle Responsable de la communication et des relations publiques **Noémie Bertomeu Bianco-Dolino**, dont le rôle est de concevoir, mettre en œuvre et superviser les initiatives de communication de la Fédération avec ses équipes. Elle est épaulée par **Sarah Ben Ayoun** pour veiller à l'harmonisation globale de la communication du Réseau.

1. Une nouvelle palette graphique pour la Fédération

L'identité visuelle de la Fédération évolue avec une **nouvelle charte graphique audacieuse** proposée par le pôle communication à l'été 2023. En **conservant les couleurs emblématiques (bleu et orange)**, la saturation des couleurs a pu être **retravaillée afin d'incarner une image plus moderne et engageante**. Ces deux couleurs principales ont été complétées par une palette de couleurs, reflétant le dynamisme de la Fédération. Pour la symbolique et montrer l'engagement de la fédération France Victimes dans le mouvement européen de l'aide aux victimes, il a été intégré dans cette **palette le violet de la marque Victim Support Europe (VSE)**.

COULEURS HISTORIQUES		COULEURS RETRAVAILLÉES		
COULEURS COMPLÉMENTAIRES				
Teinte Sombre Violet Russe #320E3B	Teinte claire Floral white #FFF8F0	Violet VSE Tehhelet #412B83		
Maize #FAEB55	Ictérine #FFFD77			
Mint Green #DDFF77	Tiffany Blue #93E1D8			
Police Fira Sans				
TITRE 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5
Titre 1: FIRA Sans medium 42 majuscules	Titre 2: Fira sans semi bold 36	Titre 3: Fira sans regular 32	Titre 4: Fira sans medium bold italique 24	Titre 5: Fira sans light 20
Corps de texte	Citation	Légende		
Corps: Fira sans medium 16	Citation: Fira sans extra light italique 16	Légende: Fira sans Thin 14		

2. Aimer, commenter, partager : la stratégie digitale renouvelée

La Fédération a intensifié et professionnalisé sa présence sur les réseaux sociaux avec une stratégie innovante.

Dans cet esprit de connexion et d'engagement, a été introduite sur les supports de communication digitale et imprimable une innovation majeure : un code QR exclusif, permettant un accès instantané à toutes les activités de la Fédération.



Les performances digitales de France Victimes en 2023 :



Facebook @FranceVictimes

Abonnés : + 655, soit +8,21 %
par rapport à 2022

J'aime : +448, soit +5,43 %

Nombre de posts : 68

Total abonnés : 8 721



Instagram @FranceVictimes

Abonnés : +559, soit +32,44 %
(statistiques à partir de juin)

Nombre de posts : 37

Nombre de stories : 216

Total abonnés : 2 171



Twitter @FranceVictimes

Abonnés : +177, soit +4,27 %

Nombre de tweets : 113

Total abonnés : 4 317



LinkedIn @Fédération France Victimes

Abonnés : +3 698, soit +55,27 %

Nombre de posts : 119

Total abonnés : 11 138

Au total, plus de **337 posts** ont été partagés et repartagés sur tous les réseaux sociaux au cours de l'année 2023. La Fédération est particulièrement enthousiasmée par les **progrès remarquables d'Instagram et LinkedIn**, qui se distinguent de plus en plus dans sa stratégie digitale.

Rejoignez France Victimes sur ces plateformes en suivant ses comptes officiels, et partagez ses contenus autour de vous.

Les autres outils digitaux de France Victimes :



Youtube @FranceVictimes

Abonnés : 363

Vidéos : 79



Site internet :

www.france-victimes.fr

Nombre total de visites :
175 000

France Victimes propose deux lettres d'information distinctes, chacune conçue pour répondre aux besoins spécifiques de différents publics : les adhérents de l'association et le grand public, toutes deux envoyées une fois par mois.

La première **lettre d'information pour les adhérents** est organisée pour offrir une vue d'ensemble complète de l'actualité et des initiatives de France Victimes. Elle comprend une section « **À la Une** » mettant en lumière une information importante, suivie de la rubrique « **Nouvelles du Réseau** » qui présente deux actualités du réseau national et européen, y compris des propositions de formations. La section « **Actu thématique** » offre une veille

sociale, juridique et psychologique avec trois actualités dans chaque domaine. Une revue des médias est également incluse, ainsi que des recommandations de ressources telles que rapports, articles, films, pièces de théâtre, musiques et podcasts, etc. Enfin, un agenda des réunions et des référents spécialisés sont mentionnés en pied de page.

En revanche, la **lettre d'information destinée au grand public** est organisée de manière plus concise. Elle comprend une seule actualité, suivie d'une section « **Notre réseau** » présentant des articles de presse pertinents. Les offres d'emploi sont également incluses, ainsi que les recommandations.



Zoom sur les stats de la newsletter Grand Public :

Taux d'ouverture de 39 %

Taux de clics de 17 %

Nombre de destinataires : 3 358



Zoom sur les stats de la newsletter Adhérent :

Taux d'ouverture de 58 %

Taux de clics de 10 %

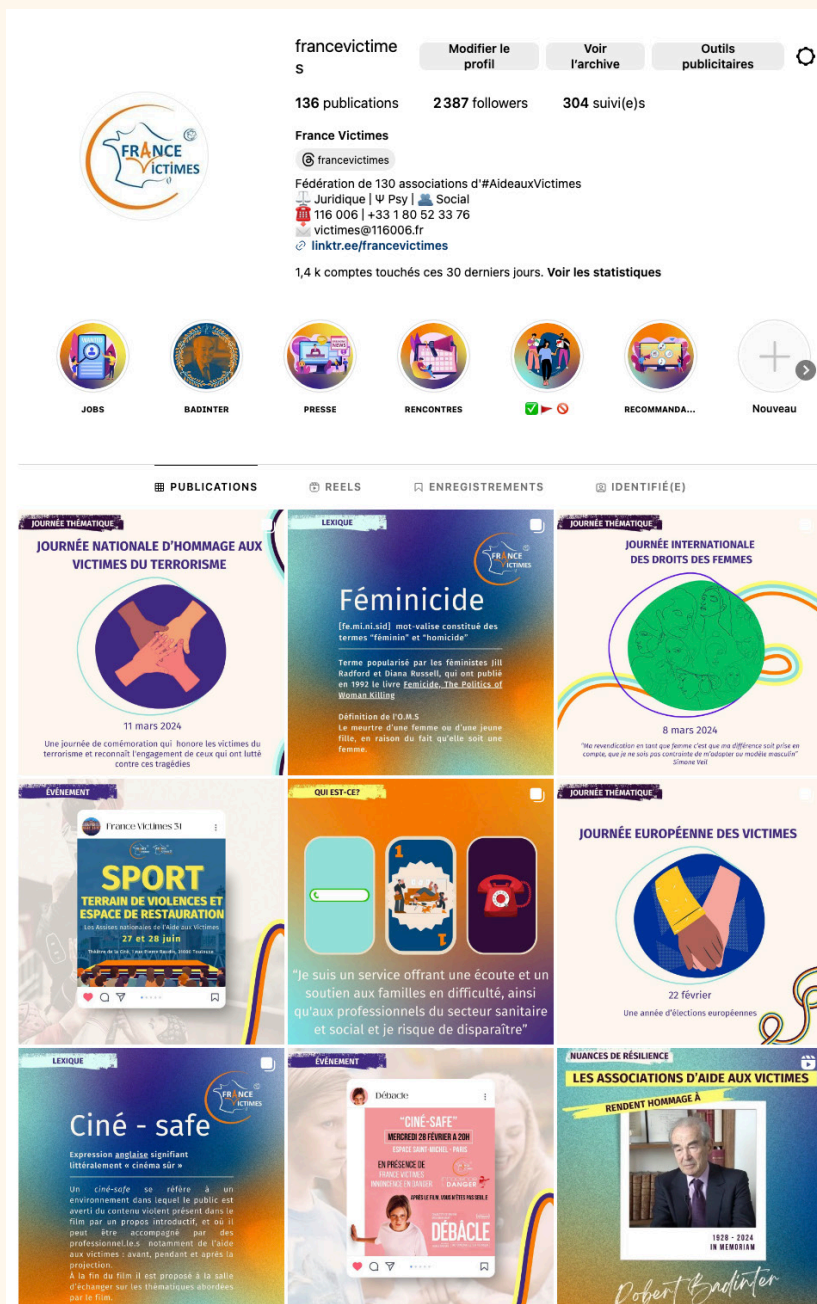
Nombre de destinataires : 918

Stratégie Instagram :

Depuis la fin juillet, l'équipe communication investit le champ du réseau Instagram, une plateforme de communication visuelle puissante et dynamique. Cette décision découle de la volonté de capitaliser sur les possibilités offertes par Instagram pour sensibiliser et mobiliser efficacement l'audience de France Victimes, en proposant des contenus de vulgarisation juridique. Grâce à la narration visuelle facilitée par une **charte graphique renouvelée**, France Victimes est en mesure d'illustrer ses actions, de présenter des résultats tangibles, et d'expliquer des problématiques complexes de manière accessible.

Des **contenus de décryptage, d'analyse ou de commentaires de l'actualité politique et médiatique** sont une façon de toucher une audience plus large et intéressée par l'aide aux victimes, mais aussi de sensibiliser un public qui serait éloigné de la sphère de travail de France Victimes.

Cet espace de création est aussi en interne un espace de réflexion entre les services pour proposer des contenus pluridisciplinaires.

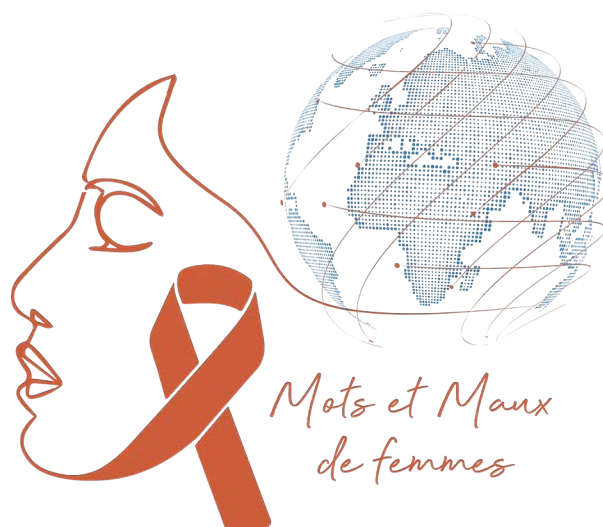


3. Les dispositifs et livrables de la Fédération

De nombreux livrables ont été produits sur l'année 2023 à destination des membres du Réseau qui en auraient fait la demande : kakémonos, flyers, affiches, etc.

Mots et Maux de Femmes

L'expographe itinérante « Mots et maux de femmes » continue son parcours au sein des associations partenaires, permettant ainsi de sensibiliser un large public aux enjeux et défis auxquels les femmes victimes font face au quotidien.



Ecosystem

Le partenariat avec Ecosystem sur la distribution de téléphones aux victimes et au personnel administratif a connu un succès au cours de l'année écoulée et sera reconduit pour l'année 2024, témoignant ainsi d'un engagement continu à soutenir les activités des associations d'aide aux victimes.

Fiches Sport

Dans le cadre des ateliers de sensibilisation au sport en partenariat avec la FFF, le pôle communication de la Fédération a collaboré étroitement avec le service animation réseau pour développer des fiches pratiques informatives et accessibles. Ces fiches pratiques fournissent des clés de compréhension et des ressources utiles pour les personnels et les sportives et sportifs pour lutter contre les violences et les discriminations.



4. Impact médiatique de la fédération France Victimes dans la Presse

La fédération France Victimes a connu une couverture médiatique remarquable cette année, **renforçant son influence et sa notoriété grâce à son agence de Presse** dédiée au soutien du porte-parole Jérôme Moreau, avec le conseil de la Responsable communication et Relations Publiques. Sur les 64 occurrences recensées, **26 concernent France Victimes** comme entité, **4 concernent la Fédération dont 3 tribunes**, **34 concernent les membres du Réseau, qu'il s'agisse de plateaux télé ou de papiers dans la presse**. Ces sollicitations ont été adressées aussi bien au porte-parole qu'aux personnels de la Fédération spécialisés dans une thématique.

L'Humanité

Comment prévenir et faire reculer le harcèlement scolaire ? - Février

« L'actualité tragique récente, avec notamment le suicide du jeune Lucas, a remis sur le devant de la scène médiatique un phénomène profond rencontré au quotidien. L'essor des réseaux sociaux est ici un défi. Avec un Texte collectif initié par l'association Marion la main tendue et Jérôme Moreau Porte-parole de France Victimes »

Le Monde

L'aide aux victimes est l'ultime pierre à ajouter pour solidifier une Union européenne unie et indivisible - Février

« Il est impératif que les victimes en Europe soient dotées d'un corpus légal égalitaire et qu'une politique ambitieuse pour leur accompagnement soit menée, estiment dans une tribune au « Monde » Maryse Le Men, présidente de la fédération France Victimes, et Jérôme Moreau, porte-parole de France Victimes et vice-président de Victim Support Europe. »

La France, figure d'exemplarité en matière de promotion des droits, est en deçà des autres pays européens dans le financement de l'aide aux victimes - Novembre

« Dans une tribune au « Monde », Maryse Le Men et Jérôme Moreau, la présidente et le porte-parole de la fédération France Victimes, expliquent que le réseau qui accompagne près de 350 000 victimes par an ambitionne d'atteindre le million. Ce qui ne représente encore qu'un dixième des personnes déposant plainte chaque année.. »

LES OCCURENCES : FRANCE VICTIMES

Le reporting presse n'ayant commencé qu'après l'AG 2023 à la demande des membres les chiffres des mois précédents n'ont pas été pris en compte.

Juin :

- [BFMTV: Attaque au couteau à Annecy](#)
- [BFMTV: Annecy : nouvelles révélations sur l'attaque](#)
- [BFMTV: Écroué, l'agresseur d'Annecy mis à l'isolement](#)
- [BFMTV: Le discours du maire d'Annecy attendu par les familles des victimes](#)
- [BFMTV: Annecy : un recueillement en musique](#)
- [BFMTV: Annecy : une fresque offerte](#)
- [Gazette des communes: Aide aux victimes Eric Dupond-Moretti confirme un renforcement des moyens](#)
- [France Bleu Hérault: Jérôme Moreau, porte-parole de la fédération France Victimes](#)
- [Actu.fr: Devant les associations, Éric Dupond-Moretti renforce l'accompagnement des victimes](#)
- [La Gazette des Communes: Aide aux victimes : Eric Dupond-Moretti confirme un renforcement des moyens](#)
- [Le petit Journal: Assises Nationales de l'Aide aux Victimes](#)

Août :

[CNAF: Comment surmonter un accident de la route](#)

Septembre :

- [Le Chantier: L'usurpation d'identité, un phénomène exponentiel](#)
- [BFMTV: Enfant congelé : le père en garde à vue](#)
- [RCF Radio: Les sportifs sous emprise](#)

Octobre :

- [Nouvelles du Jour: L'association France Victimes s'inquiète du « phénomène d'abandon scolaire » chez les lycéens témoins](#)
- [BFMTV: Assaillant d'Arras : un climat familial radicalisé](#)

- [France Info TV: Attaque couteau Arras](#)
- [BFM TV: Enseignant tué à Arras: les actions mises en place par la Fédération France Victimes](#)
- [So Foot: Philippe Diallo a été entendu par la commission sur les défaillances de la FFF](#)
- [So Foot: La FFF a mis 6 mois pour réactiver son numéro vert d'aide aux victimes de violences](#)
- [Le Dauphiné Libéré: FFF : un numéro vert pour les victimes de violences... qui ne marche pas](#)

Novembre :

- [BFMTV: Viol incestueux à Aubagne: l'accompagnement des victimes est primordial pour France Victime](#)
- [France Info TV: Inondations le coût des dégâts](#)

Décembre :

- [BFMTV: Dérives sectaires : comment y faire face ?](#)
- [BFMTV: Ado tabassée à Lyon: une agression à vomir](#)
- [BFM TV: Disparition de Gina : que sait-on de cette affaire ?](#)

LES OCCURENCES : DU RÉSEAU

Juin :

- [Midi Libre Occitanie: «Je lui faisais confiance» : emprise de son coach, agression sexuelle... une ex-sportive de haut niveau brise l'omerta](#)
- [Midi Libre Occitanie: «L'emprise nous ne la rencontrons pas que dans les violences conjugales» : assure le porte-parole des procureurs](#)

Juillet :

- [Figaro: Émeutes : le gouvernement lance un numéro vert pour les victimes dont le véhicule a été incendié](#)

Août :

- [L'Yonne Républicaine: Visé par trois plaintes pour harcèlement, Pierre Monnoir quitte la présidence de l'Adavirs 89](#)

Septembre :

- [Le Parisien: Disparues de l'Yonne : tombeur d'Émile Louis, Pierre Monnoir, accusé de harcèlement moral et sexuel](#)
- [Saint-Dié Info: Le clown Chamalo fait étape à Saint-Dié-des-Vosges ce week-end pour sensibiliser aux violences faites aux femmes](#)
- [Le Progrès: France Victimes 39, À la gendarmerie, elle accueille les victimes d'infractions pénales](#)
- [France Bleue: Une adolescente de 16 ans mortellement percutée par un train près de Cognac en Charente](#)
- [Ville de Peronne: Une permanence de France Victimes 80 au Tribunal de proximité](#)
- [FR3 Auvergne Rhône Alpes: «Nous avons une dette envers ces enfants victimes d'inceste ou de violences sexuelles» : la main tendue de la Ciivise, à Grenoble](#)
- [Unidivers: Journée mondiale santé mentale Espace Palumbo Saint-Jean](#)
- [Le Pélican: Une table ronde pour parler des violences faites aux femmes](#)
- [L'essor Isère: Une initiative originale du parquet de Grenoble pour accélérer la réponse pénale](#)
- [FR3 Pays de la Loire: Quatre personnes retrouvées séquestrées et torturées dans un appartement de Nantes sur fond de trafic de drogue](#)
- [Ouest France: Chauffeur de bus mort à Bayonne : une expertise accable l'un des accusés](#)
- [France Bleue: Cyber délinquance : des aides aux victimes](#)
- [1ere France TV Info: Violences faites aux femmes : un phénomène à évaluer et des actions à coordonner, en Outre-mer](#)
- [Le Pelican: Les gendarmes sensibilisés à l'accueil des femmes victimes de violences](#)
- [France 3: Disparition de Lina : une cellule psychologique mise en place à Plaine, «les gens ont peur de sortir»](#)

Octobre :

- [France 3: Rencontre : Jean-Pascal Thomasset, ambassadeur de la défense des victimes](#)

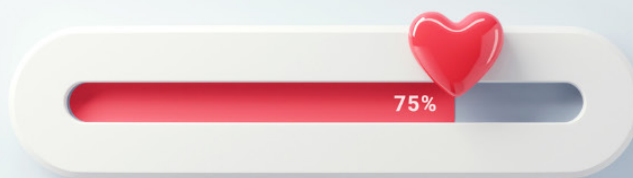
- [Le Dauphiné Libéré: Nuit du droit : les métiers de la justice accessibles à tous pendant une soirée](#)
- [Le Progrès: Nuit du droit : le procès d'Omar Raddad reconstitué par des étudiants, à Bourg-en-Bresse](#)
- [BFM TV: La famille de Dominique Bernard remercie «toutes les personnes qui se sont rassemblées à travers la France»](#)
- [France Bleu: Un cambriolage et des inscriptions antisémites dans un appartement à Fontaine](#)
- [DNA: Un appel aux dons pour financer un escape game sur la sécurité routière](#)
- [Intensité: Un film en prison pour réfléchir à la justice restaurative](#)

Novembre :

- [Médiacités: À Nantes, les associations parajudiciaires en première ligne face au flot de violences conjugales](#)
- [Le dauphiné libéré: Violences faites aux femmes : Tout commence par les mots...](#)
- [Centre hospitalier de Rodez: Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes](#)
- [Santementale.fr: Une « Unité Accueil Pédiatrique Enfants en Danger » au CHU de Montpellier](#)

Décembre :

- [Actu.fr: Violences conjugales : en Seine-et-Marne, des kits d'hygiène remis aux femmes hébergées en urgence](#)
- [Le Télégramme: À Quimper, les associations Agora justice et Phénix unies par un partenariat](#)
- [France bleu Drome Ardèche: Alexandra Louis, déléguée interministérielle à l'aide aux victimes](#)
- [Le Monde: « Elle était déjà morte à l'intérieur » : les suicides forcés, la face cachée des féminicides](#)



5. À venir, avenir

Pour assurer une communication au plus près des victimes et au service des associations du Réseau, l'équipe communication de France Victimes prévoit de renforcer ses actions à travers différents supports et canaux. Dans un premier temps, des supports écrits seront développés, notamment un **Kit de Communication** qui évoluera selon la demande ainsi qu'un **Livret de présentation de la Fédération**, visant à fournir des informations détaillées sur les activités et les missions de la Fédération. La tenue d'**ateliers de sensibilisation** et vulgarisation à l'utilisation des outils digitaux pour les personnels administratifs des associations du Réseau est un objectif à long terme.

En ce qui concerne les réseaux sociaux, des **initiatives stratégiques complémentaires** de la refonte déjà effectuée sur Instagram, sont prévues pour l'année à venir. La journée européenne des victimes du 22 février, les Assises nationales de l'aide aux victimes dédiées au sport (année des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris), et le retour du Grand Prix France Victimes seront au cœur des actions fédérales.

Sur le plan digital, une refonte du site internet de la fédération France Victimes est à prévoir avec une consultation du groupe administrateur communication.

Pour l'année 2024, l'équipe communication de France Victimes se prépare activement à relever les défis à venir, en renforçant ses supports écrits et documents internes, en développant des initiatives percutantes sur les réseaux sociaux, et en améliorant significativement sa présence en ligne à travers son site internet. Ces actions s'inscrivent dans une stratégie globale visant à accroître l'impact de la Fédération et du Réseau France Victimes, à sensibiliser le public et à soutenir efficacement les victimes.

FOCUS MÉMO DE VIE : L'ÉVOLUTION

MÉMO DE VIE : RÉAFFIRMATION DE SON POSITIONNEMENT

Une stratégie 2023 de consolidation des acquis qui réaffirme un positionnement à destination des personnes victimes de violences sexistes et sexuelles

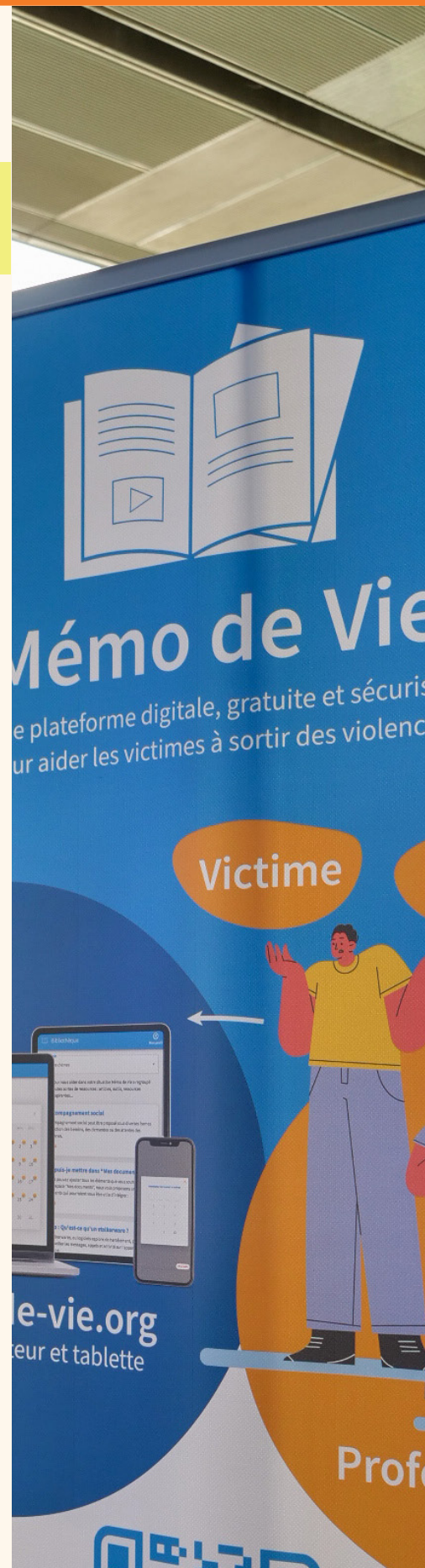
Après les deux années de lancement destinées à diffuser Mémo de Vie dans les pratiques des professionnels du Réseau et du parcours de sorties de violences, France Victimes a identifié que le projet Mémo de Vie devait entrer dans une phase de consolidation avant de passer à l'étape d'essaimage et ainsi changer d'échelle. C'est quelques mois après cette mise en place et l'analyse des résultats du questionnaire « victime », diffusé en mai 2023, que le positionnement de Mémo de Vie est réaffirmé pour la période de 2023 à 2025 : une plateforme à destination des victimes de violences sexistes et sexuelles, isolées dans le phénomène et/ ou ayant engagé une première action ou à l'inverse aucune.

Quand bien même le questionnaire Mémo de Vie n'a engagé que seulement 2 % des utilisateurs actifs, il met en évidence un premier persona (profil type) correspondant à 84 % de femmes adultes âgées entre 25 et 65 ans, victimes de violences au sein du couple, de maltraitances, de violences physiques, violences sexuelles et de harcèlements. Elles ont un niveau de qualification varié, avec ou sans emploi. Elles ont à charge au moins un enfant.

Elles utilisent Mémo de Vie à 75 % grâce à une présentation à l'oral de la plateforme par une association d'aide aux victimes du Réseau ou des partenaires dans le repérage des violences. Elles sont 33 % à y recenser des événements et 17 % à y sécuriser et centraliser des documents.

Mémo de Vie est un outil qui doit pouvoir à terme s'adresser à l'ensemble des personnes victimes de violences répétées et multiples, qui trouvent dans l'outil un moyen efficace et utile pour sauvegarder des documents, pour se remémorer les faits, pour prendre conscience de la situation subie. Le déploiement imaginé au lancement est encore valable aujourd'hui d'autant plus que les objectifs ne sont pas encore atteints.

Toutefois, cet éclairage a permis d'asseoir une vision commune, d'ancrer la solution dans les pratiques de la Fédération, de soutenir la mobilisation et l'engagement de l'équipe Mémo de Vie, d'appréhender la gestion des coûts, définir les priorités à atteindre et de confirmer la cohérence des stratégies de distribution et de communication.



MÉMO DE VIE : LES AVANCÉES DANS LES 3 AXES STRATÉGIQUES

1. Coordonner les actions de mobilisation des parties prenantes du projet

Tous les deux mois, un Comité de Pilotage du projet (COPI) a lieu avec les parties prenantes du projet afin d'assurer le bon fonctionnement de celui-ci. Sont présents les partenaires mécènes et financiers (Afnic, Make.org, Omnilog, la Direction de France Victimes). Cela constitue un moyen de statuer sur les actions en cours et à venir et de gérer les priorités en fonction de la temporalité du projet.

Tous les mois, le comité technique est réuni en présence du prestataire Omnilog pour s'assurer des développements en cours, des correctifs de fonctionnement à réaliser et des développements à prévoir selon une feuille de route définie.

L'approche du comité des territoires pilotes est en train de changer afin que chaque membre du Réseau trouve sa place dans le projet et ce pour continuer le développement de Mémo de Vie, mieux partager l'information au Réseau (newsletters et réunions régulières), mieux accompagner les victimes et suivre l'impact de la solution. L'objectif premier vise à mieux clarifier la place de Mémo de Vie afin que l'outil s'intègre complètement dans les méthodes d'action des professionnels et à obtenir des indicateurs et retours d'expériences.

2. Consolider et mobiliser les partenariats stratégiques et historiques

Les collectifs associatifs engagés dans toutes les sphères concernées par la violence :



THE SORORITY, application de protection, d'entraide et de partage entre toutes les femmes victimes et les personnes issues des minorités de genre.



LUCIOLE, première application d'entreprise au monde qui lutte contre les violences intrafamiliales.



RESPECT ZONE, organisation non gouvernementale française, spécialisée dans la lutte contre les cyberviolences, le harcèlement et les discriminations.

Les acteurs nationaux engagés dans la conduite de la politique publique de l'aide et l'accès au droit :

LA GENDARMERIE NATIONALE et les Maisons de protection des familles (MPF), points d'entrées uniques pour l'ensemble des

partenaires du département (associatifs, institutions ou autre), mais aussi un appui pour les unités, y compris sur le volet judiciaire. Il s'agit de répondre présent après d'un public cible : les victimes et co-victimes de violences intrafamiliales, dont la jeunesse, les personnes en situation de handicap et les seniors, via la diffusion de stickers, du kit de communication papier et de formations à destination des professionnels.

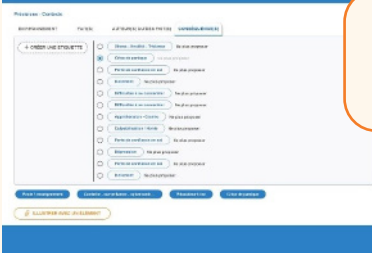


3. Développer la réponse technique en faveur d'un accès à un service de qualité, de proximité et égalitaire à toute personne victime

Les nouvelles implémentations 2023

Ces ajouts ont permis de contribuer à faciliter la recherche d'information et à préciser le contexte, l'environnement dans lesquels les violences ont eu lieu et les conséquences sur la personne victime, mieux structurer les documents téléchargés pour faciliter l'accompagnement à venir et enfin permettre à la personne de prendre conscience du danger et de partager son Mémo de Vie à une personne de confiance si elle n'est pas en état d'exprimer sa volonté.

LES ÉTIQUETTES
pour préciser le contexte de la violence subie et les conséquences sur la personne victime

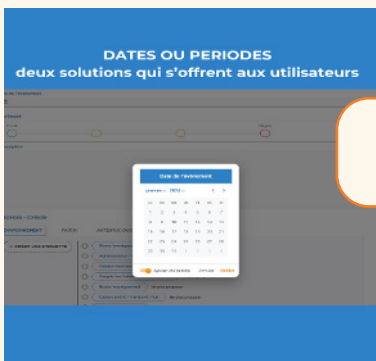


Réaliser une recherche par mots clés et par nom d'étiquettes

Modifier la ligne du sentiment de danger : au bout de 3 modifications du sentiment de « danger », la personne est invitée à contacter ou se rapprocher d'un professionnel



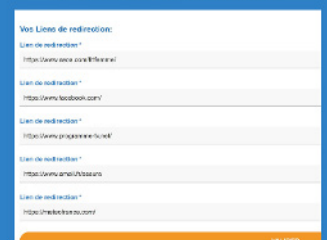
DATES OU PERIODES
deux solutions qui s'offrent aux utilisateurs



Créer un nouvel événement par périodes ou dates

Personnaliser les liens de redirection pour plus d'opacité et pour s'adapter à l'environnement utilisé par l'utilisateur

Liens de redirections à personnaliser quand je clique sur "Vite, je quitte"



MÉMO DE VIE
"Dire aujourd'hui pour préserver demain"
FORMULAIRE TIERS DE CONFIANCE



Possibilité de créer, par un tiers de confiance, un formulaire pour les personnes victimes n'étant plus en état d'exprimer leur volonté

Créer des dossiers dans l'interface "Mes documents" pour organiser, structurer et télécharger ses documents



MÉMO DE VIE : LA DIFFUSION DE LA SOLUTION, DES INTERVENTIONS EN PRÉSENTIEL

Focus sur les temps forts de l'année 2023



Nombre d'ateliers en visio réalisés : 27 ateliers de prescription comptant 222 personnes



Nombre de professionnels informés via les kits de communication : 34 295 soit plus de 19,3 % vs 2022

Une communication constante sur les réseaux sociaux : LinkedIn (+103 % d'abonnés vs 2022), Instagram (+ 167 % d'abonnés vs 2022)



Nombre d'interventions sur site : plus de 10 cette année, lors d'événements organisés par le Réseau France Victimes (Charleville Mézières, Nîmes, Nice, Villefranche sur Saône, Laval et Orléans), lors du congrès sur le psycho-trauma à Bordeaux (CN2r et Centre régional de Bordeaux) et lors d'événements co-animés (la Cité Fertile, Vélizy avec la base aérienne 107, Congrès des maires) ou de tables rondes auprès des partenaires financiers (Afnic, Make.org, Atout Soleil) et de nombreuses opportunités (Préfecture du Var, ministère des Solidarités et des Familles, ministère de la Justice et points justice, Maison protection des familles, Ordre des médecins, etc.)

Rétrospective 2023 – Les temps forts de cette année !



Rétrospective 2023 – Les temps forts de cette année !



MÉMO DE VIE : LES RÉCOMPENSES 2023

Mémo de Vie est une solution reconnue pour venir en aide aux personnes victimes de violences. Cette année, les partenaires suivants soutiennent une nouvelle fois le projet, à savoir le **Fonds l'Oréal pour les femmes et Make.org foundation à l'occasion de la grande cause des inégalités sur 3 ans**. Un nouveau partenaire a rejoint le projet: **Generali, nos épaules**

et vos ailes avec le prix Atout Soleil « Brisons le silence, agissons contre la violence » et les institutions publiques comme le ministère de la Justice et le ministère chargé de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes.

La responsable Mémo de Vie a participé à une **table ronde pour présenter les avancées du projet auprès de l'AFNIC**.



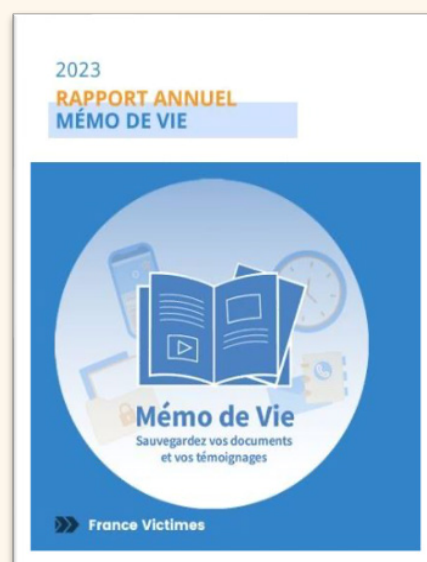
MÉMO DE VIE : PREMIER RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Mémo de Vie a fêté ses 3 ans le 20 novembre 2023 : la plateforme comptabilise plus de **5 500 utilisateurs actifs, plus de 56 000 visiteurs uniques, plus de 66 000 documents téléchargés et plus de 32 500 événements créés**.

Face à une demande de plus en plus forte d'obtenir des informations, des retours d'expériences et les résultats d'impact,

le premier rapport d'activité Mémo de Vie a été créé, à destination des professionnels du Réseau, des partenaires impliqués dans le projet et du grand public.

Tous les ans en fin d'année, ce rapport sera effectué afin d'apporter de la visibilité sur l'action de Mémo de Vie.



[Retrouvez notre Rapport annuel Mémo de Vie 2023 ici](#)



Le 116 006 permet d'accueillir, d'écouter, de soutenir, d'informer et d'orienter toutes les victimes

 **MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

La plateforme téléphonique d'aide aux victimes de France Victimes (PFTAV) prend en charge les victimes d'infractions pénales depuis 2001.

En application de la Directive 2002/21/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 relative à un cadre réglementaire commun pour les réseaux et services de communications électroniques, invitant chaque pays membre à mettre en place un numéro européen harmonisé d'aide aux victimes, le 116 006 a succédé à l'ancien numéro national d'aide aux victimes à partir du mois d'octobre 2018 dans le cadre d'un marché public lancé par le ministère de la Justice pour une durée de 4 ans. En 2021, le 116 006 a fait l'objet d'un nouveau marché public que France Victimes a remporté une fois de plus pour une durée de 4 ans. Ce nouveau marché inclut dorénavant **la possibilité pour les victimes de contacter le service par courriel via l'adresse victimes@116006.fr et rend le 116 006 accessible aux personnes sourdes et malentendantes.**

Le 116 006 va bien au-delà d'un simple numéro d'orientation car il offre aux victimes un **espace de parole anonyme et confidentiel, qui a pour objectifs de libérer la parole, d'évaluer les besoins et les difficultés rencontrées, et propose une orientation personnalisée vers les services localement compétents** (associations d'aide aux victimes, associations spécialisées, organismes publics, etc.). Pour faciliter la mise en lien avec les associations d'aide aux victimes, les écoutants peuvent saisir l'association ou effectuer un transfert d'appel. Dans le cas d'une saisine, l'association fait elle-même la démarche de prendre attache avec la victime, dans le cas du transfert, la mise en relation se fait immédiatement à l'issue de l'entretien. Il s'agit d'une véritable prise en charge immédiate et facilement accessible pour toute victime.

Facilement mémorisable, entièrement gratuit pour l'utilisateur, le 116 006 fonctionne 365 jours par an de 9 heures à 20 heures. **Le 116 006 permet d'accueillir, d'écouter, de soutenir, d'informer et d'orienter toutes les victimes.** En dehors des horaires d'ouverture, une messagerie est accessible pour laisser ses coordonnées afin d'être rappelé dès l'ouverture. Cette messagerie est également activée lorsque tous les postes sont occupés pour éviter aux appelants de patienter.

Les écoutants, spécifiquement formés, interviennent dans le respect de l'autonomie de la victime, du non jugement, de la bienveillance et de la juste distance. Ils s'appuient sur des procédures écrites régulièrement interrogées pour s'adapter aux évolutions des pratiques.

68 270 SOLLICITATIONS EN 2023 AU TOTAL

L'activité du 116 006 est en hausse constante depuis ces cinq dernières années, avec une augmentation de plus de 6 800 appels entre 2022 et 2023, en heures ouvrées, en raison d'une plus grande notoriété du numéro et de France Victimes.



59 019
appels reçus
dont **48 341** pendant les
heures d'ouvertures



4 605
sur la messagerie
interactive

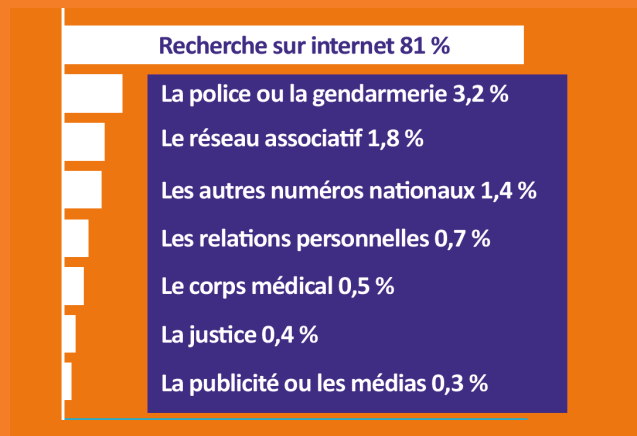


4 646
personnes par des biais différents
(courriel/réseaux sociaux/
formulaires)

MODES DE CONNAISSANCE DU 116 006

81 % GRÂCE AUX RECHERCHES SUR INTERNET.

CET EFFORT QUI REPOSE DONC PRINCIPALEMENT SUR LA VICTIME ELLE-MÊME POURRAIT ÊTRE ALLÉGÉ EN EFFECTUANT D'AVANTAGE DE COMMUNICATION AUPRÈS DU GRAND PUBLIC



De manière stable, la grande majorité des appels (**79 %**) est effectuée par les victimes elles-mêmes.

Pour **22 %**, ce sont les tiers qui contactent. Parmi les tiers appelants, on relève :

- **74 %** issus de la famille de la victime ;
- **13 %** issus de l'entourage amical ;
- **10 %** issus de professionnels en charge d'une victime ;
- **2 %** issus d'autres tiers (tiers éloignés, voisins, collègues, etc.).

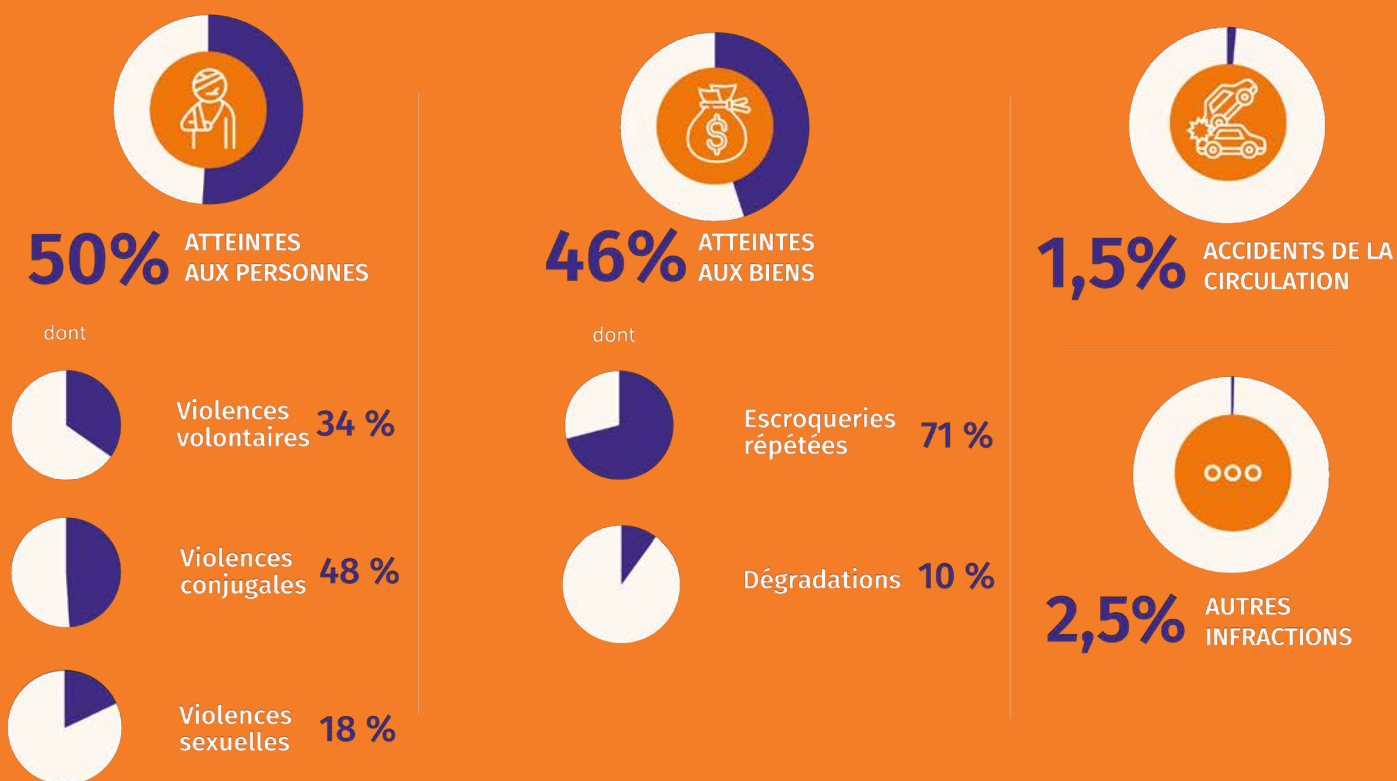
PROFIL DES VICTIMES

Les victimes concernées sont majoritairement de genre féminin, et 1% est de genre inconnu.



Lorsque les appelants acceptent de transmettre leur âge, on constate une majorité du côté des 31/50 ans et des plus de 60 ans. Parmi les plus jeunes, les 18/24 ans et les moins de 15 ans représentent une activité importante également.

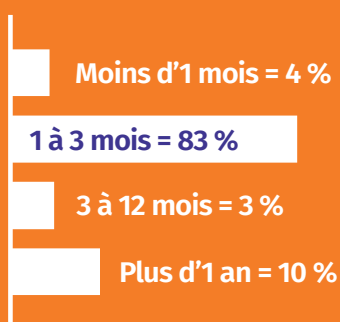
NATURE DES INFRACTIONS



LES INFRACTIONS RÉPÉTÉES



DÉLAIS ENTRE LES FAITS ET L'APPEL



Au cours des entretiens, on relève une forte demande d'écoute accompagnée d'un besoin d'aide d'ordre juridique. En effet, durant leur parcours, les victimes font part de ce sentiment d'avoir été beaucoup entendues (par la police, la justice, l'avocat, etc.) mais peu écoutées.

L'aspect juridique est souvent la porte d'entrée de l'appel, ce n'est qu'après une écoute attentive qu'on discerne également un besoin de soutien psychologique et/ou social, mais ce besoin n'est pas immédiatement formulé dans la plupart des cas.

Le numéro d'aide aux victimes 116006

Il existe 3 types de mises en relation avec une association locale pour assurer le suivi des victimes dans la durée et en proximité :

- **L'orientation simple**

La victime est informée de l'existence d'une structure locale et en quoi elle peut répondre à ses besoins. Les coordonnées ainsi que les informations pratiques sont transmises. La victime peut contacter la structure quand elle le souhaite.

- **La saisine de l'association**

Afin de soulager la victime d'une démarche supplémentaire et faciliter le lien, l'écouter propose de transmettre à l'association locale un dossier de saisine reprenant les informations de la victime, avec son accord, ainsi que ses coordonnées. La victime n'a plus de démarche à faire, l'association locale se charge de la contacter pour lui proposer un rendez-vous. Les victimes sont rappelées dans un délai maximum de 48 heures.

- **Le transfert direct de l'appel**

Il s'agit d'assurer le lien direct entre la plateforme et l'association locale en transférant l'appel à l'issue de l'entretien vers l'association. Cela garantit une prise en charge immédiate de la victime sans rupture de l'entretien.

- **Pour les personnes victimes**

75,2 % des appels liés à une infraction pénale ont abouti à une mise en relation avec une association d'aide aux victimes pour une prise en charge dans la durée et en proximité.

32,5 % de ces appels ont donné lieu à une orientation complémentaire vers une structure extérieure.

En complément d'une orientation vers une association d'aide aux victimes, ou lorsque la situation n'entre pas dans son champ de compétences, le numéro peut orienter vers un de ses partenaires. Ces derniers sont des associations spécialisées, des organismes publics, des fédérations ou encore d'autres numéros nationaux.

- **Pour les personnes non victimes**

60 % des appels non liés à une infraction ont donné lieu à une orientation vers une structure extérieure.

Un des intérêts de la plateforme téléphonique d'aide aux victimes est de permettre **le relevé de difficultés que les appelants disent avoir rencontré**. Cela offre une vision partielle mais pertinente des retours entre monde judiciaire et victimes.

Une grande majorité des réflexions fait état de problématiques avec les forces de l'ordre, la Justice, l'organisation judiciaire générale, les auxiliaires de justice, l'indemnisation, les personnels éducatifs...

Les sujets tournent autour de la **compréhension de la gravité des faits**, de la longueur des **procédures** (qui implique de continuer à côtoyer l'auteur présumé...), du **manque d'informations** dans le temps, avec des contextes d'infraction particuliers.

Parmi ces infractions, il en est pour lesquelles les difficultés relevées habituellement, seraient

plus ancrées notamment pour la prise de plainte : domaine du **harcèlement** (nécessité d'un certificat médical), des **violences non physiques** (insultes et des menaces), des **conflits de voisinage**, des **cyberviolences et cyberescroqueries**.

Il y a aussi une difficulté à **comprendre certaines procédures** en cas de violences conjugales, sexuelles, escroqueries aux sentiments, cybermalveillance etc., le fait que l'on ne puisse pas porter plainte à la place d'une victime directe qui serait dans le déni ; stress de la confrontation en enquête préliminaire ; peur de ne pas être crue en tant que victime ; indication sur la réponse du Parquet par les plaignants (classement, prescription...).



2023, une année de transition très prometteuse

1. Des résultats probants et encourageants :

La stratégie de professionnalisation du service formation élaborée à l'automne 2022 a porté ses fruits : catalogue enrichi, structuration de l'offre rationalisée, communication et diffusion des contenus améliorées et sécurisation de l'organisme.

Afin d'appréhender au mieux l'impact positif de l'activité, le service s'est doté d'indicateurs de suivi capables de fournir une représentation pertinente de l'efficacité et de l'efficience de ses actions.

Les demandes et remarques issues de l'enquête menée à l'automne 2022 ont révélé de fortes attentes auxquelles le service a répondu avec succès. Ainsi **plus de 95 % des besoins** de formation émanant du Réseau ont pu être honorés et **30 % des apprenants** ont pu participer à au moins deux formations au cours de l'année.

Concrètement, l'action de l'organisme de formation s'est

traduite par la proposition de **plus de formations** et de sessions répondant à l'impératif de montée en compétences des collaborateurs pour faire face **aux enjeux sociétaux**, de plus de modules à destination des **psychologues et des directeurs** ou des managers. Les formations attendues par le Réseau, notamment « accidents de la voie publique » et « indemnisation du préjudice » ont également pu être proposées dès cette année. Enfin, **12 formations ont été proposées en intra**, directement dans les établissements demandeurs.

La partition de l'offre entre webinaires (modules courts informatifs) et formations en tant que telles s'est avérée congrue, le retard accumulé en 2021 et 2022 sur certaines thématiques a été absorbé. Ainsi, le webinaire « Actualité du droit des victimes » a, par exemple été suivi par 130 personnes, Évaluation des besoins des victimes et dispositifs EVVI, par 73 apprenants.



Ainsi, les produits générés par l'activité formation ont cru de **135 %** par rapport à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires s'élevant à 261 000 €.



Cette croissance est en partie due à l'augmentation des propositions et des tarifs afférents. 60 formations et webinaires ont été proposées et garanties pour un total de 971 participants soit **228 %** de croissance par rapport à l'année 2022.



Ces données brutes sont un indicateur de bonne santé, une analyse plus fine des statistiques révèle que les modules proposés ont attiré 680 apprenants uniques et que **93 %** des associations du Réseau ont inscrit au moins un collaborateur à une formation.

2. Une stratégie d'acquisition des clients passant par une meilleure promotion et diffusion de l'offre de formation

L'organisme de formation s'est outillé d'un **catalogue en ligne** en mai, permettant à chaque visiteur d'appréhender d'un coup d'œil l'offre de formation disponible et de s'inscrire en un clic. L'organisme de formation gagnant en visibilité est de plus en plus identifié comme l'organisme de référence dans son champ d'activité et sollicité dans et hors le réseau.

La connaissance des offres dès le printemps pour l'année suivante facilite l'élaboration du plan de développement des compétences des structures et favorise le

remplissage des groupes en amont. Cette anticipation rend possible la garantie des formations et diminue mécaniquement le nombre de formations annulées faute de participants. Ainsi en 2023, le nombre de suppression de formation est en forte baisse, seules 5 formations ayant été déprogrammées ou repoussées.

En parallèle, une newsletter mensuelle formation est adressée aux bénéficiaires potentiels des actions de formation et aux *managers* afin de les informer des nouveautés au fil de l'eau.



3. Sécurisation et pérennisation de l'activité formation sur le plan légal

France Victimes avait obtenu en janvier 2022, la certification Qualiopi.

Ce sésame permet aux structures envoyant leurs collaborateurs en formation de bénéficier notamment de la prise en charge des frais pédagogiques par leur OPCO. Le service a été soumis à un audit de contrôle début octobre 2023, la conformité des process au référentiel qualité a été vérifiée et validée. La détention de cette certification assure la continuité et la sécurisation de l'activité de l'organisme de formation car plus de **96 % de son chiffre d'affaires provient des établissements clients**, la part des personnes prenant en charge personnellement leurs frais pédagogiques est marginale.

4. Des ressources humaines plus solides

L'organisme de formation s'est renforcé en juin par **l'arrivée d'une assistante** dédiée, ayant pour mission de déployer l'activité sur le **plan logistique et administratif**. La prise en charge des demandes de formation s'est donc effectuée de façon plus fluide et performante.

5. Un bilan rassérénant et un avenir prometteur

L'année 2023 s'est achevée sur des **résultats très positifs**, les choix stratégiques opérés ont montré leur pertinence tant sur le plan quantitatif que qualitatif, ce qui est de bon augure pour l'année 2024 qui sera celle de la consolidation.

II. LA FÉDÉRATION EN TANT QU'ACTEUR DANS LA POLITIQUE PUBLIQUE DE L'AIDE AUX VICTIMES

ACTIONS DE LA FÉDÉRATION EN MATIÈRE DE VIOLENCES CONJUGALES

La Fédération reste **engagée dans plusieurs instances et actions** ayant pour but de garantir au quotidien une meilleure prise en charge des victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

1. Participation à la politique de lutte contre les violences conjugales

Le CNOP (Conseil National de l'Ordonnance de Protection) : présidé par Ernestine Ronai, ce comité pluridisciplinaire au niveau national vise à relever les éventuelles difficultés de mise en œuvre des ordonnances de protection et surtout à émettre des suggestions susceptibles d'améliorer la diffusion de ces mesures. France Victimes y siège depuis son installation en 2020. Il s'est réuni à 3 reprises en 2023.

Le CNVIF (Conseil National des Violences Intrafamiliales), créé lui aussi en 2020 : France Victimes y est associée en qualité de délégué aux relations publiques au sein du Bureau,

mais également en tant que membre actif de la Commission mineurs et adolescents, qui a, entre autres actions, organisé en février 2023 un colloque sur le thème « L'enfance face aux violences dans le sport ».

De manière générale, France Victimes a représenté son Réseau sur toutes les actions et réflexions gouvernementales mises en place durant l'année sur le sujet des violences conjugales, comme le Pack Nouveau Départ, le rapport parlementaire "Plan Rouge Vif - Améliorer le traitement judiciaire des Violences Intrafamiliales" de mai 2023 et les recommandations ayant vocation à impacter les AAV, la création des pôles VIF pour début 2024, etc.

2. Partenariat The Sorority



Le 17 novembre, *The Sorority* et France Victimes ont signé une **convention**.

The Sorority, avec plus de 90 000 profils vérifiés avec comme public **cible les femmes et les minorités de genre**, est une application

d'entraide pour les victimes de violences : son objet est la **lutte contre le harcèlement de rue, les violences dans le couple, intrafamiliales** et plus généralement contre toutes formes de violences.

Cette convention vise à renforcer la **complémentarité entre les deux structures** pour un meilleur accompagnement des

personnes victimes, en facilitant l'orientation de celles en demande de soutien vers les **associations d'aide aux victimes, via un ajout sur la carte** de l'application *The Sorority* des coordonnées des 130 associations du réseau France Victimes.

L'outil **Mémo de Vie**, développé par la Fédération, y est également mis en avant : il permet de stocker de façon régulière et sécurisée ses documents, déposer ses mots, ses preuves et constituer dans le temps un dossier utilisable à tout moment dans un parcours de prise en charge ou juridique.

Enfin, ce partenariat permet d'officialiser les actions réalisées ensemble, pour aider au-delà des frontières françaises, via la plateforme **SAVE YOU** dédiée au soutien des familles françaises établies hors de France et victimes de violences.



3. Actions de la Fédération sur le sujet des homicides conjugaux

Elles se déclinent sous plusieurs aspects :

- **Enquête Féminicides :** à l'invitation du ministère de la Santé (Direction Générale de la Cohésion Sociale), la Fédération a souhaité étudier la mobilisation du réseau France Victimes pour les féminicides survenus en 2022, sur le modèle de l'étude réalisée en 2020. Pour cela, début juillet, elle a fait parvenir un questionnaire à 71 associations potentiellement concernées, en se basant sur une liste de 112 victimes identifiées par le **Collectif Féminicides par compagnons ou ex.**

Ce questionnaire interroge les associations sur leur mobilisation éventuelle, en amont de la commission des faits pour l'accompagnement de la victime, ou a posteriori pour l'accompagnement des proches de cette dernière.

Durant les mois qui ont suivi, 64 associations ont répondu au questionnaire, pour 98 victimes identifiées. Compilées et analysées, ces réponses permettront de produire une nouvelle étude, qui sera publiée le 8 mars 2024 à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes.

- **Zoom féminicides :** les réponses au questionnaire ont permis d'identifier un besoin des associations d'échanger davantage au sujet des homicides conjugaux.

Un Zoom thématique a donc été organisé mi-octobre, avec une soixantaine de participants.

Les premiers résultats de l'étude ont été présentés, puis les participants ont pu partager leurs expériences de terrain en lien avec leurs interventions, les difficultés éventuelles auxquelles elles et ils se sont déjà trouvés confrontés, et interrogations en lien avec la thématique.

- **Veille féminicides.**

- **Relations avec les associations de familles de victimes de féminicides :** **UNFF** (Union Nationale des Familles de Féminicides) et **FNVF** (Fédération Nationale des Victimes de Féminicides) sont venues chacune rencontrer la Fédération courant 2023, pour envisager des modalités de travail avec les AAV afin de proposer un meilleur accompagnement aux familles endeuillées.

Par ailleurs, l'UNFF a organisé le 11 février 2023 au Palais du Luxembourg à Paris un colloque intitulé : « Le législateur à l'épreuve des uxoricides », auquel la Fédération est intervenue à la table ronde « La famille de la victime face à la justice ».



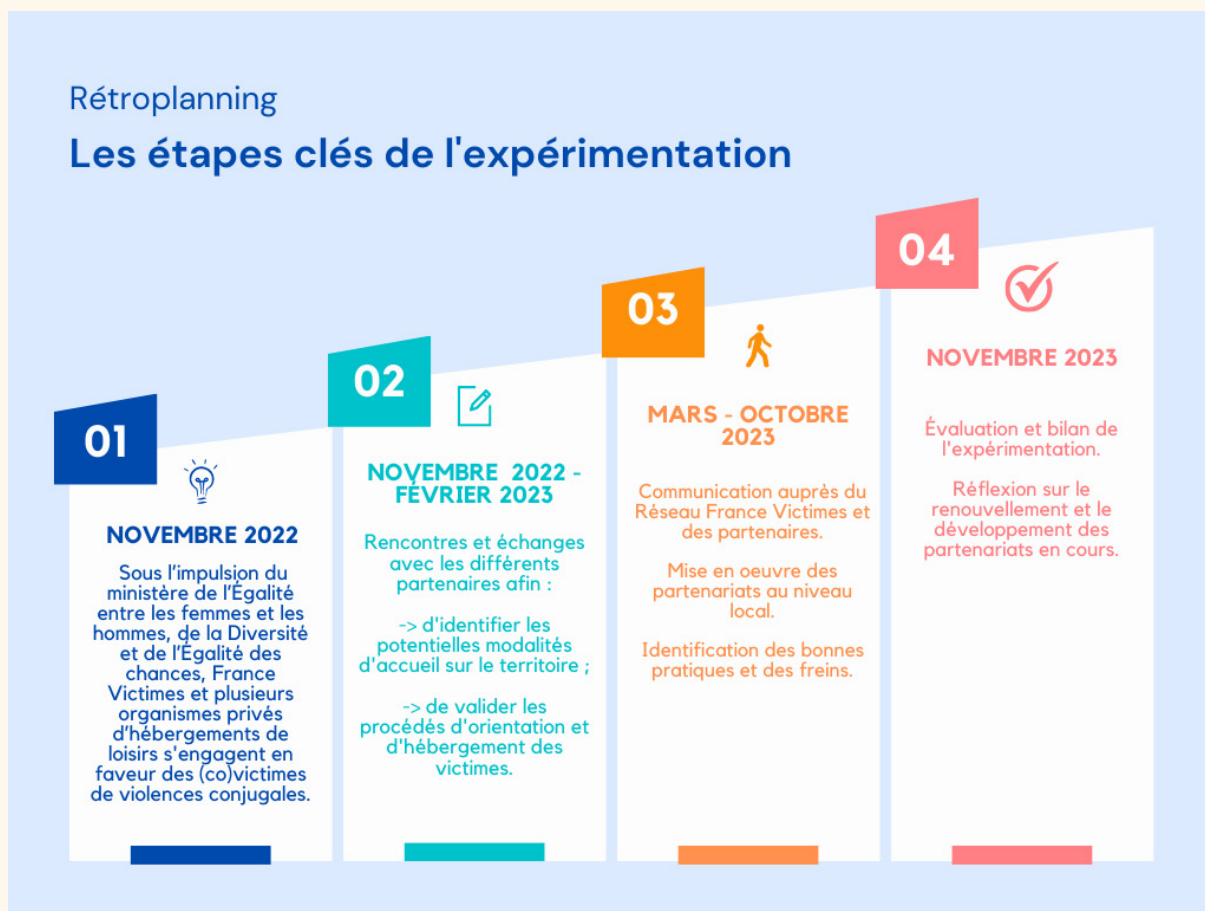
4. Hébergements d'urgence - VIF avec hébergeurs privés

À l'occasion de la journée du 25 novembre 2022, sous l'impulsion du [ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances](#), plusieurs partenariats avec des organismes privés ont été annoncés, en lien direct avec France Victimes, visant à accroître sur le terrain des solutions en termes d'hébergements d'urgence, pour les victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

Dans ce cadre, **France Victimes, Airbnb, La Fédération nationale des hôtels de plein air (FNHPA), ainsi que Gîtes de France**® se sont associés et ont initié l'élaboration des projets de partenariat dès la fin 2022 dans l'objectif d'une mise en œuvre expérimentale en 2023. Ce dernier a pu être effectif dès mars 2023 avec Airbnb et Gîtes de France®.

Ainsi, au total, 23 personnes victimes ont pu être mises à l'abri grâce à la mobilisation de ces dispositifs.

Aux regards des résultats, **Airbnb et France Victimes souhaitent renouveler leur partenariat sur l'année 2024** avec un process de réservation davantage simplifiée pour les AAV. Une convention partenariale est en cours d'élaboration avec la [Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air \(FNHPA\)](#) afin de proposer une expérimentation dès le printemps 2024.



5. L'Oréal

Sous l'égide du ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, plusieurs partenariats ont été établis avec des organismes privés, en étroite coordination avec France Victimes, pour venir en aide aux personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

Un partenariat a notamment été conclu avec L'Oréal Paris fin 2022, en vue de la distribution de kits d'hygiène et de beauté aux familles victimes de violences.

La Fédération et L'Oréal Paris ont coordonné la livraison de ces kits dans 15 points relais situés en France métropolitaine. La Fédération s'est par ailleurs constituée point relais pour les associations d'Île-de-France, et garantira également la livraison des kits des territoires ultramarins sur l'année 2024.

Au total, ce sont 2 500 kits qui ont été distribués aux 78 associations d'aide aux victimes ayant exprimé leur intérêt pour ce projet sur l'ensemble du territoire.



6. Des téléphones pour les victimes de violences conjugales

Ecosystem a renouvelé son engagement envers la Fédération avec cette année 1000 téléphones reconditionnés distribués au Réseau pour aider les femmes victimes de violences intrafamiliales. Jérôme Moreau porte-parole de la Fédération France Victimes a assisté, le 16 octobre, à l'événement de bilan de collecte mené par Ecosystem lors du dernier Tour de France.



France Victimes reste mobilisée toute l'année dans la lutte contre les violences faites aux femmes, c'est pourquoi à l'occasion de la journée internationale dédiée le 25 novembre, le Directeur général a participé à une réunion de travail avec les membres du gouvernement dirigée par Élisabeth Borne.

1. Administration Ad Hoc (AAH)

Ce mandat, exercé par plus de 35 % des associations France Victimes, reste au cœur des préoccupations de la Fédération : en mai 2023, à l'occasion d'une rencontre avec la Conseillère Politique Judiciaire de la Jeunesse du Cabinet du garde des Sceaux, la Présidente du groupe AAH a préparé avec la Fédération une note listant les points d'attention à porter à la connaissance du ministère de la Justice, avec **notamment un besoin prégnant de revalorisation de la mesure, mais aussi des pratiques de terrain à améliorer** : désignations en amont, meilleure connaissance du rôle de l'AAH, renforcement des formations, etc.

Les associations habilitées ont massivement fait remonter en 2023 une hausse des désignations en lien notamment avec les mineurs co-victimes dans les situations de violences conjugales.

Considérée de tout temps comme un prolongement naturel de l'aide aux victimes, la mission d'administration ad hoc est néanmoins aujourd'hui régulièrement mise à mal : il conviendrait dès lors de renforcer la fonction de l'administrateur ad hoc (tel que le préconise [le rapport Rouge VIF](#)) et renforcer la garantie du respect des droits de l'enfant victime de violence sexuelle par l'intervention d'un administrateur ad hoc ([préconisation 34 de la CIIVISE](#)).



2. Accompagnement des AAV pour la mise en place d'un parcours d'accompagnement des mineurs victimes

Suite au déploiement du [PAMIVI](#), la Fédération a accompagné les associations sites pilote en 2023, en particulier en valorisant le livret Mon Parcours de justice, destiné à leur expliquer pédagogiquement le déroulé d'une procédure.

Par ailleurs, la Fédération, aux côtés des équipes du [Fonds de Garantie des Victimes](#) (FGTI), travaille régulièrement à l'enrichissement du site www.parcours-victimes.fr que les deux partenaires ont co-créé en 2021 et qui contient une partie dédiée à l'accompagnement des victimes mineures ayant subi des violences : en deux ans d'existence, le portail a reçu plus de 60 000 visites, signe qu'il répond à un vrai besoin d'accompagnement, notamment pour permettre aux victimes d'anticiper certaines étapes de la procédure. Cet outil est lui aussi fondamental dans la mission de soutien aux mineurs assuré par les AAV.

3. Enquête mineurs victimes

À la demande du SADJAV, au mois de décembre 2022, une enquête a été envoyée au Réseau afin de recenser les dispositifs déployés en AAV pour les mineurs victimes.

89 associations du Réseau France Victimes (soit 68 %) ont répondu au questionnaire : **65 % d'entre elles mettent en œuvre des dispositifs particuliers en direction des mineurs victimes.**

La majorité des associations déploient donc des actions ou dispositifs spécifiques pour les mineurs, tels que l'administration ad hoc, un Bureau d'Aide aux Victimes (BAV) spécifique, des

groupes de parole dédiés, des ateliers ou encore l'organisation de visites des salles d'audience en amont, le recours au [Chien d'Assistance Judiciaire](#) (CAJ) plus récemment pour certaines, etc. 29 associations d'aide aux victimes indiquaient par ailleurs être en collaboration avec l'Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en Danger (UAPED) de leur territoire.

Plusieurs associations répondantes ont sollicité l'aide de la Fédération pour nouer des partenariats sur la prise en charge des mineurs (notamment avec le Parquet).

TU AS DES DROITS

Tous les enfants et les adolescent.e.s ont les mêmes droits. Filles ou garçons, riches ou pauvres, peu importe leurs origines ou leurs croyances, qu'elles/ils soient – ou non – en situation de handicap, etc., toutes et tous doivent être traité.e.s de la même façon, accéder aux mêmes services et opportunités.

La parole et l'avis de chaque enfant et adolescent.e doivent être pris en compte.

Tu as le droit de t'exprimer et de donner ton opinion, notamment sur les décisions qui te concernent directement à l'école, dans ta famille, avec tes ami.e.s...

En connaissant tes droits, tu peux les faire respecter, pour toi ou pour d'autres enfants.

Il existe une Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), qui définit tes droits et contraint les États engagés, comme la France, à les appliquer. Ainsi, tu as le droit de vivre en famille, d'avoir une vie privée, d'être soigné.e, d'accéder à une éducation et aux loisirs, d'avoir un logement, etc., ou encore d'être protégé.e de la violence.



SI TU PENSES ÊTRE VICTIME, SI TU CONNAIS UNE PERSONNE VICTIME

de harcèlements, de vol, de violences physiques, d'attouchements et d'agressions sexuelles, de cyberviolences...

au collège ou au lycée, à la maison, sur les réseaux sociaux, au sport, dans la rue, dans les transports...

OU SI TU AS UN DOUTE

TU PEUX CONTACTER LE 116 006

tous les jours de l'année, de 9h à 19h (appel gratuit et anonyme)

Des écoutant.e.s répondront à tes questions et pourront t'orienter vers l'association France Victimes la plus proche.

France Victimes, c'est une Fédération qui réunit 130 associations d'aide aux victimes...



4. Plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2023-2027

Engagée dans la lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants, la Fédération a, de nouveau, souhaité s'inscrire au cœur des politiques publiques et être aux plus près des besoins ou enjeux exprimés sur le terrain. Dans ce sens, France Victimes a proposé **un axe d'actions favorisant l'accompagnement des victimes mineures tout au long du parcours judiciaire** (accueil, écoute, compréhension du système judiciaire et ses principaux acteurs, préparation aux procès, inclusion, etc.) à la **Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS)**.

En novembre 2023, France Victimes a eu l'honneur de voir intégrer ses propositions au sein du **Plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2023-2027**. Dans ce cadre, elle copilotera la mesure 13 « Améliorer le parcours des enfants victimes » en lien avec la DGCS et **le Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes** (SADJAV au ministère de la Justice).

Ces actions ont vocation à :

1. Permettre aux enfants victimes d'appréhender au mieux le système judiciaire via un kit pédagogique ;
2. Travailler en interdisciplinarité pour revoir les modalités d'expertises et les indemnités dues aux enfants victimes de violences.



ÉVÉNEMENTS

1. Les Assises de l'aide aux victimes, un événement clé de vôte

Les Assises de l'aide aux victimes représentent un événement crucial et incontournable dans le paysage de l'aide et des droits des victimes. Organisées chaque année, ces Assises offrent une **plateforme essentielle pour rassembler les acteurs** clés du domaine, y compris les représentants des autorités publiques, les professionnels de la justice, les membres d'associations d'aide aux victimes, ainsi que les victimes elles-mêmes.

Les Assises 2023 sur l'emprise ont réuni en deux jours **350 personnes à la Faculté de Montpellier**.

Cet événement permet de **mettre en avant les compétences multisupports de la Fédération**, puisque le service a pu proposer **une captation vidéo** de ces Assises, une **restitution sous forme de livret**, une couverture médiatique et sur les réseaux sociaux avec une campagne post événementielle publiée sur Instagram et Facebook avec des citations des conférenciers.

Les Assises 2023 sur l'emprise ont réuni en deux jours **350 personnes** à la Faculté de Montpellier.

2. Congrès des maires et action envers les élus

Face à la croissance constante des agressions subies par les élus, et pour tenter d'endiguer ce phénomène, le ministère chargé des Collectivités Territoriales et de la Ruralité a mis en place, en mai 2023, via son **Plan national de prévention et de lutte contre les violences aux élus**, un **Centre d'Analyse et de Lutte contre les Atteintes aux Élus** (CALAE).

Ce centre poursuit deux objectifs : permettre de **mieux connaître le phénomène des violences aux élus**, de l'analyser et d'adapter la réponse opérationnelle en temps réel, ainsi que permettre de **coordonner l'action des forces de sécurité qui agissent sur le terrain**. Par ailleurs, ce Centre pilote le déploiement d'un « pack sécurité » chargé de renforcer la sécurité des élus.

L'un des axes visant à mieux accompagner les élus concerne la **mise en place d'un dispositif d'appui psychologique** : c'est dans ce cadre que le ministère s'est rapproché de France Victimes afin d'être soutenu par une structure spécialisée pour la mise en œuvre de son plan et plus précisément en matière d'accompagnement des victimes.

De ce fait, avec le soutien du ministère en charge des Collectivités Territoriales et de la Ruralité, **France Victimes a ouvert une ligne dédiée en novembre permettant aux élus d'avoir un soutien psychologique**.

Par ailleurs, du 21 au 23 novembre, France Victimes tenait un **stand d'information au Congrès des Maires**, une occasion de présenter l'accompagnement des AAV aux personnes victimes de violences (élus, sénateurs, conseillers municipaux, régionaux, départementaux, Hommes, Femmes, etc.), ainsi que Mémo de Vie, et d'échanger plus concrètement sur les diverses problématiques, présenter les dispositifs du Réseau et de la Fédération, notamment le numéro d'accompagnement et de soutien aux élus victimes et à leur famille.

Jérôme Bertin, directeur général de la Fédération est intervenu lors **d'une table ronde abordant la thématique des violences perpétrées contre les élus locaux**. Intitulée « *Violences faites aux élus, au-delà des mots, l'urgence d'une réponse efficace* », cette table ronde a rassemblé des représentants d'associations, des forces de l'ordre et des experts pour discuter des démarches à entreprendre et des solutions d'accompagnement existantes.



III. L'IMPLICATION NATIONALE DE LA FÉDÉRATION

FOCUS INTERVENTIONS

CYBERMOI/S

Depuis 2012, à l'instar du mois européen de la cybersécurité, organisé par l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité, [Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr) s'est occupé pour cette année de la mise en place de la déclinaison française « Cybermoi/s ».

En tant que partenaire institutionnel, France Victimes a été conviée le 2 octobre à l'évènement de lancement du Cybermoi/s 2023. Durant l'après-midi, différentes thématiques ont été traitées.

La Fédération a participé à la deuxième table ronde portant sur le grand public et les familles et ayant pour thème « Cybersécurité, tous concernés #CyberResponsable ». Après l'évocation des conséquences matérielles, financières et psychologiques des escroqueries, le rôle et l'aide apportée par le 116006 ont ainsi pu être exposés, ainsi que l'accompagnement possible au sein des associations d'aide aux victimes. Par ailleurs, certains chiffres ont été évoqués : en 2022, les escroqueries et abus de confiance concernaient 33 % des appels en lien avec une infraction pénale, alors que ces appels représentaient 13 % des appels en 2019.

Pour plus d'informations sur le Cybermoi/s et son événement de lancement [c'est ici](#).



MIVILUDES

Les 9 et 10 mars la fédération France Victimes a participé à la 1ère édition des Assises de la **MIVILUDES** sur le thème de la « lutte contre les dérives sectaires », présidée par Madame **Sonia Backès**, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, chargée de la Citoyenneté. L'objectif général de ces Assises était de redynamiser et renforcer l'efficacité de la politique publique de lutte contre les dérives sectaires ; pour la Fédération, il s'agissait de contribuer, en lien avec les autres partenaires, à améliorer le parcours de prise en charge des victimes de dérives sectaires. 3 tables rondes ont eu lieu la 1ère journée, avec des interventions ministérielles et témoignages de victimes. Le lendemain, France Victimes a participé à 2 commissions thématiques sur les 7 proposées.

RENCONTRE AVEC LE GROUPE D'ÉTUDE SUR LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Le groupe d'études sur les violences intrafamiliales de l'Assemblée Nationale, présidé par Alexandra Martin, a auditionné France Victimes. La présidente a pu souligner à l'issue que « Les 130 associations du Réseau tiennent une place prépondérante dans l'accompagnement des victimes de VIF tout au long de leur parcours.

Nous devons leur donner les moyens de développer leurs nombreuses actions visant à protéger et soutenir les victimes. »



COLLOQUE CITOYENS ET JUSTICE

Lors du colloque organisé à Paris par la **fédération Citoyens & Justice** et le **Centre Emile-Durkheim** en octobre 2023, et intitulé « **Violences de genre, violences intrafamiliales : une recherche systémique au service des pratiques** », Élise Bouncer, référente psychologue, et Alexandra Tkaczynski, référente accompagnement social à France Victimes, sont intervenues à la table ronde questionnant les enjeux du soutien à la parentalité dans le cadre des violences intrafamiliales. Elles ont en particulier appelé, et notamment avec l'appui des associations d'aide aux victimes, à travailler avec cohérence, autour des enjeux de prévention et de formation, de protection de l'ensemble des membres de la famille et des professionnels, ainsi qu'à la mise à disposition de moyens adaptés, qui doit être la priorité de l'ensemble des acteurs individuels, collectifs, institutionnels et politiques qui constituent la société.



10 ANS DE L'INSTITUT FRANÇAIS POUR LA JUSTICE RESTAURATIVE

L'Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR) a célébré ses 10 ans d'engagement à Pau, marquant une décennie de soutien à la Justice Restaurative. Lors de cet événement, la fédération France Victimes représentée par son Directeur général Jérôme Bertin, a souligné l'importance de la formation en rappelant quelques dates clés : de la première expérimentation de rencontres entre détenus et victimes en 2010 à la mise en place de formations plus larges en 2020, en passant par la signature de partenariats stratégiques. Aujourd'hui, 86 % du territoire est couvert par du personnel formé, avec 76 % des adhérents ayant formé entre 1 et 10 personnes, et 225 professionnels prêts à mener des projets et animer des rencontres.

D'autre part, le Directeur a rappelé le rôle essentiel de la Fédération dans la promotion et le développement de la Justice Restaurative, en mettant l'accent sur la nécessité d'obtenir les ressources adéquates pour ancrer ces pratiques dans la durée. Il est crucial de diversifier l'offre de formation, de promouvoir la reconnaissance du parcours de formation et de sensibiliser sur les bienfaits de la Justice Restaurative dans toutes les situations de victimisation.



2ème congrès international de l'Institut Français pour la Justice Restaurative

10 ans au service de la justice restaurative



JOURNÉE CN2R

France Victimes était invitée par le [Centre national de ressources et de résilience \(Cn2r\)](#) pour animer une table ronde lors de leur 2e journée scientifique organisée à Marseille sur le thème : [Préventions et reconstructions autour des catastrophes naturelles](#). Avec les Cellules d'Urgence Médico-Psychologiques (CUMP), le Secours populaire français, et le député Marcelin Nadeau il a été débattu de l'organisation des secours, des défis de l'offre de soins et des prises en charge, mais aussi des préventions de ces catastrophes naturelles et climatiques auprès des populations. L'amélioration des prises en charge ne passera que par une meilleure appréhension du changement climatique, un changement des comportements préventifs, une sensibilisation des populations aux conduites à tenir en cas de catastrophes, à une intégration du risque dans les décisions politiques et l'aménagement des territoires, et des moyens à accorder à l'offre de soins et aux associations pour accompagner dans la durée chaque sinistré, chaque famille, chaque personne confrontée au psycho-traumatisme lors de ces catastrophes qui vont se multiplier.



Premier congrès national



animé par la journaliste Claire STAES

PARCOURS DE LA PAROLE D'UNE VICTIME

Avec en invitée d'honneur : Mireille CYR

25 octobre : Accueillir la parole

9h : Ouverture
9h30 : **Définir la parole** - Philippe Fontaine, philosophe
10 h : **Parole et signaux de violences** - Steven Flachlay et Elodie Randin, psychologues ASFAD
PAUSE
11h : **Traumatisme, parole et neurosciences** - Sandra Cussigh Hernandez, Dre en Psychiatrie et psychopathologie, co-fondatrice et Vice présidente de l'association CDP Enfance - Pôl Neurosciences

DEJEUINER LIBRE

13h30 : **Les professionnels à l'épreuve de la parole** - table ronde avec **Marie Vinaygassoudrame**, infirmier en santé mentale, professeure des écoles, Témoignages de victimes avec **Arnaud Gallais**, Directeur associatif et entrepreneur engagé - cofondateur d'collectif Prévenir et Protéger et du mouvement #BeBraveFrance, membre de la CIIVISE | **Laurence Brunet-Jambu**, présidente de l'Association Alexis Danan
PAUSE
15h : **Programme Lanterne : favoriser l'accueil de la parole en milieu scolaire** - **Magali Carcel**, Conseillère Technique de Service Social auprès du DASEN & Association Alexis Danan
15h30 : **Plaidoyer pour la parole** - procès fictif avec l'association S'Eveiller
16h15 : Conclusion

26 octobre : Recueillir la parole

9h : Ouverture
9h15 : **Histoire du recueil de la parole** - Anne-Emmanuelle Demartini, professeure de universités Histoire contemporaine, Paris 1
9h45 : **L'expertise médicale** - Jean-Marc Benkemoun, pédopsychiatre expert auprès de la Cour de Versailles
PAUSE
10h45 : **Recueillir la parole de l'enfant victime** - Mireille Cyr, professeure au Département de psychologie de l'Université de Montréal, auteur de "Recueillir la parole de l'enfant témoin, c'est difficile - De la théorie à la pratique" et de l'adaptation du protocole du NICHD en français.

DEJEUINER LIBRE

13h45 : **Le recueil de la parole à l'épreuve de la Justice** - table ronde avec **Mireille Cy**, **Audrey Orthica**, Gendarmerie Nationale, **Maître Patrice Reviron**, avocat pénaliste d'Alsace-Provence, **François Lavallière**, magistrat en détachement à l'ENM - coordinateur régional de formation pour les cours d'appel de Rennes et d'Angers

PAUSE

15h15 : **Contrôle coercitif et parole** - **Owenela SUEUR**, Docteurante en sociologie | Parcours de mères victimes de violences conjugales dans les territoires ruraux
16h : **Croque-société, un outil d'aide à la libération des émotions** - Association Alexis Dana

27 octobre : Accompagner la parole

9h : Ouverture en Présence de **Mme Anne-Françoise Courteille**, Première Vice-Présidente d'un Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine déléguée à la protection de l'enfance et à la prévention
9h15 : **Des lieux pour accompagner** - **Dr Marion Pierre**, UMED, **Mathilde Desespine**, sage femme Coordinatrice du Projet de Maison des Femmes au CHU de Rennes
PAUSE
11h : **Le Programme Calliope, accompagner la parole des personnes vulnérables** **Kathleen Dufour**, Directrice du CAVAC de l'Outaouais, **France Victimes**, Association Alexis Danan

DEJEUINER LIBRE

13h45 : **Accompagner la parole vers la restauration** - **Delphine Criveaud**, enseignante et chercheuse en sciences sociales, **Maître Marie Blondin** spécialiste droit de la famille et de victimes, **Alison Beaudelain**, cheffe de service « aide aux victimes et dispositifs spécifiques violences conjugales » de France Victimes 35-AIS55, formée à la justice restaurative
PAUSE
15h15 : **La parole devient art** - slam avec **LOBA re-création**
16h : Conclusion et clôture

CONGRÈS ALEXIS DANAN

En octobre 2023, [l'association nationale Alexis Danan](#) a organisé son premier congrès en Bretagne sur la thématique du parcours de la parole des victimes.

C'est lors de la première journée, dédiée à l'accueil de la parole, qu'Alexandra Tkaczynski, référente accompagnement social, est intervenue sur le thème des professionnels à l'épreuve de la parole. Dans ce cadre, la Fédération a questionné l'état des pratiques en la matière et l'enjeu nécessaire de soutenir les actions tant pour garantir la protection des enfants (application des recommandations de la CIIVISE à titre d'exemple) que pour accompagner les professionnels de terrain (formations continues, supervision, ...). Une convention partenariale entre France Victimes et l'association Alexis Danan sera signée au début de l'année 2024 pour la mise en œuvre d'un programme destiné à faciliter l'audition des mineurs victimes.

25, 26 et 27 octobre 2023

Chambre des Métiers et de l'Artisanat
1 rue de l'Alma - Immeuble le Carré des Alliés
RENNES

Congrès co-organisé avec l'organisme de formation Alexis Danan

UNION DES BOUDDHISTES DE FRANCE

Dimanche 26 novembre, France Victimes a participé à des échanges avec la commission éthique de [L'Union des Bouddhistes de France](#), afin de leur présenter le rôle des associations du réseau France Victimes, de la plate-forme téléphonique, des actions de prévention, et de la Justice Restaurative.

COLLOQUE LES MAUX LES MOTS POUR LE DIRE

Les 21 et 22 septembre, France Victimes a assisté au colloque « L'enfant victimes de violences conjugales » organisé par l'association [Les Maux les Mots pour le dire](#) et est en particulier intervenue à la table ronde consacrée à la prise en charge de l'enfant, des mères et des pères en situation de violences conjugales.

FORUM SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Le 30 novembre, France Victimes est intervenue devant les membres de ResoClub, club d'institutions et de personnes engagées pour lutter contre la fraude, lors de son 8e forum sur « *L'Intelligence artificielle : Quelle éthique ? Quelle perspective de Société ?* »

Pour France Victimes, en 2023, ce sont 23 000 victimes d'escroquerie et 1500 d'usurpation d'identité reçues chaque année.

VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le 28 novembre, France Victimes a répondu à l'invitation à un petit déjeuner de travail par Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, en présence de Valérie Riotton présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, et d'associations engagées dans la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences sexuelles et sexistes dans les établissements du supérieur.

COLLOQUE DES CENTRES DE PRISE EN CHARGE DES AUTEURS (CPCA)

Dans le cadre de son partenariat avec la Coordination Nationale des [CPCA](#), la Fédération était conviée à intervenir en décembre 2023 à son colloque « Violences conjugales : Quels modèles d'intervention auprès des auteurs ? » et plus précisément à la table ronde « Prévenir le passage à l'acte par une approche globale des facteurs de risque et de vulnérabilité ».



SUITES DE LA CONCERTATION NATIONALE INITIÉE PAR LA DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À L'AIDE AUX VICTIMES

En juin 2021, la DIAV avait lancé un processus de concertation nationale sur l'accompagnement, l'indemnisation et l'aide à la résilience des victimes d'actes de terrorisme. Pour tout ce qui a trait à l'indemnisation, le FGTI a conduit, entre septembre 2021 et janvier 2022, en partenariat avec France Victimes, une démarche inédite de consultation directe des victimes d'attentats. En sont ressortis des préconisations et axes de travail.

Une réunion plénière du groupe de travail « parcours d'indemnisation » s'est tenue en janvier 2023 pour faire le bilan des différents ateliers thématiques, laquelle a conclu à la prolongation de certains axes de travail, en particulier la réalisation de supports vidéo à vocation pédagogique, relatifs à la présentation de la procédure d'indemnisation, en complément des différents écrits. Trois réunions ont été dédiées à ce sujet courant 2023.

Par ailleurs, 2 documents ont été finalisés, en lien avec ces travaux, auxquels France Victimes a contribué :

- Dans le cadre des travaux FGTI, [la fiche pratique « offre d'indemnisation »](#)
- [Un support commun](#) destiné à l'information des victimes d'attentats, élaboré par la DIAV



Lancement de la concertation sur la création d'un **GUICHET UNIQUE DES VICTIMES**



GUICHET UNIQUE DIAV

2023

Le 7 septembre 2023, la DIAV a lancé une vaste concertation en vue de l'élaboration de recommandations **en faveur de la création d'un « guichet unique des victimes » ouvert aux victimes et à leurs familles, dans l'objectif de faciliter leur parcours.**

Ce guichet se conçoit comme un lieu où toutes les personnes victimes, quelle que soit l'infraction subie, seront **accueillies, informées et orientées**. Il a vocation à prendre en compte les besoins des personnes victimes et de leurs proches dans leur globalité : prise en charge médicale, indemnisation, suivi judiciaire mais aussi emploi, logement...

Menée de septembre à décembre, la concertation s'est appuyée sur les constats et les idées du terrain ainsi que sur les besoins exprimés par les bénéficiaires, avec trois volets :

- **des ateliers et des visites de terrain** menés par la DIAV avec des professionnels, des associations et des victimes ;
- **des entretiens réalisés auprès des différents intervenants** (administrations, associations...) par un groupe de spécialistes venant d'horizons divers (professionnels du droit, de la santé...) et des représentants de la société civile. Trois groupes ont été constitués, pour produire à la DIAV des recommandations sur différents aspects ;
- **une consultation du grand public via un questionnaire en ligne**, à destination des personnes qui ont été victimes, à leur entourage, mais aussi aux professionnels en contact avec les victimes et aux structures amenées à les prendre en charge.



Présente à l'ouverture, France Victimes a par la suite été auditionnée par la DIAV sur ce sujet, et a mis en avant l'impérieuse nécessité de s'appuyer sur l'existant afin de ne pas superposer un dispositif de plus, source d'illisibilité pour les victimes, et de disposer d'un système cohérent, notamment avec la mission quotidienne exercée sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins depuis plus de 40 ans par les AAV professionnelles France Victimes, spécialisées dans l'accompagnement pluridisciplinaire de toutes personnes victimes.



EXPERTISE ET AUDITION

La Fédération a été auditionnée à plusieurs reprises par l'Assemblée nationale ou des inspections générales sur différents sujets et évolutions législatives impactant l'aide aux victimes, et notamment :

- en janvier, sur la proposition de loi **visant à mieux protéger et accompagner les enfants victimes et co-victimes de violences intrafamiliales** ;
- en juillet, par la Commission des lois, ayant créé une **mission d'information sur les alternatives à la détention et l'éventuelle création d'un mécanisme de régulation carcérale** ;
- en septembre, par la mission d'appui sur la **prise en charge et l'accompagnement de ces victimes mineures et anciennes victimes mineures IGJ – IGAS**, en lien avec les travaux de la CIIVISE ;
- en octobre, devant le **groupe d'études Violences intrafamiliales à l'Assemblée nationale**.

Outre la concertation sur le Guichet unique, la DIAV a par ailleurs sollicité France Victimes pour des **retours d'expériences quant à l'organisation des grands procès et la coordination des dispositifs en cas d'événements collectifs**.

Tout au long de l'année, France Victimes est sollicitée pour de nombreuses interventions par des partenaires extérieurs, **afin de mieux faire connaître l'action du Réseau :**

1. Conférence Harcèlement et violences dans le milieu universitaire – IPAG

Le 2 novembre, à la demande de l'IPAG – École de commerce et de management de Paris, la Fédération a donné une conférence sur le thème du harcèlement et des violences dans le milieu universitaire, à un amphithéâtre composé d'étudiants en deuxième année de licence.

Les objectifs ont été de définir le harcèlement sous toutes ses formes et d'en comprendre les mécanismes individuels et collectifs, mais aussi de sensibiliser et responsabiliser sur le sujet les étudiants, de créer un moment d'échange permettant d'ouvrir la réflexion et d'encourager la mise en place de dispositifs de prévention et de protection.



2. Métro France

En janvier, le Psychologue référent de France Victimes a animé une sensibilisation auprès des élus de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) sur le contexte de la lutte contre les violences conjugales et les mécanismes psychologiques des personnes victimes.



3. École Nationale de la Magistrature (ENM)

Comme depuis plusieurs années maintenant, la Fédération est intervenue à deux sessions de l'ENM : l'une intitulée «Victimes et Procès Pénal», l'autre consacrée aux «spécificités liées à la mission de l'expert chargé de l'expertise des victimes d'actes de terrorisme», afin de les sensibiliser plus particulièrement à la question des victimes.





4. Stanley-Securitas

Depuis 2021, l'entreprise titulaire du marché public de téléassistance et télésurveillance du Bracelet Anti-Rapprochement (BAR) fait appel à l'expertise de la Fédération pour former les téléopérateurs assurant la réponse téléphonique, intervenant sur deux sites, à savoir Ivry-sur-Seine (94) et Vitrolles (13).

Cette formation vise à mieux appréhender la conduite d'un entretien téléphonique avec une victime de violences conjugales, à comprendre les mécanismes des violences conjugales (le cycle de la violence, l'emprise, etc.), à adopter une posture professionnelle adaptée (dans un contexte parfois stressant et urgent). En complément, Securitas a sollicité la Fédération pour assurer une formation aux managers des téléopérateurs sur leurs prises de fonction managériale. La Fédération a ainsi animé deux sessions de formations en 2023.

5. Centre National de Formation à la Police Judiciaire de la Gendarmerie nationale (CNFPJ)



Le Centre National de Formation à la Police Judiciaire de la Gendarmerie nationale (CNFPJ)

a souhaité poursuivre son partenariat avec France Victimes via sa participation à la formation EMVIF - Expertise des mécanismes des violences intrafamiliales.

La Fédération a participé durant toute l'année à 6 sessions de formations, sur 2 volets : présentation du réseau France Victimes et psycho-traumatisme chez les victimes de violences conjugales. Elles regroupaient à chaque fois près d'une trentaine de participants personnels ressources référents violences intrafamiliales.

6. CREOGN

France Victimes est intervenue auprès du Centre de recherche de l'École des officiers de la gendarmerie nationale (CREOGN) pour présenter les missions des associations France Victimes.



7. École Nationale Supérieure de la Police (ENSP)

Comme elle le fait désormais depuis de nombreuses années, la Fédération est intervenue en juillet 2023 auprès de la 74ème promotion d'élèves commissaires de police à l'ENSP Saint-Cyr-au-Mont d'Or pour lui présenter, avec d'autres partenaires, le dispositif des Pôles psycho-sociaux, avec un focus sur les associations France Victimes.



8. Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN)

Afin de sensibiliser et de donner les grandes orientations aux nouveaux officiers adjoints prévention et commandants des [Maisons de Protection des Familles \(MPF\)](#) de la Gendarmerie Nationale, un stage a été organisé par la DGGN en octobre 2023 : plusieurs thématiques y ont été abordées, dont celle des violences intrafamiliales, conférence à laquelle France Victimes est intervenue pour présenter ses missions en ce domaine, avec la FNCIDFF, la FNSF 3919, l'ANISCG et les CPCA.



9. École des officiers de la gendarmerie nationale

France Victimes a participé à un atelier de recherche consacré à « La prise en charge des victimes d'infractions pénales » faisant intervenir des orateurs de différents horizons, dans le but de présenter les dispositifs destinés à mieux accueillir les victimes.



1. Colloque sur le pôle national des crimes sériels et non élucidés

La Fédération était présente, le 24 mars 2023, à un colloque organisé par le pôle national des crimes sériels et non élucidés visant à dresser un bilan sur la première année d'existence de ce pôle, et à évoquer les perspectives à venir.

Les participants aux différentes tables rondes sont revenus sur la création du pôle et sur son fonctionnement, mais aussi sur diverses thématiques en lien avec son activité, notamment l'impact de la prescription de l'action publique

sur les victimes et leurs familles. De nouvelles techniques et de nouveaux outils utilisés à des fins d'élucidation de dossiers plus anciens ont également été présentés à cette occasion.

Ce sujet est d'importance pour la Fédération, en particulier dans le cadre de son partenariat avec ce pôle *cold cases* pour l'accompagnement global individualisé des familles de victimes disparues ou décédées.

2. Journée d'ouverture des 19èmes rencontres « Femmes du monde en Seine-Saint-Denis » de l'Observatoire départemental des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis

Les 19èmes rencontres de l'Observatoire départemental des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis qui se sont tenues le 14 novembre 2023 avaient pour thématique la lutte contre les féminicides.

Les intervenants ont dressé un état des lieux des féminicides en France et dans le monde, avant d'aborder différentes questions, telles que la prévention des féminicides et la protection des enfants co-victimes de violences dans le couple. La journée s'est clôturée par la présentation d'outils permettant d'accompagner les enfants co-victimes.

3. Présentation publique du rapport de la CIIVISE

Le 20 novembre 2023, la CIIVISE a présenté publiquement son [rapport « Violences sexuelles faites aux enfants : on vous croit »](#), publié le 17 novembre.

Les membres de la CIIVISE présents ont évoqué leurs parcours respectifs, la création de la CIIVISE et l'importance de son maintien, puis l'appel à témoignages ayant permis l'élaboration du rapport. Les principales préconisations contenues dans celui-ci ont ensuite été commentées, ponctuées par de nombreux moments d'échanges avec l'auditoire.





1

1. Citoyens et Justice

Une convention de partenariat a été signée entre la Fédération et **Citoyens et Justice** dans les locaux de France Victimes le 20 mars.

Cette collaboration repose sur une vision commune de la justice partagée par les deux fédérations.



2

2. Chien d'Assistance Judiciaire (CAJ)

Le 10 février, France Victimes, Handi'Chiens, la SPA et le ministère de la Justice ont signé une convention pour déployer le Chien d'assistance judiciaire. Aujourd'hui 16 chiens assistent les victimes lors d'auditions qui peuvent être difficiles.



3

3. Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN)

Une convention de partenariat a été signée entre la DGGN et la Fédération. Pour France Victimes, elle permet de réaffirmer l'engagement envers les victimes et vient formaliser le partenariat existant de longue date entre les deux entités.

Par ailleurs, poursuivant ses travaux engagés en 2022, la DGGN a lancé des travaux sur le « Parcours victimes/ usagers au sein des unités de Gendarmerie (UG) ».

Imaginé dans le cadre de la stratégie 2022-2024, l'objectif de ce projet est de replacer la relation avec l'utilisateur en général et avec les victimes en particulier, au centre du métier de gendarme.

Il doit à la fois renforcer l'offre de service en matière d'accueil et de suivi vis-à-vis du public, et simplifier la tâche du gendarme de terrain, pour la satisfaction de tous.

Du point de vue du public, le parcours se concrétise par une ambition en cinq piliers (Accueil – Écoute – Réponses opérationnelles – Suivi adapté dans la durée – Retour d'expérience).

Pour les gendarmes de terrain, le parcours victime/ usager est un « pack » composé de plusieurs volets :

- Un volet formation baptisé « sens de l'utilisateur », un module adressé à tous les personnels de la gendarmerie (civils et militaires), des rappels généraux sur le soin à apporter à l'accueil et une présentation des outils existants (Ma Sécurité, services en ligne), complété par des ressources EAD... ;
- Un volet outils (mesures préfigurées dans 6 GGD et un COMGEND) et bonnes pratiques pour faciliter la tâche des gendarmes dans la mission d'accueil ;
- Un volet organisation du service ;
- Un volet systèmes d'information.

Les associations des sites pilotes ont par ailleurs contribué localement à ces travaux.

INSTANCES OÙ SIÈGE LA FÉDÉRATION

- Membre du **Conseil Économique, Social et environnemental (CESE)** depuis 2021. Jean-Pascal Thomasset, Secrétaire général de la Fédération, y représente France Victimes.
- Vice-Présidence de **Victim Support Europe**
- Membre du Conseil d'Administration du **Fonds de Garantie des victimes d'Actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI)**
- Membre du Conseil d'Administration de **l'Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR)**
- Présence au sein du **Haut Conseil à la Famille, à l'Âge et à l'Enfance**
- Membre de la **commission AGIRA (Association sur la Gestion et l'Information sur le Risque Automobile)**
- Membre du **Conseil Scientifique et d'Orientation du Centre national de Ressources et de Résilience (CN2R)**
- Membre de la **Commission Indépendante sur la pédocriminalité et autres abus sexuels au sein de la métropole orthodoxe de France (CIPMOF)**
- Membre du **Conseil National de la Protection Civile (CNPC)**
- Membre du **collège des usagers du GIP Acyma** (www.cybermalveillance.gouv.fr)
- Membre du bureau du **Conseil National des Violences Intrafamiliales - CNVIF**
- Membre du **Conseil National de pilotage de l'Ordonnance de Protection - CNOP**
- Membre expert du Conseil d'administration de **l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG)**
- Membre du **Conseil d'Administration du Bleuets de France**
- Membre de **l'Observatoire de l'Association Nationale de l'Intervention Sociale en Commissariat et Gendarmerie (ANISCG)**
- Membre de **l'Observatoire d'orientation du GIP du Musée-mémorial du terrorisme**
- Membre de la **Commission nationale pour la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance**
- Membre du **Collectif en Téléphonie Sociale et en Santé - TeSS**

IV. LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA FÉDÉRATION

PROJETS : INFOVICTIMS III & BENEVICT

La Fédération a poursuivi son travail initié en 2021 sur le projet **INFOVICTIMS III**, afin d'apporter des informations générales à toute victime, en amont ou en complément de sa rencontre avec des professionnels, par la création d'un site internet.

Ce projet, coordonné par l'association portugaise **APAV**, a duré 24 mois et s'est achevé en 2023.

France Victimes a finalisé ce projet par l'élaboration d'un annuaire des associations France Victimes, comprenant leurs coordonnées postales et téléphoniques ainsi que leur localisation GPS, afin de les inclure dans le développement d'une application **INFOVICTIMS** qui permettra de reprendre le contenu du site internet, et d'y inclure un système de géolocalisation permettant aux victimes d'identifier les associations d'aide aux victimes proches d'elles.



France Victimes est partenaire du projet **BeneVict**, ayant débuté officiellement le 7 juillet 2022.

Pilotée par **Victim Support Europe** et en partenariat avec plus de 20 États membres de l'UE, ce projet a pour objectif d'améliorer les droits des victimes au sein de l'UE, et a été mis

en place en vue de la révision par la Commission européenne de la **Directive Victimes du 25 octobre 2012**, établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité.

Après avoir réalisé un premier travail de recherche et sollicité des partenaires via l'envoi d'un questionnaire, et dans la continuité de ce projet, la Fédération a poursuivi les activités du projet en réalisant des entretiens en janvier et février 2023 avec certains partenaires ayant répondu au questionnaire, afin d'approfondir la mise en œuvre de différents articles de la directive. Un rapport de ces entretiens a également été rédigé par France Victimes, afin de rendre compte au mieux des obstacles et bonnes pratiques dégagés par les partenaires.

À l'issue de ces entretiens, France Victimes a finalisé son rapport de recherche faisant état des avancées législatives et des dispositifs mis en œuvre depuis juillet 2018 pour améliorer les droits des victimes.

Par ailleurs, la Fédération a contribué à l'analyse des coûts-avantages de l'aide aux victimes menée par **Victim Support Europe**, par un travail de recherche évaluant les données accessibles relatives à l'aide aux victimes, sous plusieurs prismes : le profil des victimes, l'accès à la justice, l'accès aux services d'aide, et le coût des services d'aide aux victimes.

Les résultats de l'analyse coûts-bénéfices permettra à **Victim Support Europe** de soumettre des recommandations à la Commission européenne.

La Fédération a continué son activité au sein du groupe d'experts internationaux INVICTM, relatif aux victimes de terrorisme : elle a ainsi participé à 10 réunions en ligne tout au long de l'année, afin de partager son expertise sur le sujet de l'aide aux victimes de terrorisme.

France Victimes a assisté le 7 juillet 2023 à une session spéciale animée par l'organisation d'aide aux victimes APAV, pour présenter les dispositifs mis en place par sa structure en vue des Journées mondiales de la jeunesse (JMJ) se tenant à Lisbonne du 1er au 6 août 2023.

La Fédération a par ailleurs pris part en visioconférence au 22ème Symposium annuel de *Voices Center for resilience*, en collaboration avec INVICTM et coorganisé par [Linct-AA](#) – *Leadership in Counter Terrorism Alumni Association*, qui s'est tenu les 9 et 10 septembre 2023 à New York sur les thèmes *Building trust through partnerships* (« Instaurer la confiance par le biais de partenariats ») et *Forging pathways to resilience* (« Ouvrir des voies vers la résilience »).

L'événement a rassemblé d'éminents experts en matière de sécurité nationale, des forces de l'ordre, de lutte contre le terrorisme et

d'intervention d'urgence.

Il a réuni **28 États américains, 16 pays et 1300 personnes en présentiel et en ligne.**

Une seconde session spéciale a été organisée le 16 octobre 2023, sur le thème *Preparing for and Responding to Large Scale Events* (« Se préparer et réagir à des événements de grande ampleur »).

Cette session a réuni des interventions par APAV pour partager son retour d'expérience sur les JMJ de Lisbonne 2023, par des membres d'INVICTM sur le soutien psychologique apporté aux victimes des tragédies du Manchester Arena et du Stade de France, ainsi que sur la réponse psychosociale aux accidents nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques par une représentante du ministère de la Santé Belge.

À cette occasion, France Victimes a présenté le cadre d'intervention de France Victimes en cas d'événement de grande ampleur, les mécanismes spécifiques mis en place pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et les problématiques rencontrées (*Response Framework and Specific Mechanisms for Paris 2024 Olympic & Paralympic Games : Challenges & Opportunities*).

Il a enfin été décidé de la création de groupes de travail, sur les thématiques des événements de grande ampleur ainsi que les événements nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques. France Victimes a rejoint le groupe de travail relatif aux événements de grande ampleur, qui débutera ses activités en 2024.

ORIENTATION DES VICTIMES EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

Victim Support Europe a créé et mis en place en juin 2020 une plateforme sécurisée d'orientation des victimes en Europe afin de rediriger toute victime (quelle que soit sa nationalité) résidant ou partant à l'étranger et ayant rencontré une association d'aide aux victimes en France, vers une structure dans son pays de destination afin d'assurer une continuité de prise en charge.

Chaque organisation membre de VSE dispose ainsi d'un point de contact qui centralise et traite les demandes d'orientation à destination des structures étrangères via cette plateforme. Les associations du réseau France Victimes peuvent mobiliser la Fédération pour mettre en lien une victime résidant ou partant à l'étranger, avec une structure étrangère membre de *Victim Support Europe*.

3 AAV ont sollicité France Victimes pour 4 saisines de structures étrangères :

- 1 victime d'un viol en Espagne, pour une demande de soutien psychologique,
- 1 victime de violences conjugales et son enfant, victime d'abus sexuels par son père en Angleterre, pour une demande d'accompagnement juridique et au procès,
- 1 victime de viol résidant en Irlande, pour une demande de soutien psychologique.

4 victimes étrangères d'infraction en France ont été orientées par des structures étrangères vers une AAV France Victimes :

- 1 victime suisse d'agression sexuelle,
- 1 victime australo-finlandaise de traite d'êtres humains à fins d'exploitation sexuelle,
- 1 victime israélienne de criminalité en ligne,
- 1 victime portugaise d'une attaque au couteau.

Par ailleurs, France Victimes a pu faciliter le contact et la prise en charge de victimes françaises d'infractions

à l'étranger via son réseau de professionnels internationaux (notamment une victime française présente au Kirghizistan).

De plus, France Victimes a entretenu de nombreux contacts réguliers avec des structures étrangères, en soutien dans leurs échanges avec les AAV. Notamment :

- **France Victimes 31** avait sollicité France Victimes au sujet d'une victime d'infraction en Pologne : la Fédération a sollicité VSE pour obtenir les coordonnées d'une structure en Pologne, et a longuement échangé avec ce point de contact, afin d'obtenir des informations sur la procédure pénale polonaise et des contacts pertinents pour la victime. Ces échanges entre la Fédération et la Pologne se sont poursuivis en début d'année 2023 ;
- **France Victimes 84** s'est rapprochée de France Victimes en 2022 à propos d'une victime d'infraction en Corée : la Fédération a contacté le président de *Victim Support Asia* pour obtenir des informations et tout contact utile pour soutenir la victime dans la procédure et lors du procès. France Victimes a ainsi facilité les échanges entre les interlocuteurs coréens et l'AAV, qui se sont poursuivis en 2023.

La Fédération a également transmis les coordonnées et informations de plusieurs organisations étrangères à la demande des AAV, pour une prise en charge à l'étranger. France Victimes a notamment été sollicitée par :

- **ADAVEM JP 40** pour une demande d'informations et les contacts de structures existantes en Roumanie et en Irlande ;
- **CIDFF FV 94** pour une recherche sur les structures d'aide aux victimes en Nouvelle-Zélande ;

- **VIFFILAVI France Victimes 69** pour une demande d'informations et les contacts d'une organisation en Angleterre et l'obtention d'une liste de notoriété d'avocats en Italie ;
- **MEDIAVIC 05** pour une demande d'informations et contacts d'une structure en Allemagne ;
- **France Victimes 31** et **Espoir 68** pour les contacts de services d'aide aux victimes en Belgique ;
- **France Victimes 66** pour des informations et le contact d'une structure aux Pays-Bas.



France Victimes a ainsi rejoint en février 2023 le consortium de partenaires menant à bien les activités de l'EUCVT, mené par Victim Support Europe, sous l'égide de la Commission européenne.

CENTRE EUROPÉEN D'EXPERTISE SUR LES VICTIMES DE TERRORISME (EUCVT DEMOS)

La Commission européenne a renouvelé le contrat du [Centre Européen d'Expertise sur les Victimes de Terrorisme](#) (EUCVT) en février 2023, en lançant le projet EUCVT Demos (*Develop, Maintain, Operate and Support the EU Centre of Expertise for Victims of Terrorism* - Développer, maintenir, exploiter et soutenir le Centre d'expertise de l'UE pour les victimes du terrorisme). L'EUCVT Demos poursuit le développement de l'expertise relative aux victimes de terrorisme acquise depuis 2020 grâce au travail de l'EUCVT.

Aux côtés de *Victim Support Europe*, l'[Asociación Víctimas del Terrorismo](#) AVT - association espagnole des victimes de terrorisme), de l'[European Network on Victims' Rights](#) (ENVR) réseau européen sur les droits des victimes, de [V-Europe](#) l'association de victimes de terrorisme belge et du ministère de l'Intérieur espagnol, la Fédération a inauguré le travail de l'EUCVT Demos lors d'une conférence de lancement ayant eu lieu le 12 mai 2023 à Bruxelles et retransmise en ligne.

Ont été conviés des experts dans différents domaines relatifs aux victimes du terrorisme, afin d'ouvrir une réflexion sur les priorités de l'EUCVT pour les deux prochaines années.

De nombreuses tables rondes ont été organisées lors de cette conférence, portant sur différents de sujets liés à l'aide aux victimes du terrorisme. France Victimes a pour sa part

animé deux discussions sur le thème « Justice et indemnisation ».

La Fédération participe depuis lors à l'animation et la modération de la plateforme en ligne de l'EUCVT, en appliquant une stratégie d'engagement actif et en partageant son expertise via des webinaires, ou encore la publication d'articles relatifs aux problématiques liées aux victimes de terrorisme (France Victimes a par ailleurs contribué à la refonte de cette plateforme en ligne, en lien avec un prestataire informatique). Un webinaire est ainsi organisé chaque dernier mardi du mois par l'un des partenaires du consortium.

France Victimes a organisé son premier webinaire le 29 septembre 2023, sur le thème *Compensation and cross-border victims of terrorist attacks: essential adaptations to the foreign nature of the situation* (L'indemnisation et les victimes transfrontalières d'attentats terroristes : des adaptations indispensables par rapport à l'extranéité de la situation).

Des intervenantes du Fonds de Garantie des Victimes d'actes de Terrorisme et d'autres Infractions, du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, mais également une représentante de l'association [Life for Paris](#) sont venues partager leur expertise et leurs expériences.

La Fédération a également publié plusieurs articles sur la plateforme en ligne de l'EUCVT,

notamment un article relatif à l'indemnisation des victimes transfrontalières d'actes de terrorisme, un article sur la sensibilisation des experts aux particularités de l'expertise des victimes de terrorisme, et un article présentant un guide élaboré par l'organisation **Strong Cities Network**, relatif à la réponse à apporter en cas d'attaque terroriste.

France Victimes soutient par ailleurs la mise en place d'activités de formations dans plusieurs États membres.

Notamment, la Fédération a participé au développement du contenu d'un module de formation en ligne, relatif à l'information des victimes de terrorisme.

En parallèle du contenu de modules de formation en ligne, France Victimes participe à la mise en place d'une formation en présentiel, qui se tiendra en 2024.

Enfin, France Victimes a pris part à un groupe de travail réunissant les partenaires de l'EUCVT ainsi que des experts externes, afin de recenser les bonnes pratiques de chacun en matière d'aide aux victimes de terrorisme, en vue de l'élaboration d'un document d'orientation.

Le document oriente sa réflexion sur différents axes : le respect et la reconnaissance, le soutien et l'information, l'accès à la justice, la protection, et l'indemnisation et restauration. Ce document sera finalisé en 2024.



DÉVELOPPEMENT DU RAYONNEMENT DES ACTIONS DU RÉSEAU FRANCE VICTIMES SUR LA SCÈNE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

France Victimes a multiplié ses rencontres à l'international pour présenter le cadre d'intervention des associations d'aide aux victimes, et plus particulièrement, partager l'expérience française de l'accompagnement des victimes d'actes de terrorisme lors des procès d'attentats en France.

La Fédération, notamment :

Est intervenue lors de la **Conférence de lancement du projet EUCVT Demos** le 12 mai à Bruxelles, en animant deux discussions sur les thèmes « justice et indemnisation »,



A assisté à l'**Assemblée générale de Victim Support Europe** et à sa **Conférence annuelle** à Berlin du 6 au 9 juin 2023, qui avait pour thème *Protecting fundamental freedoms, a victim's perspective* (« Protéger les libertés fondamentales, le point de vue des victimes »),

Est intervenue lors d'un **séminaire organisé par le ministère de l'Intérieur espagnol** le 25 septembre 2023 sur le thème *Actions to improve the comprehensive protection of victims of terrorism* (« Actions visant à améliorer la protection globale des victimes du terrorisme »). La Fédération a abordé la question de l'accompagnement individuel des victimes étrangères et les améliorations pouvant être apportées pour le rendre plus efficace,



A **organisé et accueilli une délégation européenne** les 9 et 10 novembre 2023, composée de 8 membres de *Victim Support Europe* dans le cadre de leur programme de Staff Exchange. Des représentants de structures du Portugal, Lituanie, Pays-Bas, Croatie, Irlande du Nord, Malte et d'Espagne ont ainsi pu rencontrer la Fédération, des professionnels de PAV 75, FV 60 et d'APCARS SAJIR 94, le SADJAV et la DIAV pour échanger autour du sujet « Évaluation des besoins, orientation et information des victimes » et partager leurs pratiques

A assisté aux webinaires organisés par **Victim Support Sweden** dans le cadre du projet européen COVIS, relatif à l'accompagnement des victimes en juridiction, les 13 novembre et 7 décembre 2023. Ces deux webinaires ont permis de présenter les dispositifs d'aide aux victimes, ainsi que les bureaux d'aide aux victimes et leurs missions aux Pays-Bas et en Australie.

A pris part à l'**Assemblée Générale de Victim Support Europe** en ligne le 1er décembre 2023,

A participé aux **réunions du Bureau de VSE** tout au long de l'année, en sa qualité de Vice-Présidente de *Victim Support Europe*.



France Victimes a participé le 7 mars 2023 à une réunion organisée par Victim Support Europe (VSE), relative à la révision de la « Directive Victimes » de 2012.

VSE y a présenté son plan de plaider pour les mois suivants, et a abordé avec ses membres la meilleure façon de joindre les efforts de chacun pour s'assurer de la publication d'une nouvelle directive renforçant les droits des victimes.

France Victimes est intervenue à cette occasion pour présenter ses activités de plaider au niveau national et leur impact. La Fédération a notamment abordé les 10 propositions faites pour les victimes de violences conjugales à l'occasion du Grenelle de 2019, ses actions dans le cadre du marché public du 116 006, et une lettre ouverte envoyée aux candidats de la Présidentielle de 2022 comprenant 5 propositions relatives à la politique publique de l'aide aux victimes.

La Fédération a par la suite pris part à une étude d'impact, organisée par VSE en collaboration avec l'entreprise de consultation ICF mandatée par la Commission européenne, en vue de la révision de la « Directive Victimes ».

France Victimes a ainsi fourni toutes les informations utiles et nécessaires sur le système français, en lien avec le droit à l'information des victimes, le droit à la protection, le droit au soutien, et l'accès à la justice.

Plus particulièrement, la Fédération a renseigné ICF sur l'existence de mécanismes de coordination, de protocoles spécifiques mis en place pour informer sur leurs droits les victimes en détention, de lignes téléphoniques d'aide et d'écoute, d'EVVI, des ordonnances de protection, des services d'aides aux victimes généralistes et spécialisés ainsi que la possibilité d'un soutien psychologique gratuit, le droit d'être accompagné d'un assistant juridique ou administratif tout au long de la procédure pénale, le droit au

remboursement des dépenses résultant de la participation de la victime à la procédure pénale, et le versement d'une provision à fin d'indemnisation.

La Fédération a partagé ses remarques et ses apports avec ICF le 14 mars 2023.

Un amendement de la Directive Victimes a finalement été proposé par la Commission européenne le 7 juillet 2023.

Une déclaration commune, co-signée par VSE et 60 signataires, dont France Victimes, a été partagée avec le grand public le 13 juillet afin de fournir une première réponse générale à cette proposition d'amendement et de partager leurs recommandations, point de vue et préoccupations communes.

Un webinaire a également été organisé le 26 juillet, auquel France Victimes a participé, pour discuter de la proposition de la Commission européenne et aborder les modifications et recommandations suggérées par VSE.

À la suite de ce webinaire, France Victimes a répondu à une consultation de la Commission européenne ouverte en ligne jusqu'au 22 septembre 2023.

France Victimes a félicité les avancées contenues dans la proposition d'amendement, mais a partagé ses préoccupations, notamment concernant le droit à la traduction et l'interprétation, l'accès au soutien par des services d'aide aux victimes généralistes, les droits des victimes en situation de handicap, la formation des professionnels, le droit à indemnisation, la coopération internationale et la cybercriminalité.

**UNE FÉDÉRATION
TOURNÉE VERS SES
ADHÉRENTS ET LES
VICTIMES**

I. SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

CHIEN D'ASSISTANCE JUDICIAIRE (CAJ)



En 2023, Scoot, Ragnar, Sweety, Tandem, Ravel, Saxo, Rumba, Soca et Ryoma se sont ajoutés aux 7 chiens d'assistance judiciaire déjà présents en 2022, dont 11 ont pour référent un professionnel d'une association d'aide aux victimes.

Depuis 2019, les victimes, notamment mineures, peuvent déposer leur vérité en présence d'un chien d'assistance judiciaire, des premières auditions avec les forces de police, jusqu'au tribunal.

En effet, face aux difficultés rencontrées par les victimes d'infraction pénale à évoquer les faits subis, il a été démontré que l'animal pouvait aider à libérer la parole (par sa présence rassurante, en diminuant le rythme cardiaque et l'anxiété de la victime...).

Depuis le lancement du programme, ce dispositif a prouvé son efficacité, notamment auprès des jeunes enfants.

Pour harmoniser le déploiement du CAJ, une convention nationale a été signée le 10 février 2023 entre le ministère de la Justice, l'association [Handi'Chiens](#) (qui forme ces animaux) la fédération France Victimes ainsi que la [Société](#)

[Protectrice des Animaux \(SPA\).](#)

L'objectif de cette convention est de formaliser et d'accompagner systématiquement les protocoles locaux organisant concrètement l'activité du chien d'assistance judiciaire, et de généraliser son recours, avec l'ambition de disposer d'un chien d'assistance judiciaire par département d'ici 2 ans.

Un comité de pilotage en assure la mise en œuvre, dans lequel la Fédération est représentée, et a été associée toute l'année aux réunions de cette instance.

Par ailleurs, le service animation réseau a renseigné et accompagné, lors de visioconférences, une vingtaine d'associations qui cherchaient à obtenir des informations. Régulièrement, les différentes parties prenantes étaient conviées à ces temps d'échanges.

Afin de renforcer l'expertise du Réseau en la matière, la Fédération a organisé en octobre 2023 une réunion regroupant les 7 associations référentes des chiens d'assistance judiciaire en place. L'objectif était de pouvoir faire un premier retour d'expérience, et de définir la stratégie nécessaire à mettre en œuvre pour la pérennisation du dispositif. Plusieurs points ont été abordés, notamment :

- L'accueil du CAJ au sein des associations/ juridictions ;
- Les situations pour lesquelles le CAJ est le plus souvent intervenu ;
- Les nombres d'interventions du CAJ ;
- Les relations partenariales avec les différentes parties prenantes ;
- Les besoins financiers liés aux interventions du CAJ ;
- La stratégie nécessaire à la pérennisation du dispositif.

Cette réunion devrait se renouveler chaque année.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention signée avec la [Royal Canin Fondation](#) en mai 2022, destinée à soutenir financièrement ces projets, la Fédération a instruit 6 demandes qui ont amené la Fondation à verser près de 28 000 euros.

Enfin, dans le cadre de son partenariat, la Fédération était présente, avec les professionnels de l'association AVL FV45 et son chien Suki, à la convention nationale pour tous les Associés de Royal Canin France, pour présenter le chien d'assistance judiciaire auprès de ses collaborateurs.



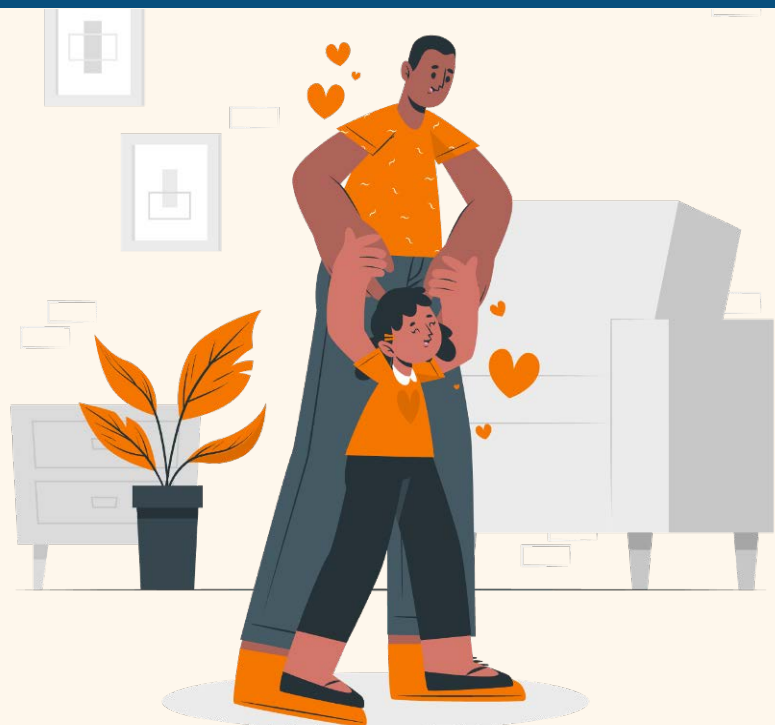
FOCUS : PAMIVI

À l'occasion de la journée européenne des victimes le 22 février, le Garde des Sceaux s'est rendu à la Cour d'Appel de Paris, afin de sensibiliser aux enjeux de la prise en charge des mineurs victimes et de faire connaître les dispositifs d'aide mis en place par le ministère de la Justice. France Victimes, PAV et AVIMEJ-FV 77 étaient présents à cette occasion.

Le PAMIVI sera élargi progressivement, avant d'envisager en 2024 une généralisation sur tout le territoire national.

Ce dispositif permet d'assurer que les victimes mineures bénéficient d'un accompagnement adapté à leurs vulnérabilités tout au long du processus pénal, en se déclinant en trois temps : avant, pendant et après l'audience, en lien direct avec les associations d'aide aux victimes.

Dans ce cadre, la Fédération met notamment à disposition des mineurs, dès avant l'audience, le livret « Mon parcours de Justice », pour les aider à trouver leur chemin dans les méandres de la justice et à s'approprier au mieux leur histoire. Le mineur va apprendre à reconnaître qui sont les professionnels qu'il rencontre sur son parcours, et également, par des jeux et des illustrations, il pourra mieux comprendre qui fait quoi, acteurs du monde judiciaire, professionnels du soin, associations d'aide aux victimes, et le fonctionnement de la justice.



À cette fin, le ministre a lancé l'expérimentation d'un Programme d'Accompagnement des Mineurs Victimes (dit PAMIVI), avec 10 juridictions pilotes ayant déjà mis en place l'essentiel de ce programme, en particulier la découverte de la salle avant audience.

TÉLÉPHONE GRAVE DANGER (TGD) ET BRACELET ANTI-RAPPROCHEMENT (BAR)

Durant l'année, la Fédération a poursuivi son action de soutien auprès de ses adhérents concernant la mise en œuvre du dispositif TGD, en montée exponentielle constante : **5500 TGD** étaient en effet déployés en juridictions en 2023.

S'agissant des BAR, France Victimes a notamment fait le lien avec le ministère de la Justice (la Direction de l'Administration Pénitentiaire en particulier), afin d'accompagner au mieux les associations d'aide aux victimes sur cette mission participant à la protection des victimes.

Ce rôle s'est également traduit par la diffusion de nouveaux documents supports liés à une évolution dans la dénomination du téléopérateur, et surtout, les remontées de difficultés techniques rapportées régulièrement par les associations.

Par ailleurs, une enquête a été réalisée en mai 2023, sur les Bracelets Anti-Rapprochement visant à communiquer au Cabinet du Garde des Sceaux les difficultés ou axes d'amélioration constatés par les associations d'aide aux victimes depuis le changement d'opérateur.

54 associations du Réseau France Victimes (soit 42 %) ont répondu à l'enquête.

Il en ressort que des difficultés persistaient, principalement des domaines suivants :

- **Problèmes de réseau** : pertes de signal entraînant des alertes intempestives et des interventions régulières des forces de l'ordre de jour comme de nuit au domicile des victimes ou sur leur lieu de travail ;
- **Manque d'informations données à la victime** : elle ne connaît pas le motif de l'alerte (problème de réseau, de charge du dispositif auteur ou réel danger), et n'est pas informée lorsque l'alerte est terminée, ce qui peut susciter de l'anxiété ;

- **Manque d'informations données aux professionnels de l'aide aux victimes**, de nature à complexifier l'accompagnement des victimes.

Au cours de l'année, plusieurs rencontres ont été organisées entre des représentants du nouvel opérateur, les autorités locales et des associations d'aide aux victimes, à Bordeaux, Nantes, Bobigny et Aix-en-Provence. Les participants ont pu échanger sur le déploiement du dispositif sur le terrain, notamment sur les problématiques susmentionnées.

L'implication des associations France Victimes dans la politique publique de lutte contre les violences conjugales demeure majeure, notamment depuis 2019 et le Grenelle contre les violences conjugales : largement porteuses des dispositifs légaux, réquisitionnées par les Parquets pour la réalisation d'EVVI (Évaluations personnalisées des victimes), dont la vocation est de déterminer les besoins spécifiques de la victime dans la procédure judiciaire pour une protection et une prise en charge globale, les associations savent également s'adapter aux spécificités territoriales en utilisant également différentes applications participant à la protection des victimes de violences conjugales (ex : App'Elles, MonSherif, etc.).

Quotidiennement, la Fédération rappelle à un échelon national cet ancrage fort de son Réseau, véritable spécialiste de l'accompagnement judiciaire des victimes, sur cette thématique des violences conjugales.

France Victimes a poursuivi son investissement sur le sujet la justice restaurative (JR) à plusieurs égards, tant par ses activités de formation, de représentation institutionnelle, que par la promotion d'un droit pour les justiciables essentiel à faire connaître, que par des actions de communication en lien avec l'IFJR (Institut Français de Justice Restaurative) et des interventions de sensibilisation des professionnels. En 2023, on relèvera ainsi :

1. Les sollicitations

On note des sollicitations régulières de la Fédération des associations formées en justice restaurative, pour permettre au mieux l'organisation de mesures de JR sur les territoires, et coordonner dans ce cadre leurs actions avec celles de l'IFJR.

2. Une enquête sur la Justice Restaurative :

Fin 2022, une enquête a été envoyée au Réseau France Victimes afin de dresser un bilan sur la mise en œuvre de la justice restaurative par les associations d'aide aux victimes.

Les 123 associations du Réseau France Victimes (soit 95 %) ayant répondu à l'enquête ont permis de déterminer que 225 personnels du Réseau sont formés à la justice restaurative.

75,7 % des AAV comptent ainsi des personnels formés à la justice restaurative.

Sur le domaine de spécialisation : 50 % sont formés aux RDV (rencontres détenus-victimes) et RCV (rencontres condamnés-victimes) et 36 % à la médiation restaurative.

De nombreuses associations ont souligné leur motivation à impulser la mise en œuvre de mesures de justice restaurative, représentant un réel bénéfice pour les victimes en particulier et pour la société en général, mais en même temps la difficulté à mettre en œuvre ces mesures car les différents dispositifs sont lourds, les formations coûteuses, le montant alloué très faible et les moyens humains insuffisants.

3. Les actions en lien avec le film Je Verrai Toujours Vos Visages

Après avoir prêté ses locaux et fait part de son expertise en 2022 lors du tournage du film, la fédération France Victimes a été invitée à l'avant-première du film réalisé par Jeanne Herry, réalisatrice du film "Pupille", avec en tête de casting : Leïla Bekhti, Élodie Bouchez, Jean-Pierre Darroussin, Adèle Exarchopoulos, Gilles Lellouche, Miou-Miou, Fred Testot, Denis Podalydès.

France Victimes est partenaire de ce film réalisé par Jeanne Herry qui met en lumière les apports de la justice restaurative et ses effets sur la

réparation des victimes et la restauration du lien social.

Ainsi, depuis sa sortie au cinéma le 29 mars 2023, de nombreuses projections ont été suivies d'un ciné-débat entre la salle, les associations France Victimes et d'autres intervenants.



4. DIAV et DAP

La DIAV (Délégation Interministérielle à l'Aide aux Victimes) et la DAP (Direction de l'Administration Pénitentiaire) ont co-organisé le 14 novembre 2023, avec le concours des différentes Directions du ministère de la Justice et le forum européen pour la justice restaurative, une conférence intitulée « Justice restaurative : approches européennes et perspectives innovantes » : France Victimes est intervenue à la table ronde consacrée à l'état des lieux du déploiement de la justice restaurative en France par les acteurs associatifs, pour y présenter l'action de France Victimes.



SYSTÈME D'INFORMATION DE L'AIDE JURIDICTIONNELLE (SIAJ)

Le SIAJ, logiciel qui permet la dématérialisation des demandes d'aide juridictionnelle, vise à faciliter les démarches des victimes et des agents, et notamment à raccourcir les délais de traitement très longs, à harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire et à respecter les nouvelles réglementations en vigueur, relatives au RGPD.

Le développement du SIAJ a commencé en décembre 2019 et s'est étendu aux plus grosses juridictions en janvier 2023, avec les tribunaux judiciaires franciliens.

Dans ce cadre, une réunion a été organisée dans les locaux de la Fédération le 11 janvier 2023 avec plusieurs associations franciliennes et en présence du service dédié au SIAJ, qui a présenté les améliorations et l'évolution du déploiement de ce nouveau logiciel. Ce fut également l'occasion de riches échanges avec les associations sur les questionnements quotidiens des victimes et les difficultés pratiques d'utilisation du SIAJ.

Depuis le mois de juillet 2023, le SIAJ est effectif dans l'intégralité des bureaux d'aide juridictionnelle de France métropolitaine.

PLATEFORME D'ÉCHANGES EXTERNES (PLEX)

Depuis 2018, le ministère de la Justice a lancé un vaste chantier de dématérialisation de la procédure pénale, engagée par le programme « Procédure Pénale Numérique » (PPN).

L'un des outils créés dans ce cadre est la plateforme PLEX (Plateforme d'échanges EXterne), laquelle permet des échanges sécurisés de documents entre le ministère de la Justice et les partenaires externes à la sphère étatique. Son objectif est notamment de permettre la disparition progressive des

échanges non sécurisés (boîtes mails Outlook, clés USB ou autres).

Depuis le 18 septembre 2023, les associations d'aide aux victimes adhérentes à France Victimes peuvent échanger avec leurs juridictions via PLEX, grâce à la signature d'une convention nationale entre la Fédération et les services dédiés du ministère de la Justice fin août.

Cette convention fixe les conditions et modalités d'échanges de pièces

dématérialisées en matière pénale entre le ministère de la Justice et les associations d'aide aux victimes.

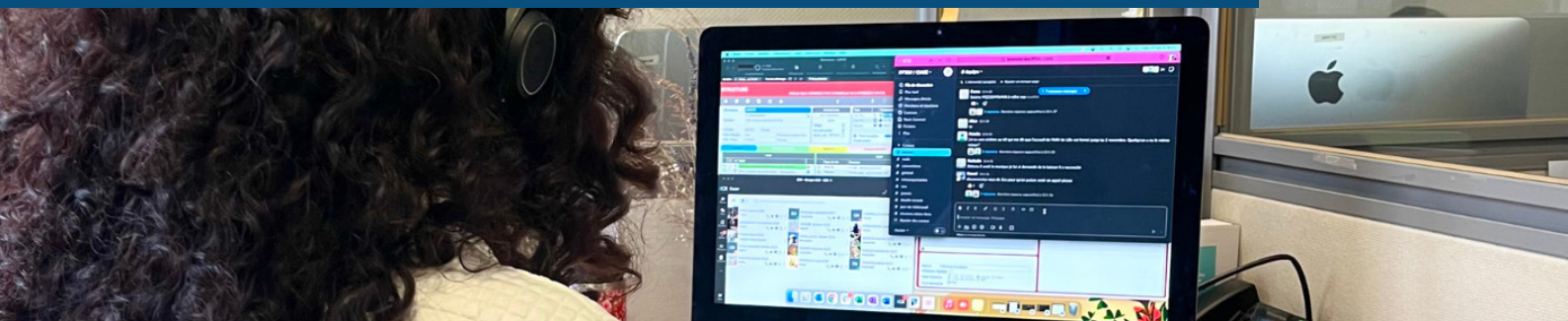
Au préalable, la Fédération a constitué un annuaire regroupant les adresses mails que les associations d'aide aux victimes souhaitaient utiliser pour PLEX, ce qui permet aux juridictions de rechercher les coordonnées des associations directement sur la plateforme.

La Fédération tient à jour cet annuaire, en signalant régulièrement, lors des comités de suivi avec le ministère de la Justice, les entrées au sorties de mails.



II. ACTIONS ÉVÉNEMENTS COLLECTIFS

INTERVENTION SPÉCIFIQUE DE LA PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE



Chaque année, la plateforme téléphonique de France Victimes est mobilisée dans le cadre d'événements collectifs pour lesquels le numéro national 116 006 peut être soit diffusé, soit mis à disposition pour prendre contact avec un grand nombre de victimes concernées. Dans ce deuxième cas, les écoutants ont une démarche proactive en direction des victimes par le biais d'appels sortants. Ces appels ont pour objectifs d'apporter une écoute, de recenser les besoins, de transmettre les informations officielles et de proposer les services des associations d'aide aux victimes.

De plus, conformément aux textes interministériels en vigueur, le numéro activé au sein de la Cellule Infopublic bascule sur la plateforme de France Victimes en situation post-crise afin d'assurer une prise en charge des victimes sur le long terme.

Le pourcentage d'appels provenant des victimes directes est de 88,5 %, les tiers représentent 11,5 %. 81 % des appelants ont accepté une mise en relation avec une association d'aide aux victimes.



269 appels en 2023 qui concernent 15 événements collectifs :

- **Les attaques terroristes de novembre 2015**
- **Prothèses PIP**
- **Les victimes du Lévothyrox**
- **L'attentat de Nice**
- **Les victimes du Médiateur**
- **L'accident de bus en Isère en mars 2023**
- **L'attentat Préfecture de Police Paris en 2019**
- **L'explosion à Paris 5ème**
- **Les émeutes urbaines**
- **L'incendie du gîte en Alsace**
- **La fuite des données Pôle Emploi**
- **Le séisme au Maroc**
- **La tempête en novembre**
- **La guerre au Proche Orient**
- **Les inondations dans le 62**



ATTENTATS

Le réseau France Victimes a été mobilisé par les autorités à 4 reprises en 2023 pour la prise en charge de victimes d'attentats.

Afin d'optimiser cette intervention associative, ce quel que soit le lieu de survenance de l'acte de terrorisme, mais aussi d'échanger sur les missions respectives de chacun liées à la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme, la Fédération a d'ailleurs rencontré des représentantes du Parquet National Antiterroriste (PNAT) en septembre 2023.

Au total, au moins trois familles et 5 victimes blessées (psychiquement et/ou physiquement) bénéficient d'un accompagnement pluridisciplinaire par 8 associations d'aide aux victimes locales sollicitées.

1. Attentat Djerba du 9 mai 2023

Une fusillade a eu lieu à la synagogue de la Ghriba, lors d'un pèlerinage juif rassemblant plusieurs milliers de fidèles dans la soirée du 9 mai 2023. Un gendarme a ouvert le feu sur plusieurs personnes, tuant deux de ses collègues ainsi que deux autres personnes, avant d'être lui-même abattu.

L'une des victimes décédées était un ressortissant français.

Le PNAT s'est saisi des faits et a ouvert une enquête préliminaire.

Le SADJAV au ministère de la Justice a par la suite communiqué à la fédération France

Comme toujours en 2023, la Fédération est aux côtés de ses adhérents en cas d'événements collectifs, ce dès les premiers instants de leur mobilisation.

Cette année, à la suite de 13 événements d'ampleur collective survenus en France ou à l'étranger, la Fédération a été sollicitée par les autorités et est parfois même intervenue dans certaines situations, en appui et en conseils de ses adhérents :

- 7 événements de nature collective,
- 4 actes de terrorisme,
- 2 catastrophes naturelles.

Victimes la liste partagée des victimes établies par le PNAT, recensant les coordonnées de la famille de la victime.

France Victimes a ainsi mobilisé l'association **AVAD 13**, pour la prise en charge des parents et de la conjointe de la victime.

L'Association a également été réquisitionnée en parallèle par le PNAT et la DGSI (Direction Générale de la Sécurité intérieure).

Elle a rencontré la famille à plusieurs reprises, principalement à domicile, et a mis en place une prise en charge psychologique.

La CUMP (Cellule d'Urgence Médico-Psychologique) a par ailleurs pris en charge les autres personnes qui étaient présentes sur place au moment des faits.

Une réunion d'information des victimes a été organisée par le PNAT le 28 juin 2023, au cours de laquelle les proches de la victime et les avocats ont été informés de l'état d'avancement de la procédure.

2. Attentat au Proche-Orient d'octobre 2023

Le mouvement islamiste palestinien Hamas a mené un assaut contre l'Israël et sa population le 7 octobre 2023, causant des milliers de morts et occasionnant de nombreuses prises d'otages.

Le PNAT, saisi des faits, a recensé plus d'une quarantaine de ressortissants français ou binationaux parmi les victimes directes (décédés, blessés ou otages).

Le MEAE (ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères) a sollicité la fédération France Victimes dès le 20 octobre 2023 pour la prise en charge de la famille d'un ressortissant français pris en otage par le Hamas.

France Victimes a alors mobilisé l'association locale **France Victimes 31**, qui a mis en place un suivi psychologique pour les proches de la victime.

3. Attentat à Arras - 13 octobre 2023

Une attaque terroriste a été perpétrée dans le lycée Gambetta à Arras le 13 octobre 2023, causant la mort d'un enseignant et 3 victimes blessées (deux agents et un enseignant).

L'association d'aide aux victimes **France Victimes 62** a été mobilisée très rapidement après la survenance des faits par le Parquet local et le PNAT.

Elle s'est coordonnée avec la CUMP et a assuré dans l'immédiat un accompagnement pluridisciplinaire sur mesure à l'égard des proches endeuillés et des victimes.

Un Centre d'Accueil des Familles (CAF) n'a pas été ouvert, du fait du nombre de victimes, de leur

identification et de la prise de contact rapide par France Victimes 62. Il a été considéré que les locaux de l'association, situés à distance du lycée (donc de l'agitation médiatique) étaient adaptés.

La CUMP a reçu les personnes plus largement impliquées (parents d'élèves notamment).

Un guichet psychotrauma s'est par la suite ouvert au centre hospitalier d'Arras, afin de traiter les demandes de soutien psychologique.

Un CLAV (Comité Local d'Aide aux Victimes) a été organisé le 25 octobre, auquel France Victimes 62 a participé : à l'issue de ce CLAV, il a été décidé par les autorités de l'ouverture d'un EIA (Espace d'Information et d'Accompagnement).

La fédération France Victimes a alors sollicité les **8 associations d'aide aux victimes des Hauts de France** pour recenser les possibilités de renfort de l'équipe locale (juristes et personnels accueillants) en cas de besoin.

Dans un second temps, des mises en liens ont été faites pour la prise en charge des proches de la victime décédée ne résidant pas dans le 62, avec les AAV **LEMAS IDV 69, SAJIR APCARS 94 et France Victimes 31**.

France Victimes a par la suite saisi officiellement les associations pour une prise en charge globale des victimes dont les coordonnées ont été recensées dans la liste partagée des victimes, communiquée par le ministère de la Justice (SADJAV).

5 associations d'aide aux victimes ont ainsi été mobilisées pour la prise en charge des victimes : **France Victimes 31, LE MAS IDV 69, SAJIR APCARS 94, France Victimes 78 - SOS Victimes 78, et France Victimes 60**.

4. Attentat à Paris - 2 décembre 2023

Une attaque au couteau et au marteau est survenue dans le XVème arrondissement de Paris le soir du 2 décembre 2023, causant la mort d'un ressortissant allemand et blessant deux autres personnes.

Le PNAT s'est saisi des faits et a mobilisé l'association **PAV 75** pour la prise en charge des victimes et de la famille endeuillée.

AUTRES ÉVÉNEMENTS COLLECTIFS

28 associations France Victimes au moins, appuyées par la Fédération, sont intervenues courant 2023 pour **9 accidents ou événements collectifs**, en France ou à l'étranger, suite auxquels 24 victimes sont décédées, 15 au moins ont été blessées physiquement et plusieurs centaines d'autres ont été impliquées.

Aide et soutien ont systématiquement été proposés aux victimes et à leurs proches, selon des modalités et des dispositifs qui ont à chaque fois différenciés, pour s'adapter toujours au mieux au contexte de l'accident et aux besoins des victimes.

Par ailleurs, en cas d'accident collectif pour lequel le PAC (Pôle Accidents Collectifs) de Paris est compétent, la Fédération est elle aussi directement réquisitionnée par ce dernier pour mobiliser le Réseau, afin de coordonner et d'organiser la prise en charge des victimes.

1. Accident de car en Côte d'Ivoire - 5 janvier 2023

Un accident a eu lieu le 5 janvier 2023 entre deux cars de transport de passagers entre Yamoussoukro et Abidjan. Il a provoqué la mort d'au moins 14 personnes et fait 80 blessés en Côte d'Ivoire. Parmi les victimes, 6 victimes françaises ont été identifiées, dont 2 sont décédées.

L'accident a été signalé au Parquet de Paris, section des accidents collectifs.

Le Centre de Crise et de Soutien du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères a mobilisé la fédération France Victimes le 16 janvier 2023, afin d'intervenir auprès des ressortissants français impliqués dans cet accident.

PAV 75 a ainsi été saisie pour la prise en charge du mari de l'une des victimes gravement blessées, ainsi que pour 4 victimes blessées.

2. Crash aérien au Népal - 15 janvier 2023

Un avion de la compagnie Yeti Airlines s'est écrasé dans le centre du Népal le 15 janvier 2023.

72 personnes étaient à bord, dont 1 victime de nationalité française, disparue dans l'accident.

Le Pôle Accidents Collectifs du parquet de Paris a réquisitionné la fédération France Victimes le 24 janvier 2023, pour porter assistance à la famille de la victime.

4 associations ont ainsi été mobilisées pour la prise en charge de 4 membres de la famille de la victime : **FV 79, FV 49, MÉDIAVIPPP 91 et FV 37.**

3. Séisme en Turquie et Syrie - 6, 20 et 27 février 2023

Plusieurs séismes sont survenus en février 2023, à proximité de la frontière entre la Syrie et la Turquie, causant plus de 50 000 morts.

La fédération France Victimes s'est rapprochée du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) le 10 février 2023, afin de se mettre à disposition pour apporter un soutien aux proches des victimes françaises décédées.

Une cellule de crise a été ouverte du 6 au 15 février 2023 au quai d'Orsay.

Un dispositif d'appui psychologique, ouvert jusqu'au 27 février, a été mis en place par le MEAE pour les Français impliqués : une quinzaine d'entretiens a été organisé à distance par téléphone. La plupart des victimes ont été prises en charge par les CUMP locales une fois revenues en France.

Le 28 février 2023, le MEAE a mobilisé la fédération France Victimes pour intervenir auprès d'une ressortissante turque endeuillée, résidant en France.

L'association **CIDFF FV 95** a ainsi été saisie pour lui offrir un soutien psychologique.

4. Effondrement d'un immeuble rue Tivoli à Marseille – nuit du 8 au 9 avril 2023

Un immeuble de quatre étages s'est effondré dans la nuit du 8 au 9 avril 2023, dans le centre de Marseille. L'effondrement a partiellement emporté une partie des immeubles voisins, qui

ont également subi des dommages importants.

8 victimes sont décédées.

L'association **AVAD 13** a été réquisitionnée dès les premiers temps par le Parquet pour intervenir auprès des victimes, distinguant les 8 familles endeuillées et les sinistrés.

L'association a été mobilisée à titre principal pour la prise en charge des familles endeuillées. Un CAF a immédiatement été ouvert : 6 familles marseillaises y ont été prises en charge, en lien quasi quotidien avec l'AVAD, une famille originaire de Toulon étant suivie par l'**AAVIV 83** et 1 autre originaire d'Aix-en-Provence restant en suivi avec l'AVAD.

La Ville de Marseille, très engagée sur le suivi des familles (via la désignation d'un référent par famille), a facilité tout ce qui est du ressort de la ville. En lien avec ces services, l'association a répondu aux questionnements quotidiens des familles (beaucoup liés aux successions, « problèmes » de notaires, etc).

La Procureure de Marseille a reçu les 8 familles le 26 avril pour les informer sur les diligences accomplies jusqu'alors dans le cadre de l'enquête, et sur l'ouverture d'une information judiciaire. L'AVAD 13 était présente à ce rendez-vous, en soutien aux familles.

Environ 300 personnes ont par ailleurs été évacuées : un gymnase a été ouvert, où de nombreux services sont intervenus (état civil, CCAS pour une aide d'urgence, CPAM, etc.) pour assister les victimes sur des problématiques matérielles (logement, récupération des effets personnels, etc.).

L'AVAD 13 y était présente pour informer et accompagner les victimes, jusqu'au 21 avril. La CUMP était également sur place pour le volet psychologique, et des permanences d'avocats ont été organisées.

La mairie a également réuni les personnes évacuées pour faciliter les secours, les personnes dans les immeubles où il n'y a pas eu de « gros dégâts » mais où des expertises ont eu lieu et les victimes touchées directement (résidents de l'immeuble qui a explosé, et des immeubles voisins touchés) pour aborder les questions d'évacuation, de réintégration, etc.

Un CLAV (Comité Local d'Aide aux Victimes) technique dédié à cet accident s'est finalement réuni en juin, pour coordonner au mieux la prise en charge et l'indemnisation des victimes. La DIAV y était présente.

Par la suite, deux coordonnateurs nationaux ont été désignés par la Première ministre, chargés d'assister les victimes et leurs familles dans leurs démarches. L'AVAD 13 travaille depuis lors étroitement avec eux.

5. Attaque au couteau à Annecy - 8 juin 2023

Un homme a attaqué et blessé grièvement quatre enfants et deux adultes dans un parc à Annecy, le jeudi 8 juin 2023.

L'association **AVIJ des Savoie 74** a été réquisitionnée par la Procureure d'Annecy immédiatement après l'attaque.

Une cellule d'urgence a été ouverte en Préfecture le jour-même, à laquelle a été associée l'association ; y étaient présents les secours, la CUMP, les services enquêteurs et l'AVIJ.

3 professionnels de l'association ont été mobilisés : une psychologue (en renfort de la CUMP) et 2 accueillants.

La cellule de crise a poursuivi son activité d'accueil (personnes impliquées principalement) le lendemain, à laquelle l'association a également participé. Cette cellule a par la suite été transférée à l'hôpital.

Le lien a par ailleurs été fait ensuite avec l'association **AIV - France Victimes 38**, cette dernière ayant été sollicitée par la Préfecture pour l'accompagnement des familles des 3 enfants hospitalisés à Grenoble (6 parents et grands-parents également) : l'association a organisé des entretiens psychologiques (y compris pour les 2 parents anglais, en lien avec l'UMJ), et s'est chargée de leur trouver un logement sur place pour le week-end.

L'AVIJ des Savoie 74 a également établi un lien avec les juges d'instruction, a été saisie par eux et a procédé à une démarche proactive auprès des victimes par contact téléphonique et par courrier pour les proches des familles qui n'étaient pas sur place.

La psychologue de l'association s'est mise en lien avec l'UMJ pour la coordination des suivis dans la durée. Pour les impliqués, l'association a adapté l'accompagnement selon la situation et les besoins exprimés.

Enfin, l'association a également été saisie par la DDSP 74 (Direction Départementale de la Sécurité Publique) pour l'accompagnement des forces de l'ordre « primo intervenants ».

6. Émeutes - juin/juillet 2023

Des émeutes ont éclaté le 27 juin 2023 à Nanterre avant de se propager au reste de la France dans les jours suivants, en réaction au décès d'un adolescent de 17 ans tué par un policier.

Le **116006** a été diffusé, et la Fédération a communiqué une note technique au Réseau concernant l'indemnisation des préjudices matériels, ainsi qu'un communiqué de presse de France Assureurs.

France Victimes a également partagé une note du Fonds de Garantie des Victimes faisant référence au Réseau pour l'aide et l'assistance aux victimes dans leurs démarches, et récapitulant les prises en charge possibles pour les propriétaires de véhicules détruits par incendie.

La Fédération a enfin sensibilisé le Réseau à la réception de potentiels appels de victimes concernant les émeutes, à la suite de la diffusion d'un communiqué de presse commun des ministères de la Justice et des Finances, réalisé pour informer et accompagner les victimes s'agissant des démarches d'indemnisation auprès du Fonds de Garantie.

7. Incendie à Wintzenheim - 9 août 2023

Un incendie s'est déclaré le 9 août 2023 dans un gîte à Wintzenheim, causant la mort de 11 personnes.

L'association **Espoir 68**, réquisitionnée par la procureure, s'est rendue sur le lieu de l'incendie. 3 professionnels (le directeur du service et 2 juristes) ont tenu une permanence au CAF, le soutien psychologique étant assuré par la CUMP.

L'association a accompagné 20 personnes (4

accompagnants, 11 résidents et 5 membres de la famille); une orientation vers les AAV localement compétentes (FV 21 Dijon, FV 25 Besançon et FV 54 Nancy) a également été effectuée par Espoir 68.

Par ailleurs, après avoir reçu une liste de victimes par le Pôle Accidents Collectifs du parquet de Paris, la fédération France Victimes a mobilisé **16 associations d'aide aux victimes localement compétentes, pour la prise en charge des 40 victimes de l'incendie (et leurs proches) : France Victimes 54, CIDFF 57, ATAV FV 57, CIDFF 55, Viaduc FV 67, France Victimes 39, France Victimes 25 Besançon, France Victimes 21, AVEMA FV 01, France Victimes Nord Franche-Comté 70, AVIM-RS FV 10, LE MAS 69, France Victimes 85, JEC 03, LE MARS FV 51 et AVL 45.**

Il y a à ce jour assez peu de visibilité sur les dispositifs de prise en charge des victimes (notamment s'agissant de l'indemnisation des victimes).

7. Inondations dans le Nord-Pas-de-Calais - À partir du 6 novembre 2023

Un total de 244 communes dans le Pas-de-Calais et dans le Nord ont été reconnues en état de catastrophe naturelle le 14 novembre 2023, à la suite d'inondations résultant de fortes intempéries sur la région.

La **fédération France Victimes** et l'association **France Victimes 62** ont été sollicitées par la préfecture du Pas-de-Calais afin de venir en aide aux sinistrés.

En effet, face à l'ampleur de la situation, les impacts locaux, la dispersion des sinistrés et la surcharge des institutions sur place, il a notamment été demandé à la fédération France Victimes de mettre en place une cellule téléphonique d'appui aux sinistrés du territoire.

Un numéro de téléphone national et un contact mail ont ainsi été mis à disposition à partir du 21 novembre 2023 et jusqu'au 31 janvier 2024. La cellule d'appui était disponible de 9h à 20h, 7 jours/7.

Ce numéro a fait l'objet d'une communication importante, notamment sur les réseaux

sociaux et dans les communiqués de presse de la Préfecture, via une affiche réalisée par France Victimes. La cellule a également contacté par mail l'ensemble des 244 communes sinistrées pour les informer de sa mission.

8. Attaque à Crépol - Nuit du 18 au 19 novembre 2023

De violentes agressions ont eu lieu à la fin d'un bal rassemblant entre 300 et 400 personnes dans la commune de Crépol, dans la Drôme. Un adolescent de 16 ans a été tué à l'arme blanche. 8 personnes ont été blessées, 2 d'entre elles sont en urgence absolue. 8 autres ont été prises en charge par les pompiers en état de choc.

L'association **Remaid FV 26** est intervenue conjointement avec la CUMP à Crépol : 4 salariés de l'association étaient mobilisés aux côtés de 4 volontaires de la CUMP.

Environ 200 personnes réunies le 19 novembre se sont présentées à la mairie où des salles et bureaux ont été mis à disposition, pour l'organisation de différents groupes co-animés par la CUMP et l'association d'aide aux victimes.

Le proviseur du lycée de l'adolescent décédé a par ailleurs sollicité la présence de l'association au sein du lycée dès lundi 20 novembre, afin de pouvoir soutenir toute personne qui en exprimerait le besoin. Les psychologues de l'association ont fait état de besoins importants, ce qui a conduit à l'association à mobiliser en renfort une psychologue de France Victimes 38 Vienne.

Le soutien dans la durée proposé par l'association a perduré. Un CLAV s'est également réuni le 11 décembre 2023.

Sur cette cellule, des professionnels de France Victimes et des AAV franciliennes aux profils pluridisciplinaires ont apporté une écoute et une aide aux sinistrés, les accompagnant dans leurs démarches juridico-administratives (auprès des assurances, etc.), sociales (concernant le relogement, relais pour les aides de première nécessité), et leur apportant un soutien psychologique.

La Psychologue référente de la Fédération a en effet déployé un dispositif exceptionnel pour les prises en charge psychologiques, via la composition d'un pool de psychologues du Réseau pouvant procéder à des entretiens par téléphone (entretiens téléphoniques de soutien, d'évaluation et d'orientation) pour des personnes sinistrées qui en feraient la demande.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

97 personnes sinistrées ont contacté la cellule, pour un total de 123 entretiens réalisés.

S'agissant du soutien psychologique, 24 psychologues du Réseau se sont mobilisés, 10 personnes ont fait une demande de soutien psychologique et 14 entretiens téléphoniques ont été réalisés.

Les demandes les plus fréquentes concernent les démarches auprès des assurances, le relogement et un soutien psychologique.

Toutes ces situations de victimisations collectives mettent en exergue le besoin impérieux de rapidement mobiliser puis coordonner l'action des différents professionnels, pour optimiser la prise en charge des victimes et de leurs proches, dans l'urgence comme dans la durée.

Tel est justement l'objectif des Comités Locaux d'Aide aux Victimes (CLAV), dont les déroulements à long terme sur un événement en particulier gagneraient à être davantage systématiques.

1. Suivi de l'action et soutien des associations locales dans leurs démarches d'accompagnement au long cours des victimes d'événements collectifs

L'aide et le soutien dans la durée des victimes d'événements collectifs sont assurés au premier plan par les associations d'aide aux victimes locales.

Néanmoins, la Fédération peut être amenée à participer à cet accompagnement au long cours, sur un plan davantage institutionnel, qui se manifeste sous différentes formes : suivi des actions, participation à des comités de suivi d'accidents collectifs, appui technique pour les associations locales dans leurs démarches envers les victimes.

Cette assistance est assurée par la transmission de toutes nouvelles informations importantes pour cet accompagnement, et la demande de proactivité dans la durée (ainsi en est-il pour

les attentats de manière générale, mais aussi pour un événement collectif survenu en 2022 - illustration manifeste : un accident de bus en Belgique le 10 avril 2022, pour lequel une action d'aide soutenue et continue a perduré au cours de 2023 de la part des associations d'aide aux victimes locales, en lien avec la Fédération).

De surcroît, le ministère de la Justice sollicite la Fédération à toutes les dates anniversaires des événements collectifs afin d'obtenir un bilan actualisé sur la prise en charge des victimes par le Réseau. Ces demandes peuvent parfois initier de nouveaux appels aux victimes, afin de faire un point sur leurs situations, et renouveler une proposition d'aide le cas échéant.

2. Focus sur une action de suivi en 2023

Elle concerne un accident de bus qui s'était produit en Belgique en avril 2022.

La Fédération a été sollicitée d'une demande d'une famille de victime par les autorités belges.

La famille souhaitait en effet être mise en lien avec les autres victimes, notamment pour signer une pétition, puis pour faire parvenir un appel à témoins aux autres victimes de l'accident.

La Fédération a alors contacté les **12 associations mobilisées** pour la prise en charge des victimes de l'accident, afin qu'elles fassent un point global avec chacune d'entre elles, mentionnent lors de leurs entretiens la possibilité d'être mises en lien avec cette famille et évoquent ensemble l'appel à témoin.

Une victime a accepté de recevoir les coordonnées de la famille.

Par ailleurs, la Fédération a relayé les questionnements de cette famille concernant la procédure en Belgique, auprès de la magistrate de liaison du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

France Victimes a également pu échanger avec les services d'aide aux victimes belges afin d'obtenir des informations sur la procédure en cours, face aux difficultés rencontrées par les autorités pour recueillir ces éléments. La Fédération a pu alors transmettre un point sur l'état d'avancement de la procédure aux associations mobilisées, afin qu'elles s'assurent de la bonne connaissance des victimes des nouvelles informations.

3. Soutien aux grands procès

La mobilisation du réseau France Victimes pour l'accompagnement des victimes s'inscrit dans la durée, et concerne aussi le temps plus particulier du procès.

Pour 2023, la Fédération a été sollicitée plus ponctuellement, pour échanger avec des associations, des victimes ou des partenaires dans la perspective d'un futur procès de grande ampleur, qui implique largement les associations d'aide aux victimes locales du

ressort de la juridiction de jugement.

Ce fut en particulier le cas pour deux procès d'attentats (Trèbes-Carcassonne et Strasbourg), qui auront lieu dans le courant du premier trimestre 2024.

Systématiquement, la Fédération se tient à la disposition de ses adhérents pour tout besoin d'échanges, de soutien technique.

AUTRES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION

1. Participation aux travaux concernant le Musée mémorial des sociétés face au terrorisme

France Victimes est membre de l'Observatoire d'orientation du GIP du Musée-mémorial du terrorisme, présidé par François Molins, procureur général près la Cour de cassation, en lien avec Élisabeth Pelsez, Directrice Générale du GIP.

La Fédération a poursuivi sa participation à l'instance et suivi l'avancée des réflexions en 2023, en particulier à travers la participation

aux réunions des nouveaux commanditaires qui a finalisé en fin d'année le cahier des charges concernant la création artistique du Mémorial de Suresnes.

[Une vidéo](#) pour comprendre l'origine et les enjeux du Musée-mémorial du terrorisme, qui ouvrira ses portes en 2027.



2. Participation aux hommages

France Victimes a comme tous les ans participé à la journée nationale en hommage aux victimes du terrorisme (JNHVT) qui s'est tenue le 11 mars aux Invalides.

La Fédération a également assisté aux cérémonies d'hommages des attentats du 13 novembre, qui se sont déroulées à Paris et Saint-Denis.



Par ailleurs, deux événements ont eu lieu en 2023 en mémoire à Françoise Rudetzki, auxquels France Victimes a participé :

- d'une part le 13 mars 2023, un hommage lui a été rendu dans les locaux du Fonds de Garantie des Victimes, en présence de Mme



Élisabeth Borne et M. Éric Dupond-Moretti, qui ont dévoilé une plaque en son honneur. À cette occasion, des échanges ont eu lieu avec les équipes du Fonds de Garantie puis avec les associations, sur les enjeux de l'accompagnement et de l'indemnisation des victimes.

- d'autre part le 20 novembre 2023, la Fédération ALTER «Lien, Trauma et Résilience» a organisé au CNAM une journée dédiée à Françoise Rudetzki. France Victimes a été invitée à [la table ronde consacrée à l'accompagnement des victimes](#).

3. Anticipation des crises majeures

En 2023, des exercices de crise ont été organisés par le ministère de l'Intérieur visant à anticiper le processus de réponse téléphonique en cas d'activation, par le Premier ministre, de la cellule Infopublic : à l'invitation du ministère de la Justice, France Victimes a participé à 3 d'entre eux durant l'année.

Ces exercices sont essentiels en termes de préparation, de familiarisation à l'environnement de crise (lieux, outils

informatiques, etc.) et permettent aux équipes d'être plongées dans une situation de crise et d'appréhender concrètement quels seraient leurs rôles, missions, et les attentes à leur égard en cas de déclenchement de la [cellule Infopublic](#).

Par ailleurs, France Victimes a sensibilisé le vivier de volontaires du ministère de l'Intérieur organisé en équipes d'astreinte en cas d'activation de la cellule Infopublic à l'activité du Réseau des associations d'aide aux victimes.

III. CONVENTIONS DE PRISE EN CHARGE DES VICTIMES

En 2023 France Victimes a signé **16 nouvelles conventions** de partenariat.

Les conventions nationales illustrent parfaitement la reconnaissance du professionnalisme et de l'engagement des associations agréées pour déployer cette année encore auprès des pouvoirs publics (enfance, éducation, DGGN, MINJUS, MESR, collectivités), des Fédérations (FFF), des entreprises (FDJ, ou des institutions (EHESP, Sciences Po, Paris-Saclay, Collège de France) ou associations (IFJR, Citoyens & Justice, Luciole, Sorority), des actions essentielles à la prévention, la détection, la prise en charge et la reconstruction des victimes.

Grâce aux conventions en 2023 nous comptons :

- 1 612 victimes accompagnées
soit + 5,84% par rapport à 2022
- 2 200 entretiens
soit + 73,91% par rapport à 2022

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (MEAE) : *20 ans de partenariat*

L'objet de la convention est la mise en œuvre de missions d'accueil, d'écoute, de soutien psychologique, d'information sur les droits et d'accompagnement social en faveur des ressortissants français victimes d'infractions à l'étranger, qu'il s'agisse de violences individuelles, d'atteintes contre les biens et/ou les personnes, d'accidents, d'attentats ou de catastrophes collectives.

Par ailleurs, face à l'augmentation du nombre de victimes françaises résidant à l'étranger, le Centre de crise et de soutien (CDCS) du MEAE a sollicité la Fédération afin de mettre en place un accompagnement psychologique à distance pour ces victimes dans leur langue maternelle, facilitant la compréhension mutuelle et la libération de la parole.

Ainsi, la psychologue référente de la Fédération s'est mise à disposition pour proposer un soutien psychologique en français à ces victimes résidant à l'étranger. De plus, récemment, la Fédération a constitué un « pool » de psychologues du réseau France Victimes pouvant être mobilisés pour une prise en charge psychologique en distanciel pour les Français à l'étranger.

En 2023, la psychologue référente a été mobilisée pour 2 saisines concernant 2 victimes indirectes (proches). Une d'entre elles a pu bénéficier d'un suivi, représentant une moyenne de 4 séances à distance. La seconde victime étant rentrée en France au moment du contact avec la Psychologue référente, elle a été orientée vers l'Association d'Aide aux Victimes (AAV) locale compétente.

Des suivis débutés en 2022 pour deux victimes ont pu perdurer en 2023, représentant 2 entretiens supplémentaires pour chacune de ces victimes.



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour 2023, le bilan de ce partenariat est le suivant :

sollicitation pour 90 dossiers (- 5 % par rapport à 2022) dont 76 pour des situations individuelles et 14 pour des situations collectives ;

- **étaient concernées 74 victimes décédées, 4 personnes disparues, 32 victimes blessées (physique et psychique) et 6 personnes en détention ;**
- **51 associations locales mobilisées ;**
- **250 interventions locales dans la durée.**

France Victimes travaille toujours en lien étroit avec le Centre de crise et de soutien (CDCS) du MEAE, et le partenariat entre ces deux entités évolue chaque année. À côté des prises en charge classiques, France Victimes et le MEAE œuvrent de concert suite à des événements collectifs impliquant de nombreuses victimes, qu'un dispositif étatique soit activé ou non. Un lien étroit avec la magistrate de liaison du MEAE permet par ailleurs de faciliter la sollicitation d'informations sur des situations individuelles (état de la procédure en cours à l'étranger, droits des victimes...).

Dans cette optique, le Consul de l'Ambassade de France en Serbie a sollicité l'aide de France Victimes plus directement, pour accompagner la famille d'une victime tuée lors d'une attaque dans une école, notamment pour lui offrir un soutien psychologique à distance.

Par ailleurs, à l'initiative de la psychologue du Centre de crise et de soutien, l'équipe fédérale a rencontré une partie de l'équipe du CDCS dans ses locaux le 18 décembre 2023, afin de faire la connaissance de la nouvelle Cheffe d'équipe et d'échanger plus particulièrement sur les missions de chacun.

La Fédération maintient également ses liens avec le Bureau de la Protection des Mineurs et de la Famille (BPMF) du MEAE.

Le BPMF a en effet fait appel à France Victimes à 3 reprises pour la prise en charge de victimes de violences intrafamiliales rapatriées en France. Ces sollicitations ont donné lieu à la mobilisation d'associations d'aide aux victimes du Réseau, notamment AAVIV 83 et ADAVIP 92.



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- 71 saisines (+ 16 % par rapport à 2022) ;
- 71 agents reçus et pris en charge dans le cadre de 166 interventions ;
- 84 % des faits correspondent à des infractions d'atteintes aux personnes ;
- 86 % des faits se sont produits dans la sphère privée des agents victimes ;
- 44 % des interventions sont des entretiens psychologiques, et 46 % des entretiens juridiques.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE :

2 ans de partenariat

Depuis octobre 2021, un partenariat a été signé avec le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance (ancienne appellation), afin de compléter les dispositifs internes déjà existants d'accompagnement social et médical.

Cette convention prévoit la mise en place d'un accompagnement global des agents du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, victimes d'infractions pénales dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ou dans leur sphère privée, en faisant appel à des professionnels de l'aide aux victimes, neutres et extérieurs au ministère.

L'ALERTE ENLÈVEMENT

Depuis sa création en 2006, France Victimes est partenaire du dispositif Alerte Enlèvement. Ce dispositif permet d'alerter l'ensemble de la population de l'enlèvement criminel d'un mineur afin de recueillir les témoignages nécessaires à sa recherche.

Les partenaires de l'Alerte Enlèvement ont pour mission de diffuser le message d'alerte émis par le procureur de la République lors de l'enlèvement criminel d'un mineur. Pour le déclenchement, un certain nombre d'éléments doivent être réunis, et notamment des indications sur la personne et les modalités de l'enlèvement. France Victimes doit relayer ce message aux associations d'aide aux victimes ainsi qu'à l'ensemble de ses partenaires, qui peuvent à leur tour diffuser l'alerte auprès de leur propre réseau.





**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En 2022 et 2023, la Fédération a souhaité faire un focus sur le harcèlement scolaire.

En 2023, les 366 appels ont donné lieu à :

- **4 saisines d'associations d'aide aux victimes ;**
- **294 orientations vers des associations d'aide aux victimes ;**
- **185 orientations vers des structures extérieures partenaires du 116 006, autres que des associations d'aide aux victimes.**

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse :

24 ans de partenariat

France Victimes a signé une nouvelle convention avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Cette convention version 2023, réaffirme la volonté pour ce ministère de :

- Faire connaître les actions associatives auprès des académies ;
- Encourager les établissements scolaires à solliciter les associations pour accompagner les actions relatives au parcours citoyen et à la lutte contre toute forme de violences ;
- Inviter les associations dans les différentes instances.

En parallèle, les associations s'engagent :

- À apporter une prise en charge globale ;
- À renforcer en académie les actions de sensibilisation ;
- À développer les conventions locales avec les services académiques.

En 2023, le 116 006 a reçu 366 appels concernant des faits de harcèlement scolaire.

MINISTÈRE CHARGÉ DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA RURALITÉ : *Nouveau partenariat*

Face à la croissance constante des agressions subies par les élus, l'[Association des Maires de France](#) (AMF) et France Victimes ont signé une convention de partenariat en novembre 2021. Cette convention prévoit de mieux accompagner les maires victimes, sur le plan psychologique, social ou juridique, et de les guider dans leurs démarches après une agression.

Pour tenter d'endiguer le phénomène qui est en augmentation, le ministère chargé des Collectivités Territoriales et de la Ruralité a mis en place en mai 2023, via son Plan national de prévention et de lutte contre les violences aux élus, un Centre d'Analyse et de Lutte contre les Atteintes aux Élus (CALAE).

Ce centre poursuit deux objectifs : permettre de mieux connaître le phénomène des violences aux élus, de l'analyser et d'adapter la réponse opérationnelle en temps réel, ainsi que permettre de coordonner l'action des forces de sécurité qui agissent sur le terrain. Par ailleurs, ce Centre pilote le déploiement d'un pack sécurité chargé de renforcer la sécurité des élus.

L'un des axes visant à mieux accompagner les élus concerne la mise en place d'un dispositif d'appui psychologique : c'est dans ce cadre que le Ministère s'est rapproché de France Victimes afin d'être soutenu par une structure spécialisée pour la mise en œuvre de son plan et plus précisément en matière d'accompagnement des victimes.



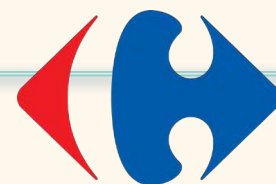
MINISTÈRE CHARGÉ DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En 2023, la plateforme téléphonique a reçu un appel, concernant des coups et blessures volontaires, qui a donné lieu à une saisine à l'association locale.

CARREFOUR FRANCE : *22 ans de partenariat*

Cette convention vise à assurer à l'ensemble des salariés Carrefour, victimes d'infractions pénales survenues dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle, une prise en charge globale, notamment la mise en place d'un soutien psychologique. Les directeurs de magasin bénéficient d'une guidance téléphonique appelée « renfort opérationnel et accompagnement téléphonique » effectuée par la Fédération. Dans des cas exceptionnels, un déplacement sur site dans les 24 heures qui suivent la survenance des faits peut être demandé par le partenaire.



- 12 saisines (- 8 % par rapport à 2022) ;
- 16 salariés pris en charge dans le cadre de 39 interventions ;
- 33 % des faits correspondent à des infractions d'atteintes aux personnes ;
- 11 entretiens de guidance par téléphone menés par la Fédération.



GROUPEMENT MOUSQUETAIRES : *8 ans de partenariat*

Depuis le 16 avril 2015, France Victimes se charge de la prise en charge globale des salariés, adhérents du réseau et clients des enseignes du Groupement des Mousquetaires, victimes d'infractions pénales survenues au sein des établissements du groupe.

Sur saisine du groupement des Mousquetaires, la prise en charge des victimes s'effectue par le biais de deux dispositifs selon le choix du Groupement :

- La mise à disposition de la plateforme téléphonique d'aide aux victimes, 7j/7, de 9h

à 21h, par la diffusion du numéro ;

- La transmission des coordonnées des victimes pour une démarche pro-active de l'association d'aide aux victimes localement compétente.

Durant l'année 2023, France Victimes a été saisie à 2 reprises par le cadre de l'astreinte nationale du groupement les Mousquetaires pour l'informer que le numéro de téléphone avait été communiqué auprès de magasins, pour deux types de situations :

- Les émeutes urbaines de l'été 2023 (une quarantaine de magasins concernés)
- Un salarié décédé de mort naturelle.

- 73 saisines (+ 59 % par rapport à 2022) ;
- 51,2 % des faits sont des atteintes aux personnes (51,1 % en 2022) ;
- 80 % des saisines concernent des victimes directes (76 % en 2022) ;
- 141 entretiens individuels auprès de 56 agents victimes ;
- 84 % des interventions menées concernent du soutien psychologique.

SNCF AGENTS : *16 ans de partenariat*



France Victimes propose un soutien psychologique aux agents victimes d'une infraction pénale ou témoins d'accidents de personne (suicide et tentative de suicide) orientés par les psychologues du Pôle de Soutien Psychologique de la SNCF.

Concernant les saisines :

- 16 saisines de France Victimes (- 16 % par rapport à 2022) ;
- 87,5 % des faits constitutifs d'agressions commerciales ;
- 32 collaborateurs pris en charge dans le cadre de 34 interventions ;
- 88 % d'interventions de soutien psychologique.

Ces appels ont donné lieu dans 70 % des cas à une orientation vers une AAV.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : *13 ans de partenariat*

Pour la Société Générale, l'aide aux salariés victimes est une préoccupation majeure. Le réseau Société Générale a mis en place depuis plusieurs années une procédure d'accompagnement social et médical de ses salariés victimes de faits graves dans le cadre de leur fonction. À ce titre, en 2010, en complément du dispositif interne, la Fédération et la Société Générale avaient signé une convention de partenariat, convention gérée par le Service Animation Réseau. Afin de pouvoir bénéficier de ces services, les salariés victimes devaient le faire savoir à leur hiérarchie. La Société Générale s'étant rendue compte que peu d'employés en faisaient la demande, elle a souhaité la mise en place d'une ligne d'accès directe pour les salariés.

Dans ce cadre, la Société Générale s'est de nouveau rapprochée de France Victimes afin de pouvoir proposer une ligne d'écoute accessible directement par les salariés et un accompagnement global des victimes. C'est ainsi que la Société Générale et France Victimes ont signé un avenant à la convention de partenariat.

Cette convention prévoit une écoute et un accompagnement juridique, psychologique et social des salariés victimes d'incivilités au sein d'une entité Société Générale.

La ligne téléphonique est joignable depuis le 1er janvier 2022, 7 jours/7 de 9h à 21 heures pour les salariés souhaitant la contacter directement sans passer par leur hiérarchie.

Durant l'année 2023, 26 appels en lien avec une situation de victimes ont été traités par la plateforme téléphonique, pour les faits suivants :

- 20 pour menaces, injures,
- 3 pour coups et blessures volontaires
- Et 1 pour violences et agressions sexuelles, harcèlement moral au travail, vol aggravé et 1 non exprimé

Le 8 juin 2023, la Fédération est intervenue lors d'une Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) de la Société Générale pour présenter le bilan du dispositif.

GROUPE COOPÉRATIVE U ENSEIGNE : *4 ans de partenariat*

Depuis novembre 2019, une convention a été signée avec le groupe Coopérative U Enseigne. Elle a pour objet la mise en place, pour l'ensemble des magasins et des centrales, d'un cadre d'action global en vue d'assurer l'accompagnement psychologique, médical, juridique, administratif, financier et moral de tous les salariés victimes de faits graves survenus dans le cadre de l'exercice de leur travail.



Les faits graves sont définis comme tels :

- Blessures graves ;
- Vols à main armée ;
- Décès accidentels ;
- Prises d'otage ;
- Attentats.

Par ailleurs, dans le cadre d'un autre conventionnement ayant trait au suivi des salariés de l'enseigne qui seraient victimes de violences conjugales, France Victimes met également à disposition l'aide professionnelle du Réseau via des orientations en direct facilitées par les personnels de la Direction des ressources humaines, pour un accompagnement global et pluridisciplinaire.

MAIF : *20 ans de partenariat*

La prestation offerte aux victimes sociétaires de la MAIF se décline en deux niveaux. Un premier niveau sur la plateforme téléphonique d'aide aux victimes (jusqu'à trois entretiens avec le même écoutant), puis le cas échéant au second niveau, un ou plusieurs entretiens en face à face avec un psychologue au sein d'une association d'aide aux victimes, ou dans le lieu le plus accessible pour la victime.

En 2023, on recense 725 nouveaux dossiers pour 648 sinistres et un nombre total de 880 appels.

94,2 % des appels donnent lieu à une saisine pour une prise en charge psychologique au sein d'une association d'aide aux victimes en face à face et dans la durée.

Par ailleurs, la Fédération s'est rendue pendant 2 jours à la rencontre des gestionnaires du centre de Châtillon (92). Ces deux jours ont été l'occasion de présenter la Fédération, le réseau France Victimes, le travail des associations d'aide aux victimes et de la plateforme téléphonique, ainsi que le fonctionnement du partenariat.



Les typologies de sinistres :

Accidents de la circulation	385
Agressions par personne	148
Agressions par animal	19
Suicides	18
Responsabilité civile	1
Accidents domestiques	34
Accidents sportifs ou de loisirs	35
Cambriolages	28
Catastrophes naturelles	8
Incendies	22
Autres (du décès d'un proche occasionné par diverses causes à la chute accidentelle)	29

Détails de la prise en charge :

LES APPELS ET ENTRETIENS TÉLÉPHONIQUES :

Sur les 93 victimes :

- 34,4 % des victimes ont bénéficié d'un entretien dès le 1er appel,
- 39,8 % des victimes, n'étant pas disponibles au moment du 1er appel, ont bénéficié d'un entretien à une date ultérieure.
- 25,8 % des victimes se sont avérées injoignables malgré plusieurs messages laissés sur leur répondeur.

L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES :

- 46,4 % des victimes ont souhaité dès le premier appel un rendez-vous en face à face au sein d'une association d'aide aux victimes pour un suivi en proximité.
- 2,9 % des victimes ont bénéficié de plusieurs entretiens par téléphone et ont estimé cela suffisant sans souhaiter une prise en charge au sein d'une association d'aide aux victimes.
- 50,7 % des victimes ont bénéficié d'un premier entretien et ont refusé un deuxième rendez-vous ainsi que l'orientation vers une association d'aide aux victimes pour la prise en charge psychologique. Le service a été mis à leur disposition en cas de besoin.



CARREFOUR PROXIMITÉ : **8 ans de partenariat**

Depuis le 16 février 2015, France Victimes se charge de l'accompagnement global des salariés de Carrefour Proximité ou de ses franchisés ayant subi un choc psychologique durant leur travail.

- Sur saisine de Carrefour Proximité, la prise en charge des victimes s'effectue en 3 temps : Une prise de contact avec chaque victime est effectuée dans les 24h suivant la saisine, permettant un échange avec un professionnel de l'aide aux victimes et un diagnostic de ses besoins.
- Un rappel est systématiquement proposé puis effectué dans un délai fixé avec la victime afin d'assurer un suivi de chaque victime. Entre temps, chaque victime a la possibilité de contacter la plateforme téléphonique d'aide aux victimes autant de fois qu'elle le souhaite suivant ses besoins.
- Selon le souhait de la victime, un rendez-vous en face à face est organisé avec l'association France Victimes proche du domicile de la victime afin d'assurer une prise en charge dans la durée et en proximité.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023 France Victimes a été saisie à 46 reprises pour **prendre en charge 93 victimes** (en 2022, 34 saisines pour prendre en charge 63 victimes).

73,9 % des situations pour lesquelles France Victimes a été saisie concernaient des cas de vols aggravés (58,8 % en 2022).

Parmi ceux-ci, 79,4 % concernaient des vols à main armée, 14,7 % des vols à main armée et violences volontaires et 5,9 % des vols avec violences volontaires mais pas à main armée.

Par ailleurs, les violences volontaires représentent 17,4 %, les suicides ou tentatives 4,3 %, les décès naturel ainsi que les violences sexuelles représentent chacun 2,2 % des saisies.

BANQUE DE FRANCE : **5 ans de partenariat**

Depuis janvier 2018, un partenariat a été signé entre la Banque de France et France Victimes pour la mise en place d'une cellule d'assistance aux familles de ses personnels en cas de survenance d'un événement grave au sein d'un de ses établissements.

Cette cellule d'assistance a vocation à accueillir, informer et rassurer les familles et proches des salariés concernés par un événement défini comme suit :

- Catastrophe naturelle
- Incendie d'ampleur
- Attentat

En cas de déclenchement, un numéro dédié est immédiatement activé de 9 heures à 21 heures avec une ouverture possible pendant 3 jours. Le traitement de ces appels revient à la plateforme téléphonique de France Victimes.

En 2023, plusieurs échanges informels ont eu lieu entre le partenaire et France Victimes, afin d'organiser et/ou d'optimiser la prise en charge de salariés victimes.



CEF / CORREF :

3 ans de partenariat

En 2018, la CEF (Conférence des Évêques de France) a décidé de la création de la Commission Indépendante des Abus Sexuels dans l'Église catholique (CIASE), destinée à faire la lumière sur ces violences. Au cours de sa mission, France Victimes avait été partenaire, durant un an et demi, dans le cadre de la plateforme téléphonique en charge du recueil des témoignages. La CIASE a rendu son rapport le 5 octobre 2021 et a émis 45 recommandations, dont une portant sur une réforme des modalités d'accueil et d'écoute proposées par l'Église en allant vers un système mixte (interne /externe, national/local).

Dans ce cadre, la CORREF (Confédération des Religieux et Religieuses de France) et la CEF (Conférence des Évêques de France) se sont rapprochées de France Victimes afin d'être accompagnées par une structure spécialisée pour la mise en œuvre d'une cellule déconnectée de l'Église, pour la prise en charge des victimes. C'est ainsi que la CORREF, la CEF et France Victimes ont signé une convention de partenariat.

Cette convention prévoit une écoute et un accompagnement juridique, psychologique et social des victimes de violences sexuelles au sein de l'Église catholique.

Les victimes peuvent joindre le numéro dédié depuis le 18 octobre 2021, tous les jours, de 9 heures à 21 heures.

56 % de ces appelants ont été orientés vers une Association d'aide aux Victimes.



En 2023, 164 appels en lien avec une situation de victime ont été traités sur le numéro dédié, dont 135 pour viols et agressions sexuelles.

La Fédération a rencontré les deux instances d'indemnisation : l'INIRR (Instance Nationale Indépendante de Réparation et de Reconnaissance) et la CRR (Commission Reconnaissance et Réparation). La Fédération s'est aussi rendue à la Journée éthique « Les violences sexuelles – Que font les cultes ? », organisée par la Conférence des Responsables des Cultes en France (CRCF).

CNRS : 2 ans de partenariat



Le CNRS, Centre National de la Recherche Scientifique, est un EPST (Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique) créé en 1939 et placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il se compose de dix-huit délégations régionales qui ont un rôle de gestion et d'accompagnement de proximité des laboratoires répartis sur l'ensemble du territoire.

Au total, le CNRS regroupe 32000 personnes au service de la recherche et dispose de plus de 1100 laboratoires de recherche en France et à l'Étranger.

Déterminé à lutter contre toutes formes de violences, le CNRS a mis en place en interne, et sous la responsabilité d'un référent signalements, une cellule de signalements ayant pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes ou des témoins ; de les orienter vers les autorités

compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et enfin de traiter des faits signalés.

En complément de la procédure de signalement interne, le CNRS a souhaité pouvoir proposer un dispositif externalisé d'accueil, d'écoute et d'accompagnement à ses agents victimes afin notamment de favoriser la libération de la parole.

Dans ce cadre, le CNRS s'est rapproché de France Victimes afin d'être accompagné par une structure spécialisée pour la mise en œuvre de son plan de prévention des violences, et plus précisément en matière d'accompagnement des victimes. C'est ainsi que le CNRS et France Victimes ont signé une convention de partenariat début juin 2022.

Cette convention prévoit une écoute et un accompagnement juridique, psychologique et social des agents du CNRS s'estimant victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, ainsi que les témoins de tels actes, ayant lieu au sein ou à l'extérieur du CNRS, mais aussi tout agent public s'estimant victime ou témoin de tels actes commis par un agent CNRS.

En 2023, la plateforme téléphonique a été sollicitée 87 fois par téléphone et 25 fois par email, pour les faits suivants :

- **72,4 % pour harcèlement moral au travail**
- **10,3 % pour harcèlement sexuel**
- **5,7 % pour viol et agression sexuelle**
- **4,6 % pour discrimination**
- **2,3 % pour diffamation**
- **1,1 % pour coups et blessures volontaires avec violences conjugales**

Dans 59 % des cas, les appelants ont souhaité être orientés vers une AAV.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL : 2 ans de partenariat

Déterminée à lutter contre toute forme de violence et actes répréhensibles et à œuvrer pour que le football reste porteur de valeurs universelles, la Fédération Française de Football (FFF) a adopté un plan de prévention et d'actions pour la protection de ses licenciés.

Dans ce cadre, la FFF s'est rapprochée de France Victimes afin d'être accompagnée par une structure spécialisée pour la mise en œuvre de son plan de prévention et plus précisément en matière d'accompagnement des victimes. C'est ainsi qu'une nouvelle convention entre la FFF et France Victimes est signée.

Cette convention prévoit une écoute et un accompagnement juridique, psychologique et social des licenciés victimes dans le cadre de leur pratique du football.

Les victimes, proches de victimes et témoins peuvent ainsi joindre, depuis le début du mois d'octobre 2022 le numéro dédié à cette convention tous les jours de 9 heures à 21 heures.

Outre une intervention lors de l'Assemblée Générale de la LFA à Paris, la Fédération a participé à deux rencontres afin de présenter le partenariat auprès des acteurs de la FFF : un Webinaire avec les référents violences de la FFF et une journée de rencontre auprès de la Ligue de Bretagne.



En 2023, le numéro a traité 71 appels en lien avec le partenariat pour les faits suivants :

- 24 pour menaces, injures
- 17 pour coups et blessures
- 9 pour viol et agression sexuelle
- 7 pour harcèlement scolaire
- 6 pour discrimination
- 3 pour harcèlement moral au travail
- 2 pour fait non pénal
- 1 pour harcèlement sexuel, abus de confiance, homicide volontaire.



ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE : 2 ans de partenariat

Face à la croissance constante des agressions subies par les élus, l'AMF (Association des Maires de France) et France Victimes ont signé une convention de partenariat en novembre 2021. Cette convention prévoit de mieux accompagner les maires victimes, sur le plan psychologique, social ou juridique, et de les guider dans leurs démarches après une agression.

En 2023, 6 saisines ont été adressées à France Victimes, toutes pour une demande d'accompagnement psychologique. Plusieurs échanges informels se sont également tenus avec le partenaire tout au long de l'année.

FRANÇAISE DES JEUX : **1 an de partenariat**

La Française des Jeux (FDJ) exploite et commercialise en France les jeux de loterie et de paris sportifs. Elle dispose de 30 000 points de vente répartis sur l'ensemble du territoire, outre-mer compris.

Déjà impliquée dans l'accompagnement de ses détaillants et salariés victimes avec la mise en place d'aide financière et disposant d'une cellule d'accompagnement pour ceux se trouvant en difficulté en raison de la crise de la COVID, la FDJ a souhaité compléter son dispositif d'aide.

Dans ce cadre, la FDJ s'est rapprochée de France Victimes afin d'être accompagnée par une structure spécialisée pour la prise en charge de ses détaillants et salariés victimes. C'est ainsi que la FDJ et France Victimes ont signé une convention de partenariat en janvier 2023.

Cette convention prévoit une écoute et un accompagnement juridique, psychologique et social des détaillants et salariés de la FDJ, victimes durant leur travail, d'agressions, de cambriolages, d'attaques à main armée et de catastrophes naturelles.

En 2023, la plateforme téléphonique a été sollicitée 17 fois pour les faits suivants :

- 41,2 % pour vol aggravé
- 41,2 % pour destruction, dégradation
- 17,6 % pour coups et blessures

72 % des appelants ont été orientés vers une association d'aide aux victimes.



La Fédération a, par ailleurs, été interviewée par le Magazine des buralistes, afin de présenter le Réseau et le partenariat.



LIGUE INTERNATIONALE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME : **8 ans de partenariat**

Le protocole de partenariat signé le 21 décembre 2015 par France Victimes et la Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA), affirme une reconnaissance réciproque et une volonté de travailler ensemble sur tout sujet relatif au droit des victimes d'actes racistes, antisémites ou de discriminations à caractère raciste.

Afin d'améliorer la prise en charge globale des victimes, ce protocole permet à la Licra et à

France Victimes de se saisir réciproquement des situations.

En 2023, la LICRA, qui assure une permanence téléphonique juridique, a adressé 114 saisines à France Victimes afin que le Réseau des associations d'aide aux victimes se mette à disposition des personnes victimes et leur propose un soutien psychologique.

Les associations de France Victimes ont pris en charge a minima 78 victimes et ont effectué 97 interventions pour leur aide et accompagnement.

SCIENCES PO PARIS : 3 ans de partenariat

Déterminée à lutter contre toute forme de violence sexuelle et sexiste et à œuvrer pour une culture du respect, de la civilité et de l'égalité des personnes, la Fondation nationale des sciences politiques et de l'institut de Paris, ensemble désignés sous le terme « Sciences Po Paris », prend toutes les dispositions nécessaires pour créer un environnement sain et propice à l'enseignement et à la recherche. Un groupe de travail interne a émis 60 recommandations, dont une sur l'externalisation d'une cellule d'écoute, en plus de la cellule interne mise en place.

Dans ce cadre, Sciences Po Paris s'est rapprochée de France Victimes afin d'être accompagnée par une structure spécialisée pour la mise en œuvre de son plan de prévention des violences, et plus précisément en matière d'accompagnement des victimes. C'est ainsi que Sciences Po Paris et France Victimes ont signé une convention de partenariat.

Cette convention signée le 28 août 2021 prévoit une écoute et un accompagnement juridique, psychologique et social des étudiants, professeurs et collaborateurs de Sciences Po Paris, ainsi que leurs proches, victimes de violences sexuelles et/ou sexistes, ayant lieu au sein ou à l'extérieur de Sciences Po Paris (répartie sur 7 campus ; Paris, Reims, Nancy, le Havre, Dijon, Menton et Poitiers).

SciencesPo

En 2023, le numéro dédié mis en place dans le cadre de ce partenariat a traité 48 appels de victimes pour les faits suivants :

- 30 pour viol et agression sexuelle,
- 8 pour harcèlement sexuel,
- 2 pour : harcèlement moral au travail ; discrimination ; autre fait pénal,
- 1 pour : coups et blessures ; menaces, injures ; diffamation ; non déclaré.

Ces appels ont donné lieu à une orientation vers une association d'aide aux victimes dans 69 % des cas.



La Fédération s'est rendue à la journée de pré rentrée des nouveaux et nouvelles élèves, fin août, afin de présenter le partenariat et le réseau France Victimes. **Ces appels ont donné lieu à une orientation vers une association d'aide aux victimes dans 69 % des cas.**

En 2023, le dispositif a re u 8 appels pour les faits suivants :

- 69,2 % pour viol et agression sexuelle
- 15,4 % pour harc lement sexuel
- 7,7 % pour coups et blessures avec violences conjugales
- 7,7 % pour abus de confiance, escroquerie

7 des 8 appels ont donn  lieu   une orientation vers une association d'aide aux victimes.



PARIS-SACLAY : 2 ans de partenariat

Pr occup e depuis toujours par l' galit  femmes-hommes, l' cole d'ing nieurs CentraleSup elec Paris-Saclay dispose depuis de nombreuses ann es d'un plan d'actions consacr    ce sujet. Au sein de ce plan d'actions, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes constitue une forte priorit . Ainsi, en octobre 2021, l' cole et la f d ration France Victimes avaient sign  une convention de partenariat pour la prise en charge des  tudiants et personnels victimes de violences sexuelles et / ou sexistes.

L' cole Normale Sup rieure Paris-Saclay ainsi que l' cole AgroParisTech partagent le m me principal campus que CentraleSup elec, et  tant tr s investies pour l' galit  femme-hommes et plus particuli rement dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, elles se sont rapproch es de la f d ration France Victimes pour pouvoir affirmer leurs engagements et proposer le m me accompagnement   leurs  tudiants et professionnels.

Les  coles disposent d'un campus principal en r gion parisienne et de diff rents campus de taille inf rieure dans plusieurs villes en France. De plus, les  l ves peuvent se trouver en stage partout en France dans le cadre de leurs  tudes.

De cette fa on, les trois  coles ont sign  une convention commune de partenariat avec la f d ration France Victimes, afin d' tre accompagn es dans le plan de lutttes contre les violences sexuelles et / ou sexistes.

Cette convention pr voit une  coute et un accompagnement juridique, psychologique et social des  tudiants et personnels victimes de violences sexuelles et/ ou sexistes, ayant lieu au sein ou   l'ext rieur des  coles.

Les victimes, proches de victimes et t moins peuvent ainsi joindre, depuis le d but du mois de novembre 2021 le num ro d di    cette convention tous les jours de 9 heures   21 heures.

CENTRALE LILLE : **2 ans de partenariat**

Centrale Lille s'est engagée dans une démarche de prévention des violences sexistes et sexuelles au sein de sa communauté, par le biais d'actions d'information et de réflexion. Elle souhaite également accompagner au mieux les victimes, étudiants comme personnels, en leur proposant une prise en charge globale, adaptée au mieux aux besoins exprimés. Centrale Lille déploie donc en interne une cellule de signalement des violences sexuelles et sexistes, composée de personnels de l'établissement, mais souhaite également proposer la possibilité de faire appel à un service d'écoute et d'accompagnement, à l'externe.

L'établissement, regroupant quatre écoles d'ingénieurs, est implanté sur deux campus à Villeneuve d'Ascq et Lens, mais certains de leurs étudiants peuvent être issus et domiciliés dans toute la France, ainsi que se trouver certains semestres d'étude en stage dans d'autres départements.

Dans ce cadre, Centrale Lille s'est rapprochée de France Victimes afin d'être accompagnée par une structure spécialisée pour la mise en œuvre de son plan de prévention des violences, et plus précisément en matière d'accompagnement des victimes. C'est ainsi que Centrale Lille et France Victimes ont signé une convention de partenariat fin février 2022.

Cette convention prévoit une écoute et un accompagnement juridique, psychologique et social des étudiants et personnels victimes de violences sexuelles et sexistes, ayant lieu au sein ou à l'extérieur de l'école.

Les victimes, proches de victimes et témoins peuvent ainsi joindre, depuis le début du mois de mars 2022 le numéro dédié à cette convention tous les jours de 9 heures à 21 heures.



En 2023, la ligne dédiée a reçu 1 appel pour harcèlement moral au travail, qui a donné lieu à une orientation vers l'AAV locale.

L'ÉCOLE

DES HAUTES
ÉTUDES EN



SCIENCES SOCIALES

Cette convention prévoit une écoute et un accompagnement juridique, psychologique et social des étudiants et personnels victimes de tout type de violences, ayant lieu au sein ou à l'extérieur de l'école.

EHESS : ***Nouveau partenariat***

L'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant comme principales missions la recherche et l'enseignement de la recherche en sciences sociales, en incluant dans les sciences sociales les rapports que celles-ci entretiennent avec les autres sciences.

L'EHESS s'est engagée dans une démarche de prévention des violences au sein de sa communauté, par le biais d'actions d'information et de réflexion. Elle souhaite également accompagner au mieux les victimes, étudiants comme personnels, en leur proposant une prise en charge globale, adaptée au mieux aux besoins exprimés. L'école dispose actuellement de plusieurs interlocuteurs possibles en cas de violences subies par des étudiants ou des agents : deux médiateurs, une cellule de veille et d'information sur le harcèlement sexuel, une formation spécialisée (F3SCT), une direction des ressources humaines, une conseillère en prévention et un réseau d'assistants en prévention, la médecine du travail, une psychologue pour les agents, une mission vie étudiante.

L'EHESS déploie donc en interne des dispositifs de signalement et d'accompagnement mais souhaite également proposer la possibilité de faire appel à un service d'écoute et d'accompagnement, à l'externe.

L'école est implantée sur plusieurs campus à Paris, Aubervilliers, Marseille, Lyon et Toulouse, et les élèves peuvent se trouver certains semestres d'étude en stage dans d'autres départements.

Dans ce cadre, l'EHESS s'est rapprochée de France Victimes afin d'être accompagnée par une structure spécialisée pour la mise en œuvre de son plan de prévention des violences, et plus précisément en matière d'accompagnement des victimes. C'est ainsi que l'EHESS et France Victimes ont signé une convention de partenariat en octobre 2023.



COLLÈGE DE FRANCE : Nouveau partenariat

Le Collège de France est un grand établissement public d'enseignement supérieur et de recherche qui répond à

une double vocation : être

à la fois le lieu de la recherche et celui de son enseignement.

Voué à la recherche fondamentale, le Collège de France possède cette caractéristique singulière : il réalise puis enseigne « le savoir en train de se constituer dans tous les domaines des lettres, des sciences ou des arts », pour toutes personnes, sans inscription préalable et de manière gratuite, à travers des cours, séminaires et colloques.

Situé sur différents sites, l'établissement héberge un millier de personnes : enseignants-chercheurs, chercheurs, doctorants et post-doctorants, ingénieurs et techniciens, bibliothécaires, administratifs.

Le Collège de France est membre associé de l'Université Paris Sciences et Lettres (PSL).

Conformément à la loi de la transformation de la fonction publique, le Collège de France, en qualité d'employeur public, a mis en place une cellule de signalement et de traitement des agissements sexistes et des actes de violence, de discrimination et de harcèlement à caractère sexuel. Cette cellule recueille les signalements, oriente les victimes vers les services compétents pour leur accompagnement et leur soutien et assure le suivi du traitement des faits signalés.

Dans ce cadre, le Collège de France s'est rapproché de France Victimes afin d'être accompagné par une structure spécialisée pour la mise en œuvre de son plan de prévention des violences, et plus précisément en matière d'accompagnement des victimes. C'est ainsi que le Collège de France et France Victimes ont signé une convention de partenariat en novembre 2023.

Cette convention prévoit une écoute et un accompagnement juridique, psychologique et social des professionnels victimes de violences ayant lieu au sein ou à l'extérieur du Collège de France.

LE BILAN FINANCIER

BILAN 2023

ACTIF	2023		2022	
	BRUT		NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	140 212	128 588	11 625	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	500 000	-	500 000	500 000
Constructions	950 000	215 800	734 200	752 200
Installation techn.mat et out	2 232	2 232	-	405
Agencement installation	42 357	41 962	395	923
Huisseries	74 876	38 909	35 968	40 580
Aménagement intérieur	79 278	72 714	6 564	9 638
Matériel de bureau & informatique	157 684	133 106	24 578	39 959
Mobilier de bureau	57 937	51 432	6 506	10 183
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
Avance et acomptes sur immo Corporelles	45 314	-	45 314	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Parts sociales Crédit Mutuel	8 578	-	8 578	33 028
Prêt	533	-	533	533
Autres immobilisations financières	11 350	-	11 350	5 800
ACTIF IMMOBILISE	2 070 351	684 742	1 385 609	1 393 248
ACTIF CIRCULANT				
Créances	-	-	-	-
Créances redevables & comptes rattachés	552 660	-	552 660	508 024
Autres créances	57 245	-	57 245	38 323
Organismes sociaux prod. À recevoir	-	-	-	-
Subventions à recevoir	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Produits à recevoir divers	-	-	-	-
Disponibilités	269 408	-	269 408	389 214
Charges constatées d'avance	12 516	-	12 516	20 586
ACTIF CIRCULANT	891 829	-	891 829	956 146
TOTAL ACTIF	2 962 180	684 742	2 277 438	2 349 394

PASSIF	2023		2022	
	BRUT	AMORTISS.	NET	NET
FONDS PROPRES				
Fonds de réserve			217 165	217 165
Fonds d'avance de trésorerie AAV			100 000	100 000
Report à nouveau			414 619	410 112
RESULTAT DE L'EXERCICE			15 431	4 507
FONDS PROPRES			747 215	731 784
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques et charges			197 159	217 595
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			197 159	217 595
FONDS DÉDIÉS				
Fonds dédiés sur subventions			125 262	125 262
FONDS DÉDIÉS			125 262	125 262
DETTES				
Emprunts et dettes auprès établissement crédit			662 912	766 135
Emprunts et dettes financières diverses			-	-
Redevable créditeurs				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			73 805	84 875
Dettes fiscales et sociales			214 769	194 035
Autres dettes			127 986	171 707
Produits constatés d'avance			128 330	58 000
TOTAL DETTES			1 207 802	1 274 752
TOTAL PASSIF			2 277 438	2 349 394

RÉSULTAT 2023

	2023	2022	Variation
PRODUITS DES ACTIVITES			
Services	1 072 144	816 787	255 357
Divers	-	-	-
Subvention de fonctionnement :	1 366 125	1 173 842	192 283
Reprises s/provisions et transfert de charges	82 545	76 327	6 218
Cotisations	41 340	39 911	1 429
Utilisations des fonds dédiés		22 650	
Autres produits gestion courante	1 308	5 501	4 193
Total des produits de fonctionnement	2 563 462	2 135 018	451 094
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Charges des activités	89 099	82 829	6 270
Achats	12 953	10 982	1 971
Services extérieurs	131 798	84 750	47 049
Autres services extérieurs	402 167	410 627	- 8 460
Impôts et taxes	130 130	86 229	43 901
Salaires et traitements	1 186 969	921 084	265 885
Charges sociales	527 801	421 417	106 384
Autres charges de gestion	4 787	2 515	2 273
Dotations aux amortissements	62 800	56 488	6 311
Dotations aux provisions	9 564	2 572	6 992
Report en fonds dédiés	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	2 558 068	2 079 493	478 576
1. Résultat de fonctionnement	5 393	55 525	- 50 132
Produits financiers	2 622	1 185	1 437
Charges financières	16 898	19 374	- 2 476
2. Résultat financier	- 14 276	- 18 188	3 912
RESULTAT COURANT FONCTIONNEMENT	- 8 882	37 337	- 46 219
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
S/opération de gestion	14 885	3 370	11 515
Autres produits exceptionnels de gestion	15 051	-	15 051
Reprises sur provisions			-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	29 937	3 370	26 567
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges sur exercice antérieur	5 333	35 989	- 30 656
Valeurs Compte.Its d'Actif Cé	-	-	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 333	35 989	- 30 656
Résultat exceptionnel	24 603	- 32 619	57 223
Impôts (OSBL)	290	211	79
TOTAL DES PRODUITS	2 596 020	2 139 573	479 097
TOTAL DES CHARGES	2 580 589	2 135 066	445 523
RESULTAT DE L'EXERCICE	15 431	4 507	10 924

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

AAV : Association d'Aide aux Victimes	ministère de la justice
ACYMA : Actions contre la CYberMALveillance	EIA : Espace d'Information et d'Accompagnement
AJ : Aide Juridictionnelle	EMDR : Eye Movement Desensitization and Reprocessing (désensibilisation et retraitement par les mouvements oculaires)
ANISCG : Association Nationale de l'Intervention Sociale et Commissariat et Gendarmerie	ENAP : Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire
ANM : Association Nationale des Médiateurs	ENVR : European Network on Victims' Rights (Réseau européen des droits des victimes)
APF : Association des Paralysés de France - APF France Handicap	ETP : Équivalent Temps Plein
ARCA : Association pour la recherche Criminelle Avancée	EUCVT : Centre Européen d'Expertise sur les Victimes de Terrorisme (traduction)
BAR : Bracelet Anti-Rapprochement	EVVI : EVALuation des VICTimes
C2IPAV : Cellule Interministérielle d'Information du Public et d'Aide aux Victimes	FDf : Fondation de France
CAF : Centre d'Accueil des Familles	FGTI : Fonds de Garantie des victimes de Terrorisme et autres Infractions
CAI : Centre d'Accueil des Impliqués	FNUJA : Fédération NATIONALE de l'Union des Jeunes Avocats
CAJ : Chien d'Assistance Judiciaire	IFJR : Institut Français pour la Justice Restaurative
CDD : Cours Criminelles Départementales	INED : Institut National d'Études Démographiques
CESE : Conseil Économique Social et Environnemental	IPG : Inavem Pro Gest
CI : Comparution Immédiate	IPP : Incapacité Permanente Partielle
CIASE : Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Église	ITT : Incapacité temporaire totale
CIC : Cellule Interministérielle de Crise	JE : Juge des Enfants
CIIVISE : Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants	JProx : Juge de Proximité
CIVI : Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infraction	JR : Justice Restaurative
CLAV : Comité Local d'Aide aux Victimes	LICRA : Ligue Contre le Racisme et l'Antisémitisme
CMI : Cadre Minimum d'Intervention	MAP : Mesure Alternative aux Poursuites
CNAMTS : Caisse Nationale d'Assurance Maladie et des Travailleurs Salariés	MEAE : Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
CNPC : Conseil National de la Protection Civile	MPF : Maison de Protection des Familles
CPC : Constitution de Partie Civile	ONACVG : Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
CPOM : Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens	PFJR : Plateforme Française pour la Justice Restaurative
CPH : Conseil des Prud'Hommes	PJ : Protection Juridique
CPVCJ : Convocation par Procès-Verbal et placement sous Contrôle Judiciaire	Plan ORSEC NOVI : ORganisation des SECours NOMBREuses VICTimes
CSS : Classement Sans Suite	PFTAV : PlateForme Téléphonique d'Aide aux Victimes
CUMP : Cellules d'Urgences Médico-Psychologique	PNAT : Parquet National Anti-Terroriste
DACS : Direction des Affaires Civiles et du Sceaux au ministère de la justice	RCV : Rencontres Condamnés Victimes
DI : Dommages et Intérêts	RDV : Rencontres Détenus Victimes
DIAV : Déléguée (ou Délégation) Interministérielle à l'Aide aux Victimes	
DSJ : Direction des Services Judiciaires au	

GLOSSAIRE (SUITE)

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

SADJAV : Service de l'Accès au Droit et à la Justice et de l'Aide aux Victimes (ministère de la Justice)

SARVI : Service d'Aide au Recouvrement des Victimes d'Infractions

SIAJ : Système d'Informations d'Aide Juridictionnelle

Tcom : Tribunal de commerce

TE : Tribunal pour enfants

TESS : TELéphonie Sociale et en Santé

TGD : Téléphone Grave Danger

TJ : Tribunal Judiciaire

UAPED : Unité d'accueil pédiatrique pour l'enfance en danger

VSE : Victim Support Europe

